

DEPARTEMENT DE L'AUBE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 AVRIL 2021

Date de convocation et d'affichage : 02 avril 2021

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h05.

Présents :

ABEL Jean-Pierre	DUSACQ Maxime	LEDOUBLE Catherine
BACHMANN Jean-Marie	FARINE Bruno	LEMELLE Flavienne
BAROIN François	FINOT Patrick	LEQUIEN Ombeline
BEAUSSIER Jean-Marie	FLEURET Dominique	LEYMBERGER Brigitte
BETTINGER Sylviane	FRAENKEL Stéphanie	MAGLOIRE Arnaud
BILLET André	FRAPIN David	MANDELLI François
BLANCHARD Dominique	GACHOWSKI Jacques	MARTY Rémy
BLANCHON David	GARNERIN David	MEIRHAEGHE Jean-François
BLASCO Thierry	GARIGLIO Elisabeth	MENNETRIER Nicolas
BLASSON Christian	GAURIER Claude	MONTAGNE Jean-Jacques
BOICHUT Daniel	GATOUILLAT Marcel	MOSER Alain
BOISSEAU Dominique	GAUTHIER Anne-Sophie	NONCIAUX-GRADOS Véronique
BOUDADI Rachida	GERARD Fabien	OUADAH Karima
BRANLE Christian	GIRARD Marc	PAUWELS Cécile
BURRI Marie-Luce	GIRARDIN Olivier	PORTIER-GUENIN Françoise
BUTAT André	GOUJARD Pascal	QUINTART Sylvie
CASTEX Jean-Marie	GULTEKIN Gulcan	RAGUIN Jacky
CAFFET-VIARDOT Gaëlle	GUNDALL Philippe	REHN Yves
CHALVET Marie-Ange	HANDEL William	RESLINSKI Jean-François
CHAMPAGNE Anicet	HELIOT-COURONNE Isabelle	RICHARD Vincent
CHAMPAGNE Bernard	HENNEQUIN Virgil	ROBLET Bernard
CHEVALIER Bertrand	HENRI Pascal	SAINTON Michel
CHOMAT Christophe	HIMEUR Aïcha	SAUVAGE Philippe
COCHET Jean-Michel	HONORÉ Nicolas	SEBEYRAN Marc
CORNEVIN Jean-Pierre	HOUARD Bruno	SOMSOIS Hervé
COURTOIS Jean-Christophe	HUBINOIS Alain	THIENOT Régis
DE VILLEMEREUIL Gérard	JOUAULT Gervaise	THOMAS Christine
DEHARBE Dominique	LANDREAT Pascal	VIART Jean-Michel
DELAITRE Guy	LANOUX Claudie	VOLHUER Michel
DRAGON Jean-Luc	LE CORRE Marie	ZAJAC Anna
DUCHÊNE Annie	LEBECQ Jérémy	
DUQUESNOY Olivier	LÉCORCHÉ Jean-Pierre	

Excusés et ont donné pouvoir : NINOREILLE Francine à Catherine LEDOUBLE, LEPRINCE Didier à BAROIN François, ROUSSEAU Pauline à FRAPIN David, LEROY Marie-Thérèse à MEIRHAEGHE Jean-François, DRIAT Boris à SAUVAGE Philippe, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie à LANDREAT Pascal, GAURIER Marlène à REHN Yves, GROSJEAN Patrick à VIART Jean-Marie, HIRTZIG Jack à CHOMAT Christophe, JOLLIOT Marie-France à BRANLE Christian, POTTIER Denis à MEIRHAEGHE Jean-François, KIEHN Patricia à HENNEQUIN Virgil, MALARMEY Michelle à GARNERIN David, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, BAZIN-MALGRAS Valérie à CAFFET-VIARDOT Gaëlle, DENIS Valéry à BOISSEAU Dominique, BAUDOUX Bruno à MANDELLI François, DAHDOUN Fadi à LE CORRE Marie, GUILLAUMET Virginie à SOMSOIS Hervé, BECARD Francis à BAROIN François, GONCALVES José à HONORÉ Nicolas, LEMELAND Caroline à SEBEYRAN Marc, BRET Marc à THOMAS Christine, SERRA Frédéric à HELIOT-COURONNE Isabelle, ROUSSELOT Nicole à DUQUESNOY Olivier, BAGATTIN Mélanie à GIRARDIN Olivier, POIVEZ Kevin à BURRI Marie-Luce, HUMBERT Christophe à DELAITRE Guy, SIMON Eric à CHALVET Marie-Ange, RICHARD Sophie à FINOT Patrick

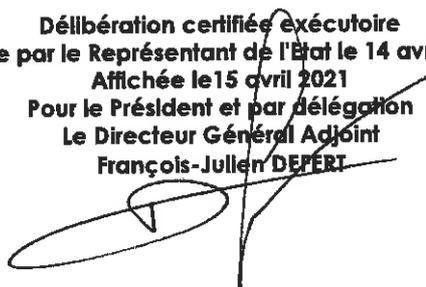
Excusés : DESROUSSEAU Pascal, GESNOT Dany, MEIRHAEGHE Sonia, RENOIR Gilles, VAN DE ROSTYNE Alain, CHOISELAT Emmanuel, BEURY Loëtitia, MARTINOT Bruno, PETIT Christine, DA ROCHA Katia, GUITTON Jordan

DELIBERATION N°00A	Désignation d'un secrétaire de séance
RAPPORTEUR	Le Président

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
94	124	124			

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance Ombeline LEQUIEN à l'unanimité des suffrages exprimés.

**Délibération certifiée exécutoire
Reçue par le Représentant de l'Etat le 14 avril 2021
Affichée le 15 avril 2021
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général Adjoint
François-Julien DEFERT**



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AUBE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 AVRIL 2021

Date de convocation et d'affichage : 02 avril 2021

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h05.

Présents :

ABEL Jean-Pierre	DUSACQ Maxime	LEDOUBLE Catherine
BACHMANN Jean-Marie	FARINE Bruno	LEMELLE Flavienne
BAROIN François	FINOT Patrick	LEQUIEN Ombeline
BEAUSSIER Jean-Marie	FLEURET Dominique	LEYMBERGER Brigitte
BETTINGER Sylviane	FRAENKEL Stéphanie	MAGLOIRE Arnaud
BILLET André	FRAPIN David	MANDELLI François
BLANCHARD Dominique	GACHOWSKI Jacques	MARTY Rémy
BLANCHON David	GARNERIN David	MEIRHAEGHE Jean-François
BLASCO Thierry	GARIGLIO Elisabeth	MENNETRIER Nicolas
BLASSON Christian	GAURIER Claude	MONTAGNE Jean-Jacques
BOICHUT Daniel	GATOUILLAT Marcel	MOSER Alain
BOISSEAU Dominique	GAUTHIER Anne-Sophie	NONCIAUX-GRADOS Véronique
BOUDADI Rachida	GERARD Fabien	OUADAH Karima
BRANLE Christian	GIRARD Marc	PAUWELS Cécile
BURRI Marie-Luce	GIRARDIN Olivier	PORTIER-GUENIN Françoise
BUTAT André	GOUJARD Pascal	QUINTART Sylvie
CASTEX Jean-Marie	GULTEKIN Gulcan	RAGUIN Jacky
CAFFET-VIARDOT Gaëlle	GUNDALL Philippe	REHN Yves
CHALVET Marie-Ange	HANDEL William	RESLINSKI Jean-François
CHAMPAGNE Anicet	HELIOT-COURONNE Isabelle	RICHARD Vincent
CHAMPAGNE Bernard	HENNEQUIN Virgil	ROBLET Bernard
CHEVALIER Bertrand	HENRI Pascal	SAINTON Michel
CHOMAT Christophe	HIMEUR Aïcha	SAUVAGE Philippe
COCHET Jean-Michel	HONORÉ Nicolas	SEBEYRAN Marc
CORNEVIN Jean-Pierre	HOUARD Bruno	SOMSOIS Hervé
COURTOIS Jean-Christophe	HUBINOIS Alain	THIENOT Régis
DE VILLEMEREUIL Gérard	JOUAULT Gervaise	THOMAS Christine
DEHARBE Dominique	LANDREAT Pascal	VIART Jean-Michel
DELAITRE Guy	LANOUX Claudie	VOLHUER Michel
DRAGON Jean-Luc	LE CORRE Marie	ZAJAC Anna
DUCHÊNE Annie	LEBECQ Jérémy	
DUQUESNOY Olivier	LÉCORCHÉ Jean-Pierre	

Excusés et ont donné pouvoir : NINOREILLE Francine à Catherine LEDOUBLE, LEPRINCE Didier à BAROIN François, ROUSSEAU Pauline à FRAPIN David, LEROY Marie-Thérèse à MEIRHAEGHE Jean-François, DRIAT Boris à SAUVAGE Philippe, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie à LANDREAT Pascal, GAURIER Marlène à REHN Yves, GROSJEAN Patrick à VIART Jean-Marie, HIRTZIG Jack à CHOMAT Christophe, JOLLIOT Marie-France à BRANLE Christian, POTTIER Denis à MEIRHAEGHE Jean-François, KIEHN Patricia à HENNEQUIN Virgil, MALARMEY Michelle à GARNERIN David, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, BAZIN-MALGRAS Valérie à CAFFET-VIARDOT Gaëlle, DENIS Valéry à BOISSEAU Dominique, BAUDOUX Bruno à MANDELLI François, DAHDOUH Fadi à LE CORRE Marie, GUILLAUMET Virginie à SOMSOIS Hervé, BECARD Francis à BAROIN François, GONCALVES José à HONORÉ Nicolas, LEMELAND Caroline à SEBEYRAN Marc, BRET Marc à THOMAS Christine, SERRA Frédéric à HELIOT-COURONNE Isabelle, ROUSSELOT Nicole à DUQUESNOY Olivier, BAGATTIN Mélanie à GIRARDIN Olivier, POIVEZ Kevin à BURRI Marie-Luce, HUMBERT Christophe à DELAITRE Guy, SIMON Eric à CHALVET Marie-Ange, RICHARD Sophie à FINOT Patrick

Excusés : DESROUSSEAUX Pascal, GESNOT Dany, MEIRHAEGHE Sonia, RENOIR Gilles, VAN DE ROSTYNE Alain, CHOISELAT Emmanuel, BEURY Loëtitia, MARTINOT Bruno, PETIT Christine, DA ROCHA Katia, GUITTON Jordan

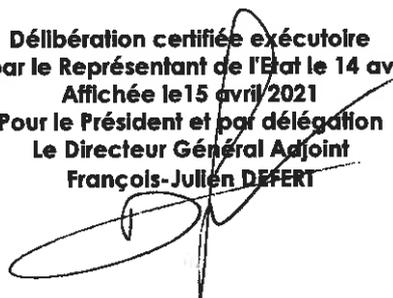
Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance, Ombeline LEQUIEN.

DELIBERATION N°00B	Approbation des procès-verbaux du 15 décembre 2020 et du 17 février 2021
RAPPORTEUR	Le Président

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
94	124	124			

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité des suffrages exprimés les procès-verbaux des séances du 15 décembre 2020 et du 17 février 2021.

**Délibération certifiée exécutoire
Reçue par le Représentant de l'Etat le 14 avril 2021
Affichée le 15 avril 2021
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général Adjoint
François-Jullien DEFERT**



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AUBE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 AVRIL 2021

Date de convocation et d'affichage : 02 avril 2021

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 h 05.

Présents :

ABEL Jean-Pierre	DUQUESNOY Olivier	LEBECQ Jérémy
BACHMANN Jean-Marie	DUSACQ Maxime	LÉCORCHÉ Jean-Pierre
BAROIN François	FARINE Bruno	LEDOUBLE Catherine
BEAUSSIER Jean-Marie	FINOT Patrick	LEMELLE Flavienne
BETTINGER Sylviane	FLEURET Dominique	LEQUIEN Ombeline
BILLET André	FRAENKEL Stéphanie	LEYMBERGER Brigitte
BLANCHARD Dominique	FRAPIN David	MAGLOIRE Arnaud
BLANCHON David	GACHOWSKI Jacques	MANDELLI François
BLASCO Thierry	GARNERIN David	MARTY Rémy
BLASSON Christian	GARIGLIO Elisabeth	MEIRHAEGHE Jean-François
BOICHUT Daniel	GAURIER Claude	MENNETRIER Nicolas
BOISSEAU Dominique	GATOUILLAT Marcel	MONTAGNE Jean-Jacques
BOUDADI Rachida	GAUTHIER Anne-Sophie	MOSER Alain
BRANLE Christian	GERARD Fabien	NONCIAUX-GRADOS Véronique
BURRI Marie-Luce	GIRARD Marc	OUADAH Karima
BUTAT André	GIRARDIN Olivier	PAUWELS Cécile
CASTEX Jean-Marie	GOUJARD Pascal	PORTIER-GUENIN Françoise
CAFFET-VIARDOT Gaëlle	GUITTON Jordan	QUINTART Sylvie
CHALVET Marie-Ange	GULTEKIN Gulcan	RAGUIN Jacky
CHAMPAGNE Anicet	GUNDALL Philippe	REHN Yves
CHAMPAGNE Bernard	HANDEL William	RESLINSKI Jean-François
CHEVALIER Bertrand	HELIOT-COURONNE Isabelle	RICHARD Vincent
CHOMAT Christophe	HENNEQUIN Virgil	ROBLET Bernard
COCHET Jean-Michel	HENRI Pascal	SAINTON Michel
CORNEVIN Jean-Pierre	HIMEUR Aïcha	SAUVAGE Philippe
COURTOIS Jean-Christophe	HONORÉ Nicolas	SEBEYRAN Marc
DA ROCHA Katia	HOUARD Bruno	SOMSOIS Hervé
DE VILLEMEREUIL Gérard	HUBINOIS Alain	THIENOT Régis
DEHARBE Dominique	JOUAULT Gervaise	THOMAS Christine
DELAITRE Guy	LANDREAT Pascal	VIART Jean-Michel
DRAGON Jean-Luc	LANOUX Claudie	VOLHUER Michel
DUCHÊNE Annie	LE CORRE Marie	ZAJAC Anna

Excusés et ont donné pouvoir : NINOREILLE Francine à Catherine LEDOUBLE, LEPRINCE Didier à BAROIN François, ROUSSEAU Pauline à FRAPIN David, LEROY Marie-Thérèse à MEIRHAEGHE Jean-François, DRIAT Boris à SAUVAGE Philippe, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie à LANDREAT Pascal, GAURIER Marlène à REHN Yves, GROSJEAN Patrick à VIART Jean-Marie, HIRTZIG Jack à CHOMAT Christophe, JOLLIOT Marie-France à BRANLE Christian, POTTIER Denis à MEIRHAEGHE Jean-François, KIEHN Patricia à HENNEQUIN Virgil, MALARMEY Michelle à GARNERIN David, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, BAZIN-MALGRAS Valérie à CAFFET-VIARDOT Gaëlle, DENIS Valéry à BOISSEAU Dominique, BAUDOUX Bruno à MANDELLI François, DAHDOUH Fadi à LE CORRE Marie, GUILLAUMET Virginie à SOMSOIS Hervé, BECARD Francis à BAROIN François, GONCALVES José à HONORÉ Nicolas, LEMELAND Caroline à SEBEYRAN Marc, BRET Marc à THOMAS Christine, SERRA Frédéric à HELIOT-COURONNE Isabelle, ROUSSELOT Nicole à DUQUESNOY Olivier, BAGATTIN Mélanie à GIRARDIN Olivier, POIVEZ Kevin à BURRI Marie-Luce, HUMBERT Christophe à DELAITRE Guy, SIMON Eric à CHALVET Marie-Ange, RICHARD Sophie à FINOT Patrick

Excusés : DESROUSSEAUX Pascal, GESNOT Dany, MEIRHAEGHE Sonia, RENOIR Gilles, VAN DE ROSTYNE Alain, CHOISELAT Emmanuel, BEURY Loëtitia, MARTINOT Bruno, PETIT Christine

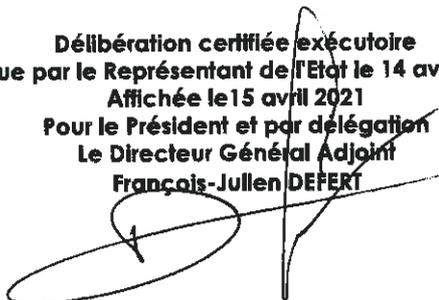
Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance, Ombeline LEQUIEN.

DELIBERATION N°01	Décisions fiscales • Fixation des taux d'imposition applicables en 2021
RAPPORTEUR	Jacky RAGUIN

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
96	124	124		2	

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.

Délibération certifiée exécutoire
Reçue par le Représentant de l'Etat le 14 avril 2021
Affichée le 15 avril 2021
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général Adjoint
François-Julien DEFERT



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 AVRIL 2021

**FISCALITE COMMUNAUTAIRE
FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION APPLICABLES EN 2021****Exposé :**

Avant d'aborder les prévisions de fiscalité pour 2021, il est intéressant de dresser une rétrospective de l'année écoulée, caractérisée par un ralentissement des recettes fiscales en 2020 (-0,56% par rapport à l'année 2019).

Les ressources fiscales de Troyes Champagne Métropole provenant à la fois des ménages et des entreprises localisées sur le territoire, on peut identifier **trois facteurs principaux à l'origine de cette évolution défavorable** :

- **Le faible coefficient d'actualisation forfaitaire des bases d'imposition pour 2020** : fixé à 1,2%, il est très inférieur à celui de l'année précédente (+2,2%), ce qui limite la progression des valeurs foncières des locaux imposés au titre des taxes foncières et d'habitation.
- **La diminution de 3,3% de la recette perçue au titre de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)** : cette baisse est essentiellement liée à un mode de recouvrement « en dents de scie », le produit de cette taxe avait d'ailleurs augmenté de 12% en 2019. La perte de recette est de - 0,350 M € par rapport à 2019.
- **Le recul du versement mobilité** : acquitté par les organismes employant au moins 11 salariés, le versement mobilité est calculé en fonction de la masse salariale, il est donc directement corrélé à l'activité économique.

Si le ralentissement économique de l'année 2020 a directement impacté le niveau de recouvrement de cette taxe, ce sont surtout les mesures gouvernementales d'accompagnement des entreprises touchées par les restrictions sanitaires (report du paiement des échéances, recours au dispositif d'activité partielle non-soumis au versement mobilité) qui ont minoré son assiette d'imposition.

A l'échelle locale, les secteurs d'activité les plus durement touchés par la crise sont le commerce, la construction, l'hébergement-restauration et les activités artistiques, ces 4 secteurs représentent 18% du produit de la collectivité. En revanche, 54% du produit versement mobilité provient de secteurs pas ou peu impactés par la crise sanitaire (dont le secteur public qui représente un peu plus de 30% du produit total).

A fin 2020, Troyes Champagne Métropole parvient à limiter la baisse de cette recette à -7%, ce qui représente néanmoins une perte de près de 950 000 €.

Il est à noter qu'au niveau national comme à l'échelle locale, le niveau des encaissements de versement mobilité se trouve moins dégradé qu'imaginé initialement.

S'agissant des perspectives envisagées pour 2021, elles reposent sur la prise en compte de **plusieurs faits marquants dont l'incidence négative sur la fiscalité intercommunale ne fait pas de doute** :

- d'une part des mesures institutionnelles issues des dernières lois de finances vont modifier en profondeur le paysage fiscal,

- d'autre part un bouleversement d'ordre conjoncturel ; la crise sanitaire, va freiner la croissance des ressources fiscales locales,
- le tout dans la continuité de la mise en œuvre des dispositions fixées en la matière par la loi NOTRÉ (Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République – loi du 7/08/2015).

1. La suppression progressive de la taxe d'habitation :

A partir de cette année, les communes et les EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) à fiscalité propre ne percevront plus la taxe d'habitation sur les résidences principales. Celle-ci sera payée par les 20% de ménages « les plus aisés » et sera perçue par l'Etat en 2021 et 2022. La perte de ressources occasionnée sera compensée par l'attribution d'une fraction de TVA nationale. A compter de 2022, la part de TVA perçue par les EPCI à fiscalité propre évoluera en fonction de l'évolution de la TVA au niveau national.

La taxe d'habitation sur les résidences principales est définitivement supprimée en 2023, **seule la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et la taxe sur les locaux vacants seront maintenues**. Le pouvoir de taux de notre collectivité s'en trouve ainsi considérablement réduit, d'autant que pendant la période transitoire (2020-2022), les collectivités ne pourront pas modifier le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires qui est figé.

2. La baisse des impôts de production :

Dans la volonté du Gouvernement de baisser les impôts de production tel qu'annoncé dans le plan de relance, **la loi de finances pour 2021 modifie la méthode d'évaluation de l'assiette foncière des établissements industriels**.

Dès 2021, la valeur locative des établissements industriels sera donc réduite de moitié, ce qui entraînera une réduction de moitié des cotisations d'impôts fonciers (taxe sur le foncier bâti et Cotisation Foncière des Entreprises - CFE) dues par ces établissements.

Aux fins de compenser intégralement les communes et les EPCI pour la perte financière subie, l'Etat leur versera une dotation dynamique égale à la perte de base constatée chaque année multipliée par les taux de foncier bâti et de CFE appliqués en 2020.

Si la dynamique physique des établissements industriels est bien conservée, le pouvoir de taux des collectivités est quant à lui amoindri. A titre d'information, la fiscalité potentiellement impactée par cette mesure pour notre territoire est de l'ordre de 8% sur le foncier bâti, et de 34% sur la CFE.

3. Un facteur conjoncturel : la crise sanitaire :

Une première conséquence de la crise sanitaire réside dans le fait que **l'inflation enregistrée en 2020 est pratiquement nulle** ; or celle-ci est utilisée pour déterminer le coefficient de revalorisation des valeurs locatives foncières des locaux d'habitation. Ce coefficient ressort ainsi à 0,2% pour l'année 2021.

S'agissant de l'assiette d'imposition des locaux professionnels, elle est désormais déconnectée de ce coefficient d'actualisation et est mise à jour en fonction de l'évolution des loyers constatée sur chaque secteur d'évaluation.

Si les produits de fiscalité locale de l'année 2020, garantis par l'Etat, ont été en grande partie préservés, il n'en sera pas de même pour l'année 2021. **En effet, les intercommunalités sont particulièrement exposées au ralentissement économique lié à la crise sanitaire car la structure de leurs recettes les rend très sensibles à l'évolution de la conjoncture économique**. Ainsi, les recettes fiscales de Troyes

Champagne Métropole sont issues aux 2/3 de la contribution des acteurs économiques du territoire, 1/3 seulement provenant des ménages.

La base d'imposition à la cotisation foncière des entreprises (CFE) ne varie pas directement avec la conjoncture économique, néanmoins on peut penser que **le produit de CFE sera impacté par les défaillances d'entreprises, combinées à un net ralentissement des créations d'entreprises.**

Les retombées de cette crise sur la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) seront sans doute plus néfastes que sur la CFE car le chiffre d'affaires est l'élément d'assujettissement principal. Compte tenu des modalités de perception de cette taxe, **la baisse de la valeur ajoutée 2020 aura un effet sur le produit perçu par les collectivités en 2021 mais aussi en 2022 et 2023.**

Au regard du contexte actuel, et en l'absence de notification des bases d'imposition prévisionnelles à ce jour par la direction des finances publiques, il est difficile d'anticiper avec précision l'ampleur des pertes locales de ressources fiscales liées à la crise sanitaire et au ralentissement de l'activité. Cela dépendra de l'évolution de la conjoncture économique et de la poursuite du soutien de l'État aux entreprises.

Compte tenu des différents paramètres d'évolution exposés plus haut, les ressources fiscales de Troyes Champagne Métropole sont estimées globalement à **67 153 900 €** pour l'année 2021, **soit un repli de près de 2,5% par rapport aux recettes encaissées en 2020.** Ce montant sera diminué d'un prélèvement récurrent hérité de la réforme de la taxe professionnelle ; le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) à hauteur de 2,746 M €.

Les effets de la Covid-19 et de la crise économique consécutive seront amenés à perdurer au-delà de l'année 2021, se traduisant probablement par une nouvelle dégradation des ressources fiscales en 2022.

Afin d'assurer une stabilité fiscale sur le territoire, **il est proposé de reconduire à l'identique les taux d'imposition actuellement en vigueur** sur le territoire de Troyes Champagne Métropole. Il est rappelé que le taux de la cotisation foncière des entreprises fait l'objet d'une harmonisation fiscale progressive depuis l'année 2017 et jusqu'en 2024, il reflète donc une valeur moyenne à l'échelle des 81 communes.

4. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Depuis la fusion des territoires opérée en 2017 en application de la loi NOTRé, la politique de gestion des déchets portée par la Communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole repose sur la mise en place de zonages géographiques correspondant à différents niveaux de services proposés, ce qui permet, à titre dérogatoire et temporaire, de voter des taux différents sur chaque zone de perception.

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) est le principal mode de financement du service d'élimination des déchets sur l'ensemble du territoire de Troyes Champagne Métropole, à l'exception du périmètre de l'ancienne Communauté de communes Bouilly Mogne Aumont où la redevance est instaurée.

Actuellement, il y a 26 zones de perception sur le territoire de Troyes Champagne Métropole.

Une autre particularité concerne les communes rattachées au Syndicat Intercommunal d'Élimination des Déchets Ménagers du Territoire d'Orient (SIEDMTO). En vertu du régime dérogatoire accepté au moment de la fusion, Troyes Champagne Métropole perçoit la TEOM en lieu et place du syndicat et vote les taux de fiscalité afférents, à partir du besoin de financement communiqué par le syndicat

intercommunal. Le SIEDMTO ayant instauré en 2018 une part incitative de TEOM sur son territoire, les taux votés sur les zones n° 25 et 26 correspondent uniquement à la part fixe de la taxe. Le contribuable s'acquittera en plus, d'une part variable calculée en fonction du niveau de service et des tonnages collectés. Au regard des éléments communiqués par le SIEDMTO, le produit fiscal appelé auprès de notre collectivité pour 2021 sera de 95 417 € au titre de la part variable et 549 885 € au titre de la part fixe, ce qui va se traduire par une légère hausse des taux d'imposition sur les deux zones concernées.

D'une façon générale, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en la matière qui incitent à tendre vers une harmonisation au sein d'un même territoire des modes de financement selon, malgré tout, le niveau et la fréquence du service rendu, **Troyes Champagne Métropole doit ajuster sur ce début de mandat sa politique globale de gestion des déchets** et notamment, revoir certaines pratiques en vigueur au moment de sa prise de compétence.

Une des premières mesures destinées à entreprendre cette nouvelle politique cohérente et rationalisée à l'échelle du territoire est de mettre fin au versement des attributions de compensation décidées en 2011 au moment du transfert de charges entre l'ex-communauté d'agglomération « Grand Troyes » et 14 de ses communes membres. La dépense correspondante était comptabilisée en section de fonctionnement du budget annexe « Elimination des déchets » de Troyes Champagne Métropole et financée par une partie du produit de taxe d'enlèvement des ordures ménagères prélevée sur le territoire des 14 communes concernées. **Pour une parfaite neutralité budgétaire et sachant que ces 14 communes constituent 14 zones différentes, il convient d'ajuster en conséquence leur taux de TEOM à partir de cette année 2021.**

Pour les autres communes, les taux en vigueur en 2020 seront reconduits à l'identique pour l'année 2021.

En fonction des différents éléments d'évaluation exposés ci-dessus, le produit prévisionnel de TEOM pour l'année 2021 peut être évalué à **16 266 000 €**.

Exonération de TEOM au titre de l'année 2021 :

Par délibération du 8 octobre 2020, l'assemblée délibérante a dressé la liste des locaux exonérés de TEOM, conformément aux dispositions de l'article 1521-III du Code Général des Impôts. La SARL JODE avait demandé à bénéficier de l'exonération de TEOM pour son local exploité par la société SAS Etablissement LENOIR à Creny près Troyes, or ce local a été omis de ladite liste.

La demande a été instruite par la direction des impôts fonciers de l'Aube qui accepte d'accorder, à titre exceptionnel, le bénéfice de l'exonération de TEOM au titre de 2021. Au regard de ces informations, il vous est proposé d'accéder à la demande de la SARL JODE en accordant l'exonération.

5. La taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations

L'exercice de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) mobilise des investissements lourds, consacrés pour l'essentiel à la protection des ouvrages de défense contre les inondations. Depuis 2012, Troyes Champagne Métropole s'est engagée dans un important programme de réhabilitation de ses digues. Ainsi, le programme pluriannuel des investissements se monte à près de 30 millions d'euros d'ici à 2025.

Afin de contribuer au financement de ces travaux, et conformément aux dispositions de l'article L 1530 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée délibérante a

décidé l'institution de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations à compter de l'année 2018.

Le Conseil communautaire vote annuellement un produit global attendu dans la limite d'un double plafond :

- il ne peut dépasser un montant global calculé en fonction de la population résidant sur le territoire communautaire, et qui représente pour notre ensemble intercommunal un produit potentiel de près de 7 120 000 €,
- il doit être au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations.

Le produit de cette imposition est exclusivement affecté au financement des charges de fonctionnement et d'investissement, y compris celles constituées par le coût de renouvellement des installations ainsi que par le remboursement des annuités d'emprunt.

Il revient ensuite à l'administration fiscale de répartir cette contribution additionnelle entre toutes les personnes physiques ou morales assujetties aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non-bâties, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises.

Considérant les dépenses induites par :

- Le programme de réhabilitation qui portera essentiellement sur la fin des travaux de la digue de Fouchy ;
- Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) : lancement des études environnementales et de maîtrise d'œuvre pour la digue du centre-ville, les Ballastières et l'amélioration des conditions d'écoulement ;
- La cotisation versée à l'EPTB (Etablissement Public Territorial de Bassin) pour la réalisation des travaux d'entretien courant ;

Il ressort du budget prévisionnel établi pour l'année 2021 et annexé au présent rapport, un besoin de financement de 2 619 000 € correspondant à 36,8 % du produit fiscal maximal autorisé.

Décision :

Au vu des éléments précédents, il vous est proposé :

- **DE FIXER comme suit les taux de fiscalité pour l'année 2021 :**
 - **Taxe d'habitation** (sur les résidences secondaires) : **10,69%**
 - **Taxe sur les propriétés bâties** : **0,123%**
 - **Taxe sur les propriétés non bâties** : **0,915%**
 - **Cotisation foncière des entreprises** : **24,50%**
 - **Versement mobilité** : **1,05%**

- **DE FIXER** les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur les différentes zones de perception pour l'année 2021, conformément au tableau ci-dessous ;

COMMUNES	ZONES	Taux 2020	Taux 2021
BREVIANDES	1	8,10	7,21
LA CHAPELLE ST LUC	2	9,76	8,56
LES NOES PRES TROYES	3	10,85	10,28
PONT STE MARIE	4	8,85	8,15
LA RIVIERE DE CORPS	5	10,24	9,70
ROSIERES	6	10,89	9,95
SAINTE ANDRE LES VERGERS	7	9,23	8,77
SAINTE GERMAIN	8	18,60	16,61
SAINTE JULIEN LES VILLAS	9	7,87	6,76
SAINTE PARRIS AUX TERTRE	10	9,11	7,66
SAINTE SAVINE	11	10,80	10,76
TROYES	12	11,32	8,82
BUCHERES	13	10,42	10,42
SAINTE LEGER PRES TROYES	14	10,31	10,31
VERRIERES	15	14,98	14,64
SAINTE THIBAUT	16	10,46	10,46
MOUSSEY	17	10,46	10,46
TORVILLIERS	18	9,60	6,24
ISLE AUMONT	19	10,46	10,46
BUCEY EN OTHE	20	15,80	15,80
ESTISSAC			
FONTVANNES			
MESSON			
PRUGNY			
VAUCHASSIS			

CRENEY	21	10,62	10,62
DIERREY SAINT PIERRE			
LAVAU			
MACEY			
MERGEY			
MONTGUEUX			
LE PAVILLON SAINTE JULIE			
SAINTE BENOIT SUR SEINE			
SAINTE LYE			
SAINTE MAURE			
VAILLY			
VILLACERF			
VILLECHETIF			
VILLELOUP			
BARBEREY ST SULPICE	22	11,90	11,90
PAYNS	23	11,37	11,37
AUBETERRE	24	11,95	11,95
MONTSUZAIN			
FEUGES	25	7,54	8,11
LAUBRESSEL			
THENNELIERES	26	8,38	9,02
BOURANTON			
COURTERANGES			
FRESNOY LE CHATEAU			
LUSIGNY SUR BARSE			
MESNIL-SAINTE PERE			
MONTIERAMEY			
MONTREUIL SUR BARSE			
CLEREY			
MONTAULIN			
ROUILLY SAINT LOUP			
RUVIGNY			

- **D'ACCORDER** l'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2021 à la SARL JODE pour les locaux cités plus haut ;
- **D'ARRETER** le produit de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) à 2 619 000 € au titre de l'année 2021 ;
- **CHARGE** Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole de notifier cette décision aux services préfectoraux.

GEMAPI		BP 2020	BP 2021
Fonctionnement			
Dépenses		1 962 187 €	2 031 223 €
ADMINISTRATION GENERALE		19 700 €	41 238 €
AMENAGEMENT RIVIERES		599 300 €	709 450 €
DETTE		128 000 €	120 000 €
AUTRES DEPENSES		486 000 €	500 000 €
PERSONNEL ADMINISTRATION GENERALE		92 100 €	92 385 €
PERSONNEL RIVIERES		637 087 €	568 150 €
Recettes		2 670 700 €	2 635 000 €
AMENAGEMENT RIVIERES		2 650 700 €	2 619 000 €
AUTRES RECETTES		20 000 €	1 500 €
PERSONNEL RIVIERES		0 €	14 500 €
Investissement			
Dépenses		7 732 890 €	5 682 460 €
AMENAGEMENT RIVIERES		7 119 390 €	1 136 960 €
DETTE		133 500 €	3 945 500 €
PROG D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS		480 000 €	600 000 €
Recettes		7 024 377 €	2 974 000 €
AMENAGEMENT RIVIERES		6 003 000 €	2 572 500 €
DETTE		21 377 €	0 €
AUTRES RECETTES		1 000 000 €	301 500 €
PROG D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS		0 €	100 000 €

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AUBE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 AVRIL 2021

Date de convocation et d'affichage : 02 avril 2021

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 h 05.

Présents :

ABEL Jean-Pierre	DUSACQ Maxime	LÉCORCHÉ Jean-Pierre
BACHMANN Jean-Marie	FARINE Bruno	LEDOUBLE Catherine
BAROIN François	FINOT Patrick	LEMELLE Flavienne
BEAUSSIER Jean-Marie	FLEURET Dominique	LEQUIEN Ombeline
BETTINGER Sylviane	FRAENKEL Stéphanie	LEYMBERGER Brigitte
BILLET André	FRAPIN David	MAGLOIRE Arnaud
BLANCHARD Dominique	GACHOWSKI Jacques	MANDELLI François
BLANCHON David	GARNERIN David	MARTY Rémy
BLASCO Thierry	GARIGLIO Elisabeth	MEIRHAEGHE Jean-François
BLASSON Christian	GAURIER Claude	MENNETRIER Nicolas
BOICHUT Daniel	GATOUILLET Marcel	MONTAGNE Jean-Jacques
BOISSEAU Dominique	GAUTHIER Anne-Sophie	MOSER Alain
BOUDADI Rachida	GERARD Fabien	NONCIAUX-GRADOS Véronique
BRANLE Christian	GIRARD Marc	OUADAH Karima
BURRI Marie-Luce	GIRARDIN Olivier	PAUWELS Cécile
BUTAT André	GOJJARD Pascal	PORTIER-GUENIN Françoise
CASTEX Jean-Marie	GUITTON Jordan	QUINTART Sylvie
CAFFET-VIARDOT Gaëlle	GULTEKIN Gulcan	RAGUIN Jacky
CHALVET Marie-Ange	GUNDALL Philippe	REHN Yves
CHAMPAGNE Anicet	HANDEL William	RESLINSKI Jean-François
CHAMPAGNE Bernard	HELIOT-COURONNE Isabelle	RICHARD Vincent
CHEVALIER Bertrand	HENNEQUIN Virgil	ROBLET Bernard
CHOMAT Christophe	HENRI Pascal	SAINTON Michel
COCHET Jean-Michel	HIMEUR Aïcha	SAUVAGE Philippe
CORNEVIN Jean-Pierre	HONORÉ Nicolas	SEBEYRAN Marc
DA ROCHA Katia,	HOUARD Bruno	SOMSOIS Hervé
DE VILLEMEREUIL Gérard	HUBINOIS Alain	THIENOT Régis
DEHARBE Dominique	JOUAULT Gervaise	THOMAS Christine
DELAITRE Guy	LANDREAT Pascal	VIART Jean-Michel
DRAGON Jean-Luc	LANOUX Claudie	VOLHUER Michel
DUCHÊNE Annie	LE CORRE Marie	ZAJAC Anna
DUQUESNOY Olivier	LEBECQ Jérémy	

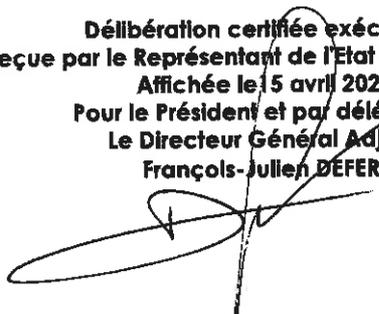
Excusés et ont donné pouvoir : NINOREILLE Francine à Catherine LEDOUBLE, LEPRINCE Didier à BAROIN François, ROUSSEAU Pauline à FRAPIN David, LEROY Marie-Thérèse à MEIRHAEGHE Jean-François, DRIAT Boris à SAUVAGE Philippe, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie à LANDREAT Pascal, GAURIER Marlène à REHN Yves, GROSJEAN Patrick à VIART Jean-Marie, HIRTZIG Jack à CHOMAT Christophe, JOLLIOT Marie-France à BRANLE Christian, POTTIER Denis à MEIRHAEGHE Jean-François, KIEHN Patricia à HENNEQUIN Virgil, MALARMEY Michelle à GARNERIN David, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, BAZIN-MALGRAS Valérie à CAFFET-VIARDOT Gaëlle, DENIS Valéry à BOISSEAU Dominique, BAUDOIX Bruno à MANDELLI François, DAHDOUN Fadi à LE CORRE Marie, GUILLAUMET Virginie à SOMSOIS Hervé, BECARD Francis à BAROIN François, GONCALVES José à HONORÉ Nicolas, LEMELAND Caroline à SEBEYRAN Marc, BRET Marc à THOMAS Christine, SERRA Frédéric à HELIOT-COURONNE Isabelle, ROUSSELOT Nicole à DUQUESNOY Olivier, BAGATTIN Mélanie à GIRARDIN Olivier, POIVEZ Kevin à BURRI Marie-Luce, HUMBERT Christophe à DELAITRE Guy, SIMON Eric à CHALVET Marie-Ange, RICHARD Sophie à FINOT Patrick

Excusés : DESROUSSEAU Pascal, GESNOT Dany, MEIRHAEGHE Sonia, RENOIR Gilles, VAN DE ROSTYNE Alain, CHOISELAT Emmanuel, BEURY Loëtitia, MARTINOT Bruno, PETIT Christine, COURTOIS Jean-Christophe

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance, Ombeline LEQUIEN.

DELIBERATION N°02	Décisions budgétaires – Budget principal et budgets annexes <ul style="list-style-type: none">• Vote du Budget Primitif 2021• Vote des AP/CP• Décisions diverses
RAPPORTEUR	Jacky RAGUIN

Délibération certifiée exécutoire
Reçue par le Représentant de l'Etat le 14 avril 2021
Affichée le 15 avril 2021
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général Adjoint
François-Julien DEFERT



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 AVRIL 2021

BUDGET PRIMITIF 2021

Annexes :

Annexe 1 : Autorisations de programme et crédits de paiement

Annexe 2 : Attributions de compensation

Annexe 3 : Reprise anticipée des résultats 2020 – Certification par le comptable public

Annexe 4 : Affectation des résultats de l'exercice 2020

Annexe 5 : Etat des créances de tiers prescrites

Au terme de la présentation détaillée du budget primitif pour l'exercice 2021, il appartient maintenant au Conseil de communauté de se prononcer sur son adoption en approuvant, pour chacun des budgets concernés, les propositions figurant dans ce projet de délibération.

1 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 :**A - BUDGET PRINCIPAL :****1°) Vote des crédits budgétaires :**

Il vous est proposé de voter, par chapitre budgétaire, l'ensemble des crédits de dépenses et de recettes récapitulé dans les tableaux suivants :

CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
	FONCTIONNEMENT		
002	Résultat de fonctionnement reporté		8 677 637,73
011	Charges à caractère général	8 067 346,20	
012	Charges de personnel	14 621 600,00	
013	Atténuation de charges		65 200,00
014	Atténuation de produits	29 305 713,00	
023	Virement à la section d'investissement	13 739 516,70	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 100 000,00	4 600 700,00
65	Autres charges de gestion courante	36 058 728,83	
66	Charges financières	847 000,00	
67	Charges exceptionnelles	15 669,00	
70	Produits des services et du domaine		4 410 758,00
73	Impôts et taxes		44 275 900,00
74	Dotations, subventions et participations		47 584 297,00
75	Autres produits de gestion courante		85 838,00
77	Produits exceptionnels		55 243,00
	SOUS-TOTAL FONCTIONNEMENT	109 755 573,73	109 755 573,73

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
95	124	120	4	1	

Le Conseil communautaire approuve, à la majorité des suffrages exprimés, les crédits de fonctionnement inscrits au budget principal 2021.

A - BUDGET PRINCIPAL (suite) :

CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT			
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	6 806 096,26	
021	Virement de la section de fonctionnement		13 739 516,70
024	Produits des cessions		127 727,00
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	4 600 700,00	7 100 000,00
041	Opérations patrimoniales	599 000,00	599 000,00
10	Dotations, fonds divers		3 181 919,59
13	Reversement et reprises subventions	39 550,00	2 017 423,00
16	Emprunts et dettes assimilées	6 004 900,00	13 348 214,05
20	Immobilisations incorporelles	709 352,11	
204	Subventions d'équipements versées	9 808 020,85	
21	Immobilisations corporelles	2 118 629,30	
23	Immobilisations en cours	8 155 270,07	
26	Participations, créances rattachées	1 843 542,00	
27	Autres immobilisations financières	64,00	571 324,25
SOUS-TOTAL INVESTISSEMENT		40 685 124,59	40 685 124,59

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
95	124	120	4	1	

Le Conseil communautaire approuve, à la majorité des suffrages exprimés, les crédits d'investissement inscrits au budget principal 2021.

2°) Gestion de certaines opérations d'investissement selon la procédure d'autorisations de programmes et de crédits de paiement :

Permettant d'optimiser la gestion budgétaire des investissements communautaires, la procédure de gestion par autorisations de programmes et crédits de paiement porte chaque année sur plusieurs opérations du budget principal et de certains budgets annexes communautaires. Pour l'exercice budgétaire 2021, il vous est proposé :

- **DE VOTER les autorisations de programmes et les crédits de paiement des opérations d'investissement du budget principal et des budgets annexes : Régie assainissement et GEMAPI dont la liste et le montant des crédits de dépenses figurent en annexe 1 à la présente délibération.**

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
95	123	120	3	2	

Le Conseil communautaire approuve, à la majorité des suffrages exprimés, les autorisations de programmes et les crédits de paiement inscrits pour l'exercice 2021.

A - BUDGET PRINCIPAL (suite) :

3°) Délégation accordée au Président en matière de contractualisation des emprunts et de gestion dynamique de la dette :

Selon la classification établie par la Charte Gissler, le risque financier de la dette de Troyes Champagne Métropole se situe à l'échelon 1 A qui est le plus favorable du barème. Pour mémoire cette classification comporte six échelons progressifs établis en fonction de l'indexation des contrats (catégorie de 1 à 6) et de leur structure (catégorie de A à F).

Afin d'assurer également une gestion dynamique de l'endettement communautaire qui nécessite des décisions rapides en fonction des orientations fluctuantes des marchés financiers et des offres bancaires, une délégation est accordée annuellement à l'exécutif de la collectivité en matière de gestion de la dette.

En conséquence, il vous est proposé :

- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à contracter, les emprunts nécessaires au financement des investissements dans la limite des crédits de recettes inscrits au budget primitif et des décisions modificatives du budget principal et de chaque budget annexe de Troyes Champagne Métropole, sachant qu'une mise en concurrence sera systématiquement opérée avant la contractualisation de chaque produit.**

Il est précisé que ces nouveaux contrats de prêts devront respecter les dispositions de la loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 relative à l'encadrement des conditions d'emprunts des collectivités territoriales et de son décret d'application n° 2014-984 du 28 août 2014 ainsi que la classification 1A des produits de financement définie dans la charte Gissler.

- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à mener une gestion dynamique de la dette globale de Troyes Champagne Métropole visant à réduire son coût budgétaire ou sécuriser ses taux en fonction des évolutions des marchés financiers. Pour y parvenir, il pourra être fait recours à des contrats de lignes de trésorerie et à des opérations de renégociation des conditions financières des emprunts en cours de remboursement, à leur remboursement anticipé, à la passation et à la résiliation de contrat de garantie de taux plafond (CAP), de taux plancher (FLOOR), de taux plafond et plancher (COLLAR). Les produits susceptibles d'être proposés dans le cadre de la gestion dynamique de la dette globale de Troyes Champagne Métropole devront respecter les dispositions de la loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 relative à l'encadrement des conditions d'emprunts des collectivités territoriales et de son décret d'application n° 2014-984 du 28 août 2014. Ces opérations devront aussi correspondre à la classification 1A des produits de financement définie dans la charte Gissler.**

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
95	122	122		3	

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, la délégation accordée au Président en matière de contractualisation des emprunts et de gestion dynamique de la dette.

4°) Répartition des attributions de compensation :

En raison de la crise sanitaire et des mesures destinées à lutter contre la pandémie, les membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges et des Ressources Transférées n'a pu se réunir en présentiel pour procéder à l'élection de son exécutif (Président et Vice-Président) comme le prévoit la réglementation. La répartition du montant des attributions de compensation versées aux communes à compter du 1^{er} janvier 2021 est établie en application des précédentes décisions de la commission d'évaluation. Ils seront susceptibles d'être modifiés en cours d'année 2021, en fonction des transferts d'équipements et de services préalablement évalués par la commission. Il vous est proposé :

- **DE FIXER le montant individuel des dotations de compensation allouées à compter du 1^{er} janvier 2021 aux quatre-vingt une communes membres de Troyes Champagne Métropole selon la répartition figurant dans le tableau récapitulatif annexé à la présente décision.**

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
95	124	122	2	1	

Le Conseil communautaire approuve, à la majorité des suffrages exprimés, la répartition des attributions de compensation allouées à compter du 1^{er} janvier 2021.

5°) Prise en charge du déficit de certains budgets annexes :

L'équilibre de certains budgets annexes est assuré par le versement d'une subvention du budget principal, dont les montants sont récapitulés dans le tableau suivant :

BUDGETS ANNEXES BENEFICIAIRES	MONTANT
Usines Relais	2 008,02
Parc du Grand Troyes	1 15 535,00
Parc des expositions	1 067 076,00
Patinoire	669 260,00
Stade de l'Aube	1 603 174,00
Hôtel d'entreprises	171 512,00
Location bâtiments ESC	730 821,00
Maison d'Accueil et de Résidence pour l'Autonomie (MARPA)	65 924,52
Zone d'activités Haie des Fourches	42 481,00
Zone d'activités Cupigny	27 982,00
Zone d'activités Chantereigne	73 820,29
Camping Communautaire	12 854,00
TOTAUX	4 582 447,83

Il vous est proposé :

- **DE FIXER à 4 582 447,83 € le montant de la prise en charge par le budget principal des déficits annuels de certains budgets annexes selon la répartition figurant dans le tableau précédent. Le montant de ces participations sera ajusté en fonction des dépenses et des recettes effectivement comptabilisées dans chaque budget annexe au cours de l'exercice budgétaire.**

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
95	124	121	3	1	

Le Conseil communautaire approuve, à la majorité des suffrages exprimés, la prise en charge sur l'exercice 2021 du déficit de certains budgets annexes.

A - BUDGET PRINCIPAL (suite) :

6°) Frais de représentation des agents communautaires occupant un emploi fonctionnel :

L'article 21 de la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990 relative à la fonction publique territoriale, modifié par la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 autorise à attribuer par délibération des frais de représentation aux agents d'un établissement public de coopération intercommunal de plus de 80 000 habitants occupant un emploi fonctionnel de directeur général des services, de directeur général adjoint et de collaborateur de cabinet.

Selon l'avis du conseil d'Etat du 1^{er} février 2006, les frais de représentation de ces agents peuvent faire l'objet d'une dotation budgétaire afin qu'ils soient directement pris en charge par la collectivité ou faire l'objet d'un remboursement à l'appui de justificatifs. Dans ce cas, ces frais de représentation n'ont pas le caractère de complément de rémunération.

Pour pouvoir utiliser les crédits ouverts, les bénéficiaires de ces dispositions devront remplir des fiches d'autorisation d'engagement et de suivi de ces frais de représentation.

Au vu de ces éléments, il vous est proposé :

- **D'ATTRIBUER des frais de représentation sous la forme d'une dotation budgétaire d'un montant total de 5 040 € destinée à prendre directement en charge ou à rembourser au vu de justificatifs, les dépenses annuelles de restauration et de réception organisées par les agents communautaires occupant les emplois suivants :**

EMPLOI	FONCTIONS	Rappel Dotaton 2020	Dotaton 2021
Directeur général des services	Direction générale des services	600 €	600 €
	Rattachement du pôle enseignement supérieur / recherche / vie étudiante	600 €	600 €
	Rattachement du pôle Equilibre territoire / agriculture / équipements proximité	600 €	600 €
	Rattachement du pôle culture / sports / animation territoire	480 €	480 €
	Rattachement du pôle environnement / développement durable / collecte	480 €	480 €
	Rattachement du pôle habitat / politique de la ville / dispositifs contractuels	480 €	480 €
Directrice de cabinet	Direction cabinet / marketing territorial / communication / protocole	600 €	600 €
Directeur général adjoint	Délégué auprès de la direction générale de services	600 €	600 €
Directeur général adjoint	Direction du pôle économie / emploi / commerce / innovation / TIC/ tourisme	600 €	600 €
TOTAUX		5 040 €	5 040 €

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
95	123	120	3	2	

Le Conseil communautaire approuve, à la majorité des suffrages exprimés, les frais de représentation des agents communautaires occupant un emploi fonctionnel.

B – BUDGET ANNEXE REGIE ASSAINISSEMENT :**1°) Vote des crédits budgétaires :**

Il vous est proposé de voter, par chapitre budgétaire l'ensemble des crédits de dépenses et de recettes récapitulé dans le tableau suivant :

CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT			
002	Résultat de fonctionnement reporté		7 268 517,60
011	Charges à caractère général	5 481 520,65	
012	Charges de personnel	887 181,00	
014	Atténuation de charges	1 380 000,00	
023	Virement à la section d'investissement	6 975 411,95	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 300 000,00	920 000,00
65	Autres charges de gestion courantes	205,00	
66	Charges financières	17 200,00	
67	Charges exceptionnelles	402 200,00	
68	Dotations aux amortissements	350 000,00	
70	Produits des services et du domaine		9 568 000,00
74	Dotations, participations et subventions		907 000,00
75	Autres Produits de gestion courante		201,00
77	Produits exceptionnels		130 000,00
SOUS-TOTAL FONCTIONNEMENT		18 793 718,60	18 793 718,60
INVESTISSEMENT			
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		5 315 595,20
021	Virement de la section de fonctionnement		6 975 411,95
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	920 000,00	3 300 000,00
041	Opérations patrimoniales	644 000,00	644 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		
13	Subventions d'investissement		4 374 131,00
16	Emprunts et dettes assimilées	278 300,00	690 000,00
20	Immobilisations incorporelles	81 950,00	
21	Immobilisations corporelles	249 065,00	
23	Immobilisations en cours	19 125 823,15	
SOUS-TOTAL INVESTISSEMENT		21 299 138,15	21 299 138,15
TOTAUX		40 092 856,75	40 092 856,75

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
95	123	121	2	2	

Le Conseil communautaire approuve, à la majorité des suffrages exprimés, les crédits budgétaires inscrits au budget annexe régie assainissement pour l'exercice 2021.

2°) Constitution de provisions :

Conformément à la réglementation en vigueur, une provision d'un montant de 350 000 € est constituée pour couvrir le risque financier d'un contentieux concernant des travaux entrepris sur la station d'épuration d'Estissac.

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
95	124	122	2	1	

Le Conseil communautaire approuve, à la majorité des suffrages exprimés, la constitution d'une provision pour couvrir le risque financier d'un contentieux concernant des travaux entrepris sur la station d'épuration d'Estissac.

C – BUDGET ANNEXE DES USINES RELAIS :**1°) Vote des crédits budgétaires :**

Il vous est proposé de voter, par chapitre budgétaire l'ensemble des crédits de dépenses et de recettes récapitulé dans le tableau suivant :

CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
	FONCTIONNEMENT		
002	Résultat de fonctionnement reporté		766,98
011	Charges à caractère général	18 992,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 123,00	
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	10 155,00	
65	Autres charges de gestion courante	100,00	
70	Produits des services et du domaine		15 000,00
75	Autres produits de gestion courante		14 603,02
	SOUS-TOTAL FONCTIONNEMENT	30 370,00	30 370,00
	INVESTISSEMENT		
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		572 311,66
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections		10 155,00
23	Immobilisations en cours	582 466,66	
	SOUS-TOTAL INVESTISSEMENT	582 466,66	582 466,66
	TOTAUX	612 836,66	612 836,66

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
95	123	121	2	2	

Le Conseil communautaire approuve, à la majorité des suffrages exprimés, les crédits budgétaires inscrits au budget annexe des usines relais pour l'exercice 2021.

D – BUDGET ANNEXE PARC DU GRAND TROYES :**1°) Vote des crédits budgétaires :**

Il vous est proposé de voter, par chapitre budgétaire l'ensemble des crédits de dépenses et de recettes récapitulé dans le tableau suivant :

CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
	FONCTIONNEMENT		
002	Résultat de fonctionnement reporté	260 650,30	
011	Charges à caractère général	1 740 290,00	
023	Virement à la section d'investissement	42 000,00	
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	14 500 000,00	14 522 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	100,00	100,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00	
67	Charges exceptionnelles	25 000,00	
70	Produits des services et du domaine		1 722 147,30
75	Autres produits de gestion courante		120 393,00
77	Produits exceptionnels		203 500,00
	SOUS-TOTAL FONCTIONNEMENT	16 568 140,30	16 568 140,30
	INVESTISSEMENT		
021	Virement de la section de fonctionnement		42 000,00
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	14 522 000,00	14 500 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	20 000,00	
27	Autres immobilisations financières		
	SOUS-TOTAL INVESTISSEMENT	14 542 000,00	14 542 000,00
	TOTAUX	31 110 140,30	31 110 140,30

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
95	123	121	2	2	

Le Conseil communautaire approuve, à la majorité des suffrages exprimés, les crédits budgétaires inscrits au budget annexe Parc du Grand Troyes pour l'exercice 2021.

E- BUDGET ANNEXE ELIMINATION DES DECHETS :

1°) Vote des crédits budgétaires :

Il vous est proposé de voter, par chapitre budgétaire l'ensemble des crédits de dépenses et de recettes récapitulé dans le tableau suivant :

CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT			
002	Résultat de fonctionnement reporté		2 939 689,44
011	Charges à caractère général	9 033 904,65	
012	Charges de personnel	3 608 343,00	
013	Atténuation de charges		4 000,00
014	Atténuation de produits	7 300 000,00	
023	Virement à la section d'investissement	1 197 443,27	
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	688 500,00	26 300,00
65	Autres charges de gestion courante	761 205,00	
67	Charges exceptionnelles	21 000,00	
70	Produits des services et du domaine		1 654 431,00
73	Impôts et taxes		16 266 000,00
74	Dotations, participations et subventions		128 000,00
75	Autres produits de gestion courante		1 588 975,48
77	Produits exceptionnels		3 000,00
SOUS-TOTAL FONCTIONNEMENT		22 610 395,92	22 610 395,92
INVESTISSEMENT			
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		592 029,62
021	Virement de la section de fonctionnement		1 197 443,27
024	Produits des cessions d'immobilisations		70 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	26 300,00	688 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		115 000,00
20	Immobilisations incorporelles	27 425,00	
21	Immobilisations corporelles	741 121,78	
23	Immobilisations en cours	1 868 126,11	
SOUS-TOTAL INVESTISSEMENT		2 662 972,89	2 662 972,89
TOTAUX		25 273 368,81	25 273 368,81

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
95	123	121	2	2	

Le Conseil communautaire approuve, à la majorité des suffrages exprimés, les crédits budgétaires inscrits au budget annexe élimination des déchets pour l'exercice 2021.

F – BUDGET ANNEXE PARC DES EXPOSITIONS :**1°) Vote des crédits budgétaires :**

Il vous est proposé de voter, par chapitre budgétaire l'ensemble des crédits de dépenses et de recettes récapitulé dans le tableau suivant :

CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT			
011	Charges à caractère général	302 585,00	
012	Charges de personnel	17 891,00	
023	Virement à la section d'investissement	152 500,00	
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	480 000,00	136 500,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00	
66	Charges financières	315 500,00	
67	Charges exceptionnelles	500,00	
70	Produits de services, du domaine et ventes diverses		61 000,00
75	Autres produits de gestion courante		1 067 176,00
77	Produits exceptionnels		4 400,00
SOUS-TOTAL FONCTIONNEMENT		1 269 076,00	1 269 076,00
INVESTISSEMENT			
001	Résultat reporté d'investissement	132 828,29	
021	Virement de la section de fonctionnement		152 500,00
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	136 500,00	480 000,00
13	Subventions d'investissement		
10	Dotations fonds divers et réserves		161 460,07
16	Emprunts et dettes assimilées	496 000,00	39 700,00
23	Immobilisations en cours	68 331,78	
SOUS-TOTAL INVESTISSEMENT		833 660,07	833 660,07
TOTAUX		2 102 736,07	2 102 736,07

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
95	123	121	2	2	

Le Conseil communal approuve, à la majorité des suffrages exprimés, les crédits budgétaires inscrits au budget annexe parc des expositions pour l'exercice 2021.

G – BUDGET ANNEXE PATINOIRE :**1°) Vote des crédits budgétaires :**

Il vous est proposé de voter, par chapitre budgétaire l'ensemble des crédits de dépenses et de recettes récapitulé dans le tableau suivant :

CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
	FONCTIONNEMENT		
011	Charges à caractère général	453 543,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	26 817,00	
023	Virement à la section d'investissement	171 600,00	
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	119 000,00	48 600,00
65	Autres charges de gestion courante	600,00	
66	Charges financières	35 500,00	
67	Charges exceptionnelles	500,00	
70	Produits des services et du domaine		85 500,00
75	Autres produits de gestion courante		669 360,00
77	Produits exceptionnels		4 100,00
	SOUS-TOTAL FONCTIONNEMENT	807 560,00	807 560,00
	INVESTISSEMENT		
001	Résultat reporté d'investissement	164 697,13	
021	Virement de la section de fonctionnement		171 600,00
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	48 600,00	119 000,00
10	Dotations fonds divers et réserves		164 697,13
16	Emprunts et dettes assimilées	242 000,00	86 100,00
23	Immobilisations en cours	86 100,00	
	SOUS-TOTAL INVESTISSEMENT	541 397,13	541 397,13
	TOTAUX	1 348 957,13	1 348 957,13

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
95	122	120	2	3	

Le Conseil communautaire approuve, à la majorité des suffrages exprimés, les crédits budgétaires inscrits au budget annexe patinoire pour l'exercice 2021.

H – BUDGET ANNEXE STADE DE L'AUBE :

1°) Vote des crédits budgétaires :

Il vous est proposé de voter, par chapitre budgétaire l'ensemble des crédits de dépenses et de recettes récapitulé dans le tableau suivant :

CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT			
011	Charges à caractère général	1 058 601,00	
012	Charges de de personnel	454 469,00	
013	Atténuation de charges		1 000,00
023	Virement à la section d'investissement		
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	771 500,00	153 100,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		
65	Autres charges de gestion courante	305,00	
66	Charges financières	59 000,00	
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	
70	Produits des services et du domaine		545 500,00
75	Autres produits de gestion courante		1 645 275,00
SOUS-TOTAL FONCTIONNEMENT		2 344 875,00	2 344 875,00
INVESTISSEMENT			
001	Résultat reporté d'investissement	12 633,77	
021	Virement de la section de fonctionnement		
024	Produits des cessions d'immobilisations		
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	153 100,00	771 500,00
041	Opérations patrimoniales		
10	Dotations, fonds divers et réserves		65 942,70
16	Emprunts et dettes assimilées	278 000,00	364 300,00
20	Immobilisations incorporelles		
21	Immobilisations corporelles	65 000,00	
23	Immobilisations en cours	693 008,93	
SOUS-TOTAL INVESTISSEMENT		1 201 742,70	1 201 742,70
TOTAUX		3 546 617,70	3 546 617,70

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
95	123	121	2	2	

Le Conseil communautaire approuve, à la majorité des suffrages exprimés, les crédits budgétaires inscrits au budget annexe stade de l'Aube pour l'exercice 2021.

2°) Modalités de remboursement des frais de personnel au budget principal :

En compensation du coût annuel du personnel affecté au stade de l'Aube mais comptabilisé au budget principal, il vous est proposé :

- **DE FIXER, les modalités de remboursement du budget annexe Stade de l'Aube au budget principal des frais de personnel concerné sur la base du coût net des rémunérations et des cotisations sociales du poste suivant :**
 - un agent à temps partiel (33 %) du cadre d'emploi des Ingénieurs principaux territoriaux,
 - un agent à temps partiel (33 %) du cadre d'emploi des techniciens principaux territoriaux de 2^{ème} classe.

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
95	123	121	2	2	

Le Conseil communautaire approuve, à la majorité des suffrages exprimés, les modalités de remboursement des frais de personnel du budget annexe stade de l'Aube au budget principal pour l'exercice 2021.

I – BUDGET ANNEXE HOTEL D'ENTREPRISES :

1°) Vote des crédits budgétaires :

Il vous est proposé de voter, par chapitre budgétaire l'ensemble des crédits de dépenses et de recettes récapitulé dans le tableau suivant :

CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT			
011	Charges à caractère général	80 713,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 299,00	
023	Virement à la section d'investissement	47 100,00	
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	58 400,00	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		
65	Autres charges de gestion courante	100,00	
66	Charges financières	20 000,00	
67	Charges exceptionnelles	11 000,00	
70	Produits des services et du domaine		20 000,00
75	Autres produits de gestion courante		201 612,00
77	Produits exceptionnels		
SOUS-TOTAL FONCTIONNEMENT		221 612,00	221 612,00
INVESTISSEMENT			
001	Résultat reporté d'investissement	50 570,97	
021	Virement de la section de fonctionnement		47 100,00
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections		58 400,00
041		7 500,00	7 500,00
10	Dotations fonds divers et réserves		66 170,97
16	Emprunts et dettes assimilées	109 500,00	84 000,00
20	immobilisations incorporelles		
23	Immobilisations en cours	95 600,00	
SOUS-TOTAL INVESTISSEMENT		263 170,97	263 170,97
TOTAUX		484 782,97	484 782,97

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
95	121	121		4	

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, les crédits budgétaires inscrits au budget annexe hôtel d'entreprises pour l'exercice 2021.

J – BUDGET ANNEXE LOCATION BATIMENTS ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE :

1°) Vote des crédits budgétaires :

Il vous est proposé de voter, par chapitre budgétaire l'ensemble des crédits de dépenses et de recettes récapitulé dans le tableau suivant :

CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
	FONCTIONNEMENT		
002	Résultat de fonctionnement reporté		
011	Charges à caractère général	227 849,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	13 472,00	
023	Virement à la section d'investissement	395 100,00	
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	596 000,00	375 600,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00	
66	Charges financières	121 000,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits de services du domaine et ventes div		19 000,00
75	Autres produits de gestion courante		928 921,00
77	Produits exceptionnels		30 000,00
	SOUS-TOTAL FONCTIONNEMENT	1 353 521,00	1 353 521,00
	INVESTISSEMENT		
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	393 981,25	
021	Virement de la section de fonctionnement		395 100,00
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	375 600,00	596 000,00
10	Dotations fonds divers et réserves		396 109,75
16	Emprunts et dettes assimilées	605 500,00	
23	Immobilisations en cours	12 128,50	
	SOUS-TOTAL INVESTISSEMENT	1 387 209,75	1 387 209,75
	TOTAUX	2 740 730,75	2 740 730,75

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
95	121	121		4	

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, les crédits budgétaires inscrits au budget annexe location bâtiments école supérieure de commerce pour l'exercice 2021.

K – BUDGET ANNEXE RESEAUX DE CHAUFFAGE URBAIN :

1°) Vote des crédits budgétaires :

Il vous est proposé de voter, par chapitre budgétaire l'ensemble des crédits de dépenses et de recettes récapitulé dans le tableau suivant :

CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT			
002	Résultat reporté de fonctionnement		29 439,19
011	Charges à caractère général	1 62 509,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	93 317,00	
023	Virement à la section d'investissement	209 613,19	
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	204 000,00	54 500,00
65	Autres charges de gestion courante	105,00	
66	Charges financières	42 000,00	
67	Charges exceptionnelles	8 100,00	
70	Produits des services et du domaine		263 400,00
74	Dotations, subventions et participations		20 900,00
75	Autre produits de gestion courante		306 105,00
77	Produits exceptionnels		45 300,00
SOUS-TOTAL FONCTIONNEMENT		719 644,19	719 644,19
INVESTISSEMENT			
001	Résultat reporté d'investissement	298 480,21	
021	Virement de la section de fonctionnement		209 613,19
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	54 500,00	204 000,00
041	Opérations patrimoniales	30 000,00	30 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		555 093,09
13	Subventions d'investissement reçues		324 571,00
16	Emprunts et dettes assimilées	231 500,00	330 000,00
21	Immobilisations corporelles	30 000,00	
23	Immobilisations en cours	1 008 797,07	
SOUS-TOTAL INVESTISSEMENT		1 653 277,28	1 653 277,28
TOTAUX		2 372 921,47	2 372 921,47

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
95	121	121		4	

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, les crédits budgétaires inscrits au budget annexe réseaux de chauffage urbain pour l'exercice 2021.

L – BUDGET ANNEXE MARPA (Maison d'Accueil et de Résidence Pour l'Autonomie) :

1°) Vote des crédits budgétaires :

Il vous est proposé de voter, par chapitre budgétaire l'ensemble des crédits de dépenses et de recettes récapitulé dans le tableau suivant :

CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
	FONCTIONNEMENT		
002	Résultat de fonctionnement reporté		2 358,48
011	Charges à caractère général	81 015,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	196 858,00	
016	Dépenses afférentes à la structure	71 915,00	
018	Autres produits relatifs à l'exploitation		347 429,52
	SOUS-TOTAL FONCTIONNEMENT	349 788,00	349 788,00
	INVESTISSEMENT		
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		149 972,24
10	Dotations, fonds divers et réserves		8 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	10 000,00	10 000,00
20	Immobilisations incorporelles	15 000,00	
21	Immobilisations corporelles	184 972,24	
28	Amortissement des immobilisations		42 000,00
	SOUS-TOTAL INVESTISSEMENT	209 972,24	209 972,24
	TOTAUX	559 760,24	559 760,24

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
95	121	121		4	

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, les crédits budgétaires inscrits au budget annexe MARPA pour l'exercice 2021.

M – BUDGET ANNEXE ZAC LA HAIE DES FOURCHES :**1°) Vote des crédits budgétaires :**

Il vous est proposé de voter, par chapitre budgétaire l'ensemble des crédits de dépenses et de recettes récapitulé dans le tableau suivant :

CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
	FONCTIONNEMENT		
002	Résultat de fonctionnement reporté		281 428,55
011	Charges à caractère général	2 464,00	
023	Virement à la section d'investissement	324 928,55	
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	798 000,00	767 000,00
043	Opérations d'ordre interne section fonct	8 400,00	8 400,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00	
66	Charges financières	6 000,00	
70	Produits de services, du domaines et ventes		40 483,00
75	Autres produits de gestion courante		42 581,00
77	Produits exceptionnels		
	SOUS-TOTAL FONCTIONNEMENT	1 139 892,55	1 139 892,55
	INVESTISSEMENT		
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	281 428,55	
021	Virement de la section de fonctionnement		324 928,55
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	767 000,00	798 000,00
13	Subventions d'investissement reçues		
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections		
16	Emprunts et dettes assimilées	74 500,00	
	SOUS-TOTAL INVESTISSEMENT	1 122 928,55	1 122 928,55
	TOTAUX	2 262 821,10	2 262 821,10

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
95	121	121		4	

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, les crédits budgétaires inscrits au budget annexe ZAC la haie des fourches pour l'exercice 2021.

N – BUDGET ANNEXE GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) :

1°) Vote des crédits budgétaires :

Il vous est proposé de voter, par chapitre budgétaire l'ensemble des crédits de dépenses et de recettes récapitulé dans le tableau suivant :

CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
	FONCTIONNEMENT		
002	Résultat reporté de fonctionnement		2 698 640,40
011	Charges à caractère général	754 338,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	642 885,00	
023	Virement à la section d'investissement	3 263 417,40	
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	61 000,00	22 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 001,00	
66	Charges financières	120 000,00	
67	Charges exceptionnelles	13 000,00	
68	Dotations aux amortissements et au provisions	500 000,00	
70	Produits des services et du domaine		14 500,00
73	Impôts et taxes		2 619 000,00
74	Dotations, subventions et participations		1 500,00
75	Autres produits de gestion courante		1,00
	SOUS-TOTAL FONCTIONNEMENT	5 355 641,40	5 355 641,40
	INVESTISSEMENT		
001	Résultat d'investissement reporté	464 822,61	
021	Virement de la section de fonctionnement		3 263 417,40
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	22 000,00	61 000,00
041	Opérations patrimoniales	75 000,00	75 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		789 372,25
13	Subventions d'investissement reçues		2 701 079,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 945 500,00	
20	Immobilisations incorporelles	625 506,00	
204	Subventions d'équipement versées	10 000,00	
21	Immobilisations corporelles	143 082,64	
23	Immobilisations en cours	1 603 957,40	
	SOUS-TOTAL INVESTISSEMENT	6 889 868,65	6 889 868,65
	TOTAUX	12 245 510,05	12 245 510,05

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
95	121	121		4	

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, les crédits budgétaires inscrits au budget annexe GEMAPI pour l'exercice 2021.

2°) Modalités de remboursement des frais de personnel au budget principal :

En compensation du coût annuel du personnel affecté au service GEMAPI mais comptabilisé au budget principal, il vous est proposé :

- **DE FIXER, les modalités de remboursement du budget GEMAPI au budget principal des frais de personnel concerné sur la base du coût net des rémunérations et des cotisations sociales du poste suivant :**
 - **un agent à temps partiel (50 %) emploi hors filière de dessinateur géomatique.**

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
95	121	121		4	

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, les modalités de remboursement des frais de personnel du budget annexe GEMAPI au budget principal pour l'exercice 2021.

3°) Constitution de provisions :

Conformément à la réglementation en vigueur, une provision d'un montant de 500 000 € est constituée pour couvrir le risque financier d'un contentieux concernant des travaux entrepris sur des ouvrages de protection contre les inondations.

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
95	121	121		4	

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, la constitution d'une provision pour couvrir le risque financier d'un contentieux concernant des travaux entrepris sur des ouvrages de protection contre les inondations.

O – BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES CUPIGNY A CRENEY :**1°) Vote des crédits budgétaires :**

Il vous est proposé de voter, par chapitre budgétaire l'ensemble des crédits de dépenses et de recettes récapitulé dans le tableau suivant :

CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
	FONCTIONNEMENT		
002	Résultat de fonctionnement reporté		1 63 675,75
011	Charges à caractère général	421 482,00	
023	Virement à la section d'investissement		
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 035 000,00	1 300 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	1 100,00	1 100,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00	
70	Produits des services et du domaine		853 500,25
75	Produits exceptionnels		28 082,00
77	Produits exceptionnels		111 324,00
	SOUS-TOTAL FONCTIONNEMENT	2 457 682,00	2 457 682,00
	INVESTISSEMENT		
001	Résultat d'investissement reporté	163 675,75	
021	virement à la section de fonctionnement		
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 300 000,00	2 035 000,00
041	Opérations patrimoniales		
16	Emprunts et dettes assimilées	571 324,25	
	SOUS-TOTAL INVESTISSEMENT	2 035 000,00	2 035 000,00
	TOTAUX	4 492 682,00	4 492 682,00

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
95	121	121		4	

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, les crédits budgétaires inscrits au budget annexe zone d'activités Cupigny pour l'exercice 2021.

P – BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES CHANTEREIGNE :**1°) Vote des crédits budgétaires :**

Il vous est proposé de voter, par chapitre budgétaire l'ensemble des crédits de dépenses et de recettes récapitulé dans le tableau suivant :

CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT			
002	Résultat reporté de fonctionnement		2 813 147,71
011	Charges à caractère général	28 968,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 310 000,00	12 900 000,00
043	Opérations d'ordre interne section fonct	48 100,00	48 100,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00	
66	Charges financières	48 000,00	
70	Produits des services et du domaine		3 600 000,00
75	Autres produits de gestion courante		73 920,29
SOUS-TOTAL FONCTIONNEMENT		19 435 168,00	19 435 168,00
INVESTISSEMENT			
001	Résultat reporté d'investissement	395 220,15	
021	Virement à la section d'investissement		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 900 000,00	19 310 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	6 014 779,85	
SOUS-TOTAL INVESTISSEMENT		19 310 000,00	19 310 000,00
TOTAUX		38 745 168,00	38 745 168,00

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
95	121	121		4	

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, les crédits budgétaires inscrits au budget annexe zone d'activités économiques Chantereigne pour l'exercice 2021.

Q – BUDGET ANNEXE GARE ROUTIERE :**1°) Vote des crédits budgétaires :**

Il vous est proposé de voter, par chapitre budgétaire l'ensemble des crédits de dépenses et de recettes récapitulé dans le tableau suivant :

CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
	FONCTIONNEMENT		
002	Résultat de fonctionnement reporté		117 469,96
011	Charges à caractère général	95 974,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 675,00	
023	Virement à la section d'investissement	100 820,96	
65	Autres charges de gestion courante	100,00	
75	Autres produits de gestion courante		85 100,00
	SOUS-TOTAL FONCTIONNEMENT	202 569,96	202 569,96
	INVESTISSEMENT		
021	Virement de la section de fonctionnement		100 820,96
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections		
041	Opérations patrimoniales	60 000,00	60 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		25 000,00
23	Immobilisations en cours	125 820,96	
	SOUS-TOTAL INVESTISSEMENT	185 820,96	185 820,96
	TOTAUX	388 390,92	388 390,92

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
95	121	121		4	

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, les crédits budgétaires inscrits au budget annexe gare routière pour l'exercice 2021.

R – BUDGET ANNEXE LOCATION MOYEN DE TRANSPORT :**1°) Vote des crédits budgétaires :**

Il vous est proposé de voter, par chapitre budgétaire l'ensemble des crédits de dépenses et de recettes récapitulé dans le tableau suivant :

CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT			
011	Charges à caractère général	130 813,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	7 735,00	
65	Autres charges de gestion courante	5 100,00	
70	Produits des services et du domaine		8 500,00
74	Dotations, participations et subventions		0,00
75	Autres produits de gestion courante		135 148,00
SOUS-TOTAL FONCTIONNEMENT		143 648,00	143 648,00
INVESTISSEMENT			
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	64 250,00	
021	Virement de la section de fonctionnement		
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections		
041	Opérations patrimoniales	84 000,00	84 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		101 360,16
13	Subventions d'investissement		126 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	15 000,00	239 389,84
21	Immobilisations corporelles	202 000,00	
23	Immobilisations en cours	185 500,00	
SOUS-TOTAL INVESTISSEMENT		550 750,00	550 750,00
TOTAUX		694 398,00	694 398,00

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
95	121	121		4	

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, les crédits budgétaires inscrits au budget annexe location moyen de transport pour l'exercice 2021.

S – BUDGET ANNEXE EAU POTABLE :**1°) Vote des crédits budgétaires :**

Il vous est proposé de voter, par chapitre budgétaire l'ensemble des crédits de dépenses et de recettes récapitulé dans le tableau suivant :

CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT			
002	Résultat de fonctionnement reporté		10 408,67
011	Charges à caractère général	55 420,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 277,00	
023	Virement à la section d'investissement	58 989,31	
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	4 500,00	140,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		
65	Autres charges de gestion courante	100,00	
70	Produits des services et du domaine		83 000,00
75	Autres produits de gestion courante		100,00
77	Produits exceptionnels		28 637,64
SOUS-TOTAL FONCTIONNEMENT		122 286,31	122 286,31
INVESTISSEMENT			
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		6 377,69
021	Virement de la section de fonctionnement		58 989,31
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	140,00	4 500,00
041	Opérations patrimoniales		
10	Dotations, fonds divers et réserves		36 247,20
16	Emprunts et dettes assimilées		14 025,80
23	Immobilisations en cours	120 000,00	
SOUS-TOTAL INVESTISSEMENT		120 140,00	120 140,00
TOTAUX		242 426,31	242 426,31

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
95	121	121		4	

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, les crédits budgétaires inscrits au budget annexe eau potable pour l'exercice 2021.

T – BUDGET CAMPING COMMUNAUTAIRE :

1°) Vote des crédits budgétaires :

Il vous est proposé de voter, par chapitre budgétaire l'ensemble des crédits de dépenses et de recettes récapitulé dans le tableau suivant :

CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
	FONCTIONNEMENT		
011	Charges à caractère général	12 136,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	718,00	
023	Virement à la section d'investissement		
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections		
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		
65	Autres charges de gestion courante		
70	Produits des services et du domaine		12 854,00
75	Autres produits de gestion courante		
77	Produits exceptionnels		
	SOUS-TOTAL FONCTIONNEMENT	12 854,00	12 854,00
	INVESTISSEMENT		
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	18 482,96	
021	Virement de la section de fonctionnement		
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections		
041	Opérations patrimoniales	75 000,00	75 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,41
13	Subventions d'investissement reçues		1 155 200,00
16	Emprunts et dettes assimilées		273 672,76
23	Immobilisations en cours	1 410 390,21	
	SOUS-TOTAL INVESTISSEMENT	1 503 873,17	1 503 873,17
	TOTAUX	1 516 727,17	1 516 727,17

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
95	121	121		4	

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, les crédits budgétaires inscrits au budget annexe camping communautaire pour l'exercice 2021.

2 – AFFECTATION DES RESULTATS DEGAGES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2020 :

Au vu du certificat de reprise anticipé de résultats de l'exercice 2020 établi par le comptable public de Troyes Champagne Métropole, il vous est proposé d'affecter le résultat de chaque budget conformément au tableau joint en annexe 4.

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
95	123	123	2	2	

Le Conseil communautaire approuve, à la majorité des suffrages exprimés, l'affectation des résultats dégagés à la clôture de l'exercice 2020.

3 – SOLDE DE COMPTES DE TIERS DU COMPTABLE PUBLIC :

Le comptable public a formulé une demande d'apurement de certains comptes de fournisseurs de sa comptabilité, sur lesquels ont été imputées entre 2001 et 2011 des retenues de garantie opérées sur des marchés publics. Malgré les relances successives auprès des entreprises concernées dont certaines ont disparu, celle-ci n'ont jamais fourni les documents nécessaires à la clôture de ces marchés, empêchant ainsi le remboursement de ces sommes. En application des dispositions de la loi n° 68-1650 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat et des collectivités territoriales, leurs créances sont désormais prescrites. Le tableau joint en annexe 5 détaille les sommes concernées.

Au vu de ces éléments, il vous est proposé :

- **DE SOLDER dans la comptabilité du comptable public de Troyes Champagne Métropole, les comptes de tiers correspondants par l'émission de titres de recettes sur chaque budget concerné et pour les montants figurant dans le tableau joint en annexe 5.**

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
95	123	123	2	2	

Le Conseil communautaire approuve, à la majorité des suffrages exprimés, l'apurement de certains comptes de tiers demandé par le comptable public.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AUBE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 AVRIL 2021

Date de convocation et d'affichage : 02 avril 2021

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 h 05.

Présents :

ABEL Jean-Pierre	FARINE Bruno	LEDOUBLE Catherine
BACHMANN Jean-Marie	FINOT Patrick	LEMELLE Flavienne
BAROIN François	FLEURET Dominique	LEQUIEN Ombeline
BEAUSSIER Jean-Marie	FRAENKEL Stéphanie	LEYMBERGER Brigitte
BETTINGER Sylviane	FRAPIN David	MAGLOIRE Arnaud
BILLET André	GACHOWSKI Jacques	MANDELLI François
BLANCHARD Dominique	GARNERIN David	MARTY Rémy
BLANCHON David	GARIGLIO Elisabeth	MEIRHAEGHE Jean-François
BLASCO Thierry	GAURIER Claude	MENNETRIER Nicolas
BLASSON Christian	GATOUILLAT Marcel	MONTAGNE Jean-Jacques
BOICHUT Daniel	GAUTHIER Anne-Sophie	MOSER Alain
BOISSEAU Dominique	GERARD Fabien	NONCIAUX-GRADOS Véronique
BOUDADI Rachida	GIRARD Marc	OUADAH Karima
BRANLE Christian	GIRARDIN Olivier	PAUWELS Cécile
BURRI Marie-Luce	GOUJARD Pascal	PORTIER-GUENIN Françoise
BUTAT André	GUITTON Jordan	QUINTART Sylvie
CAFFET-VIARDOT Gaëlle	GULTEKIN Gulcan	RAGUIN Jacky
CHALVET Marie-Ange	GUNDALL Philippe	REHN Yves
CHAMPAGNE Anicet	HANDEL William	RESLINSKI Jean-François
CHAMPAGNE Bernard	HELIOT-COURONNE Isabelle	RICHARD Vincent
CHEVALIER Bertrand	HENNEQUIN Virgil	ROBLET Bernard
CHOMAT Christophe	HENRI Pascal	SAINTON Michel
COCHET Jean-Michel	HIMEUR Aïcha	SAUVAGE Philippe
CORNEVIN Jean-Pierre	HONORÉ Nicolas	SEBEYRAN Marc
DA ROCHA Katia,	HOUARD Bruno	SOMSOIS Hervé
DE VILLEMEREUIL Gérard	HUBINOIS Alain	THIENOT Régis
DEHARBE Dominique	JOUAULT Gervaise	THOMAS Christine
DELAITRE Guy	LANDREAT Pascal	VIART Jean-Michel
DRAGON Jean-Luc	LANOUX Claudie	VOLHUER Michel
DUCHÊNE Annie	LE CORRE Marie	ZAJAC Anna
DUQUESNOY Olivier	LEBECQ Jérémy	
DUSACQ Maxime	LÉCORCHÉ Jean-Pierre	

Excusés et ont donné pouvoir : NINOREILLE Francine à Catherine LEDOUBLE, LEPRINCE Didier à BAROIN François, ROUSSEAU Pauline à FRAPIN David, LEROY Marie-Thérèse à MEIRHAEGHE Jean-François, DRIAT Boris à SAUVAGE Philippe, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie à LANDREAT Pascal, GAURIER Marlène à REHN Yves, GROSJEAN Patrick à VIART Jean-Marie, HIRTZIG Jack à CHOMAT Christophe, JOLLIOT Marie-France à BRANLE Christian, POTTIER Denis à MEIRHAEGHE Jean-François, KIEHN Patricia à HENNEQUIN Virgil, MALARMEY Michelle à GARNERIN David, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, BAZIN-MALGRAS Valérie à CAFFET-VIARDOT Gaëlle, DENIS Valéry à BOISSEAU Dominique, BAUDOUX Bruno à MANDELLI François, DAHDOUN Fadi à LE CORRE Marie, GUILLAUMET Virginie à SOMSOIS Hervé, BECARD Francis à BAROIN François, GONCALVES José à HONORÉ Nicolas, LEMELAND Caroline à SEBEYRAN Marc, BRET Marc à THOMAS Christine, SERRA Frédéric à HELIOT-COURONNE Isabelle, ROUSSELOT Nicole à DUQUESNOY Olivier, BAGATTIN Mélanie à GIRARDIN Olivier, POIVEZ Kevin à BURRI Marie-Luce, HUMBERT Christophe à DELAITRE Guy, SIMON Eric à CHALVET Marie-Ange, RICHARD Sophie à FINOT Patrick

Excusés : DESROUSSEAU Pascal, GESNOT Dany, MEIRHAEGHE Sonia, RENOIR Gilles, VAN DE ROSTYNE Alain, CHOISELAT Emmanuel, BEURY Loëtitia, MARTINOT Bruno, PETIT Christine, COURTOIS Jean-Christophe, CASTEX Jean-Marie

Sont présents mais ne participent pas au vote : Anicet CHAMPAGNE, Olivier GIRARDIN, Bernard ROBLET, Ombeline LEQUIEN, Jean-Luc DRAGON, Marc SEBEYRAN, Virgil HENNEQUIN, Françoise PORTIER-GUENIN, Elisabeth GARIGLIO, Flavienne LEMELLE, Stéphanie FRAENKEL, Bruno HOUARD, Bertrand CHEVALIER, Yves REHN, Catherine LEDOUBLE, Thierry BLASCO, Sylviane BETTINGER, Isabelle HELIOT-COURONE, Marie LE CORRE, Pascal LANDREAT, Brigitte LEYMBERGER, David GARNERIN

Sont excusés et ont donné pouvoir mais ne participent pas au vote par procuration : Valérie BAZIN-MALGRAS, Francis BECARD, José GONCALVES, Marie-France JOLLIOT, Frédéric SERRA, Francine NINOREILLE, Marie GRAFTEAUX-PAILLARD, Marlène GAURIER, Patricia KIEHN, Michelle MALARMEY, Bruno GANTELET, Caroline LEMELAND, Mélanie BAGATTIN

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance, Ombeline LEQUIEN.

DELIBERATION N°03	Attribution des subventions communautaires - Année 2021 Contributions aux établissements publics – Année 2021
RAPPORTEUR	Jacky RAGUIN

• **Attribution des subventions communautaires - Année 2021**

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
94	89	89			22

• **Contributions aux établissements publics – Année 2021**

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
94	89	89			22

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.

Délibération certifiée exécutoire
Reçue par le Représentant de l'Etat le 14 avril 2021
Affichée le 15 avril 2021
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général Adjoint
François-Julien DEFERT



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 AVRIL 2021

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS COMMUNAUTAIRES
ANNEE 2021

Annexes : conventions financières

Exposé :

Votés dans le cadre du budget primitif 2021, les crédits de dépenses affectés au versement de subventions et de fonds de concours s'élèvent globalement à 11 628 550 €. Sur ce montant, les participations au financement d'équipements atteignent 7 395 736 € et les participations au fonctionnement d'organismes sont fixées à 4 232 814 €.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales introduites par l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005, le Conseil de communauté doit décider de l'attribution des subventions et des fonds de concours, par une délibération distincte de celle du vote du budget primitif.

Décision :

En conséquence, il vous est proposé :

- **D'ATTRIBUER pour l'année 2021, les subventions et fonds de concours communautaires dont les bénéficiaires, les objets, les montants et les conditions d'octroi figurent en détail dans le tableau récapitulatif joint en annexe ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole, ou son représentant, à intervenir pour tous actes administratifs et contractuels, qui pourront être formalisés dans le cadre de l'exécution de cette délibération, notamment les conventions dont les projets sont annexés à la présente délibération.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote

**CONTRIBUTIONS AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS
ANNEE 2021**

Exposé :

Troyes Champagne Tourisme Etablissement Public Administratif et la TCAT Etablissement Public à caractère industriel et commercial sont deux établissements rattachés à Troyes Champagne Métropole.

Il appartient au Conseil communautaire de se prononcer sur l'attribution de la contribution nécessaire à leur fonctionnement.

Pour 2021, Troyes Champagne Tourisme sollicite une contribution de 807 400 euros soit une diminution de 2 600 € par rapport au montant voté lors du budget primitif 2020.

La contribution 2021 de la TCAT s'établit quant à elle à un total de 17 554 000 euros soit une augmentation de 423 000 € par rapport au montant voté lors du budget primitif 2020.

Décision :

En conséquence, il vous est proposé :

- **D'ATTRIBUER pour l'année 2021, les contributions sollicitées à Troyes Champagne Tourisme pour un montant de 807 400 € et à la TCAT pour un montant de 17 554 000 € (tableau récapitulatif joint en annexe) ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole, ou son représentant, à intervenir pour tous actes administratifs et contractuels, qui pourront être formalisés dans le cadre de l'exécution de cette délibération.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote

ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS - ANNEE 2021

Subventions (1)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention	Conditions d'octroi
1 - BUDGET PRINCIPAL				
A - FONCTIONNEMENT				
Centrale de Mobilité	Région Champagne Ardenne	Région	8 000	Convention
DEPLACEMENTS URBAINS sous total			8 000	
Nuits de Champagne	Association Festival Nuits de Champagne	Association	450 200	Convention
ACTION CULTURELLE sous total			450 200	
Office de Tourisme - actions spécifiques développement touristique	Troyes Champagne Tourisme	Etablissement Public Administratif	196 400	Délibération seule Convention
Développement Touristique	Comité de Tourisme de la Région de Troyes (CRTT)	Association	2 000	
Soutien aux adhérents (bar, café, hotel, restaurants, discotheques,)	UMITH 10	Syndicat Patronal	15 000	
Crédits disponibles à attribuer ultérieurement par délibération du Conseil Communautaire			21 000	
TOURISME PROMOTION DU TERRITOIRE sous total			234 400	
Fonctionnement du Campus des Comtes de Champagne (CCC)	Université de Reims Champagne Ardenne	Ets public d'Etat	340 000	Convention
Fonctionnement participation aux salaires 2 prof territoriaux de médecine 1/2 postes (URCA)	Université de Reims Champagne Ardenne	Ets public d'Etat	60 000	Convention n°2019-909
Fonctionnement ESC/Yschools	Association Troyes Aube Formation	Association	815 600	Convention
Fonctionnement Ecole Spéciale des Travaux Publics (ESTP)	ESTP Paris	Association	108 000	-
Actions de communication	Association PREPA TROYES	Association	1 600	Délibération seule
Gala UTT	Association GALA UTT	Association	1 500	Délibération seule
Fonctionnement de l'Institut Universitaire des Métiers du Patrimoine	BTP CFA	Association	80 000	Convention
Fonctionnement de l'Université de Technologie de Troyes (UTT)	Université de Technologie de Troyes	Ets public d'Etat	366 000	Convention
Dispositif stages étudiants en entreprises	Fondation UTT	Ets public d'Etat	3 800	Convention n°2020-325

Subventions (1)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention	Conditions d'octroi
Fonctionnement de l'Institut	Institut RACHI	Association	112 000	Convention
Fonctionnement Ecole Polytechnique Féminine (EPF)	Ecole Polytechnique Féminine	Fondation	3 500	Convention
Vie étudiante	Association Fédération des Etudiants Troyens (FET)	Association	15 000	Délibération seule
Vie étudiante	Ass AGORAé Campus 3	Association	4 900	Délibération seule
Fonctionnement de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT)	Université de Reims Champagne Ardenne	Ets public d'Etat	52 000	Convention
Fonctionnement de l'Institut Universitaire du Temps Libre (IUTL)	Université de Reims Champagne Ardenne	Ets public d'Etat	9 000	Convention
Coencadrement de thèses	Université de Technologie de Troyes et URCA	Ets public d'Etat	60 000	Conventions n°2019-565, 566 et 567
Fonctionnement Cluster patrimoine bâti 4.0	Cluster patrimoine bâti 4,0	Association	90 000	Convention
Crédits disponibles à attribuer ultérieurement par délibération du Conseil Communautaire			37 500	
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR sous total			2 160 400	
Développement économique	Initiative Aube	Association	23 200	Convention
Développement économique	Créez comme elles	Association	1 500	Convention
Développement économique	Réseau Entreprendre Champagne -Ardenne	Association	24 000	Convention
Développement économique	Jeune Chambre Economique	Association	500	Délibération seule
Développement économique	Le Rucher Créatif	Association	16 000	Convention
Développement économique	Association des Zones Industrielles de Sainte Savine	Association	1 000	Délibération seule
Développement économique	Technopole de l'Aube en Champagne -SEMTAC	Société Economie Mixte	182 337	Convention
Animation territoriale - Emploi	EGEE (Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise)	Association	4 880	Convention
Animation territoriale - Emploi	Initiative Aube (Concours création)	Association	3 000	Délibération seule
Animation territoriale - Emploi	Chambre des Métiers et de l'Artisanat	Organisme consulaire	14 400	Convention

Subventions (1)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention	Conditions d'octroi
Innovation - Recherche	Club Ecologie Industrielle de l'Aube (CEIA)	Association	2 400	Convention
Innovation - Recherche	Colloque Fibres Recherche et Développement(FRD)	Société	4 000	Délibération seule
Innovation - Recherche	Grand E Nov	Association	40 000	Convention
Crédits disponibles à attribuer ultérieurement par délibération du Conseil Communautaire			19 545	
ECONOMIE - EMPLOI sous total			336 762	
Habitat	Fonds de Solidarité Logement	Département	16 310	Convention
Habitat	ADILA	Association	7 920	Convention
Opérations programmées d'Amélioration de l'Habitat (attribuées par délibération n°23 du 30 mai 2017)	PNRFO	Autres groupements	16 331	Convention
	Communauté de communes Pays d'Othe	Autres groupements	4 108	Convention
HABITAT sous total			44 669	
Accompagnement scolaire (solde subvention appel à projets 2019 attribuée par délibération n°21 du 18 mars 2019)	Accompagnement scolaire et Intégration (ASI)	Organismes publics ou organismes privés	4 350	
Soutien accompagnement Stratégie de la Lisière (solde subvention appel à projets 2020)	AASEA	Organismes publics ou organismes privés	3 300	
Accompagnement scolaire (solde subvention appel à projets 2020)	Accompagnement scolaire et Intégration (ASI)	Organismes publics ou organismes privés	4 050	
Accompagnement à la scolarité (solde subvention appel à projets 2020)	Association Familiale de La Chapelle Saint-Luc	Organismes publics ou organismes privés	4 500	
Dispositif local d'accompagnement (SIEG)	Ligue de l'enseignement	Organismes publics ou organismes privés	4 800	Convention
Mise en œuvres des activités	Conseil Départemental d'Accès au Droit	GIP	12 000	Convention
Poste intervenant social commissariat-gendarmerie	Département de l'Aube	Organismes publics	19 183	convention
La parenthèse - Médiation familiale	UDAF (Union Départementale des Ass Familiales)	Association	4 000	Convention
Médiation familiale	Maison Départementale de la famille	Association	3 200	Convention
Prévention des difficultés éducatives des enfants de 6 à 11 ans et de leur famille	Association Jeunesse pour Demain (AJD)	Association	29 700	Convention

Subventions (1)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention	Conditions d'octroi
Projet de santé - fonctionnement	Association des professionnels de santé Jules Guesde médical	Association	20 000	Convention
Chemin de l'égalité	Centre d'Information du Droit des Femmes et des Familles (CIDFF)	Association	13 000	Convention
Valeurs de la République - citoyenneté et laïcité	Centre d'Information du Droit des Femmes et des Familles (CIDFF)	Association	1 300	Convention
Accueil, écoute et accompagnement des femmes victimes de violence et leurs enfants	Solidarité Femmes	Association	10 000	Convention
Favoriser l'accueil, l'information juridique et le soutien psychologique des victimes d'infractions pénales	Association d'Aide aux Victimes d'Infraction Médiation et Réinsertion Sociale (AVIM-RS)	Association	15 000	Convention
Crédits disponibles à attribuer ultérieurement par délibération du Conseil Communautaire			222 400	
POLITIQUE DE LA VILLE - SOLIDARITE PREVENTION sous total			370 783	
Animation programme LEADER	PETR Othe Armance - GAL Othe-Armance	Autres groupements	7 814	Convention
DISPOSITIFS CONTRACTUELS sous total			7 814	
Crédits disponibles à attribuer ultérieurement par délibération du Conseil Communautaire			527 916	
SPORTS - LOISIRS sous total			527 916	
Etude CENCA Marais de Villechetif	Conservation des Espaces Naturels de Champagne Ardenne	Association	2 000	Délibération seule
ENVIRONNEMENT sous total			2 000	
Restaurant interadministratif	ARIA	Association	6 700	Délibération seule
Crédits disponibles à attribuer ultérieurement par délibération du Conseil Communautaire			40 000	
ADMINISTRATION GENERALE - PERSONNEL sous total			46 700	
TOTAL GENERAL - FONCTIONNEMENT			4 189 644	

(1) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention

Subventions (1)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention	Conditions d'octroi
1 - BUDGET PRINCIPAL				
B - INVESTISSEMENT				
Electrification ligne ferroviaire Paris-Troyes	SNCF RESEAU	Ets public national	2 440 000	Conventions
Crédits disponibles à attribuer ultérieurement par délibération du Conseil Communautaire			90 000	
DEPLACEMENTS URBAINS sous total			2 530 000	
Travaux de modernisation des salles et renouvellement d'équipements	Institut Universitaire des Métiers du Patrimoine CFA BTP	Association	10 000	Convention
Travaux d'accessibilité (phase 3) IUT	Université de Reims Champagne Ardenne	Ets public d'Etat	100 000	Convention
Travaux de construction et d'aménagement des locaux	Département de l'Aube	Département	1 000 000	Convention n°2017-413
Acquisition de matériel	Ecole Speciale d'Architecture de Paris (ESAP)	Association	50 000	-
Acquisition d'un équipement (banc d'essai expérimental)	Fondation Ecole PF	Fondation	20 800	Convention
Travaux de modernisation des installations informatiques et de sécurisation du bâtiment	Université de Reims Champagne Ardenne	Ets public d'Etat	15 000	Convention
Equipements salles de cours	Université de Reims Champagne Ardenne	Ets public d'Etat	19 000	convention n°2020-006 + avenant 1 n°2020-324
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR sous total			1 214 800	
ANRU - Restructuration de quartiers : voie de desserte îlot Sarail (attribué par délibération n°10 du 19 mars 2009)	Commune de La Chapelle Saint-Luc	Commune	72 641	
ANRU - Restructuration de quartiers (attributions par délibérations n°15 du 19/03/2009 et n°16 du 7 avril 2015)	Mon Logis	Organismes privés	260 290	
Equipement extrascolaire et centre de loisirs (attribué par délibération n°27 du 16 juillet 2020)	Commune de Les Noës Pres Troyes	Commune	321 664	
Equipement extrascolaire et centre de loisirs (attribution du solde par délibération spécifique)	Commune de Les Noës Pres Troyes	Commune	52 005	
Convention NPNRU	Ville de Troyes	Commune	30 000	
RENOUVELLEMENT URBAIN sous total			736 600	

Subventions (1)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention	Conditions d'octroi
Extention du reseau fibre optique - Très Haut Debit	Région Grand Est	Collectivité Territoriale	123 336	
ECONOMIE sous total			123 336	
Crédits disponibles à attribuer ultérieurement par délibération du Conseil Communautaire			2 280 000	
DISPOSITIFS CONTRACTUELS sous total			2 280 000	
Participation construction du centre de secours Ste Savine	SDIS	Autres organismes publics	500 000	
SECURITE sous total			500 000	
Participation investissement restaurant administratif	ARIA	Association	1 000	
ADMINISTRATION GENERALE sous total			1 000	
TOTAL GENERAL - INVESTISSEMENT			7 385 736	
TOTAL GENERAL - BUDGET PRINCIPAL			11 575 380	

2 - BUDGET ANNEXE STADE**A - FONCTIONNEMENT**

Subventions (1)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention	Conditions d'octroi
Restaurant interadministratif	ARIA	Association	200	
TOTAL			200	

3 - BUDGET ANNEXE PATINOIRE**A - FONCTIONNEMENT**

Subventions (1)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention	Conditions d'octroi
Contribution financière forfaitaire	THETIS (Société dédiée EQUALIA - Déléгатaire)	SARL	500	
TOTAL			500	

4 - BUDGET ANNEXE ELIMINATION DES DECHETS**A - FONCTIONNEMENT**

Subventions (1)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention	Conditions d'octroi
Collecte des déchets	Ligue contre le cancer	Association	10 000	Délibération seule
Restaurant interadministratif	ARIA	Association	1 200	
Crédits disponibles à attribuer ultérieurement par délibération du Conseil Communautaire			30 000	Convention
TOTAL			41 200	

5 - BUDGET ANNEXE GEMAPI**A - FONCTIONNEMENT**

Subventions (1)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention	Conditions d'octroi
Restaurant interadministratif	ARIA	Association	1 000	
TOTAL			1 000	

B - INVESTISSEMENT

Subventions (1)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention	Conditions d'octroi
Fonds de concours Eclairage Public rue de la digue de Fouchy	Ville de Troyes	Commune	10 000	Délibération seule
TOTAL			10 000	

(1) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention

ATTRIBUTIONS DES CONTRIBUTIONS - ANNEE 2021

Subventions (1)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention	Conditions d'octroi
1 - BUDGET PRINCIPAL				
A - FONCTIONNEMENT				
Subvention d'équilibre	TCAT	Ets public local	13 551 000	Délibération seule
DEPLACEMENTS URBAINS sous total			13 551 000	
Office de Tourisme - contribution fonctionnement	Troyes Champagne Tourisme	Etablissement Public Administratif	807 400	
TOURISME PROMOTION DU TERRITOIRE sous total			807 400	
Tarifs sociaux	TCAT	Etablissement Public Local	4 003 000	
POLITIQUE DE LA VILLE - SOLIDARITE PREVENTION sous total			4 003 000	
TOTAL GENERAL - FONCTIONNEMENT			18 361 400	

(1) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AUBE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 AVRIL 2021

Date de convocation et d'affichage : 02 avril 2021

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 h 05.

Présents :

ABEL Jean-Pierre	FARINE Bruno	LEDOUBLE Catherine
BACHMANN Jean-Marie	FINOT Patrick	LEMELLE Flavienne
BAROIN François	FLEURET Dominique	LEQUIEN Ombeline
BEAUSSIER Jean-Marie	FRAENKEL Stéphanie	LEYMBERGER Brigitte
BETTINGER Sylviane	FRAPIN David	MAGLOIRE Arnaud
BILLET André	GACHOWSKI Jacques	MANDELLI François
BLANCHARD Dominique	GARNERIN David	MARTY Rémy
BLANCHON David	GARIGLIO Elisabeth	MEIRHAEGHE Jean-François
BLASCO Thierry	GAURIER Claude	MENNETRIER Nicolas
BLASSON Christian	GATOULLAT Marcel	MONTAGNE Jean-Jacques
BOICHUT Daniel	GAUTHIER Anne-Sophie	MOSER Alain
BOISSEAU Dominique	GERARD Fabien	NONCIAUX-GRADOS Véronique
BOUDADI Rachida	GIRARD Marc	OUADAH Karima
BRANLE Christian	GIRARDIN Olivier	PAUWELS Cécile
BURRI Marie-Luce	GOUJARD Pascal	PORTIER-GUENIN Françoise
BUTAT André	GUITTON Jordan	QUINTART Sylvie
CAFFET-VIARDOT Gaëlle	GULTEKIN Gulcan	RAGUIN Jacky
CHALVET Marie-Ange	GUNDALL Philippe	REHN Yves
CHAMPAGNE Anicet	HANDEL William	RESLINSKI Jean-François
CHAMPAGNE Bernard	HELIOT-COURONNE Isabelle	RICHARD Vincent
CHEVALIER Bertrand	HENNEQUIN Virgil	ROBLET Bernard
CHOMAT Christophe	HENRI Pascal	SAINTON Michel
COCHET Jean-Michel	HIMEUR Aïcha	SAUVAGE Philippe
CORNEVIN Jean-Pierre	HONORÉ Nicolas	SEBEYRAN Marc
DA ROCHA Katia,	HOUARD Bruno	SOMSOIS Hervé
DE VILLEMEREUIL Gérard	HUBINOIS Alain	THIENOT Régis
DEHARBE Dominique	JOUAULT Gervaise	THOMAS Christine
DELAITRE Guy	LANDREAT Pascal	VIART Jean-Michel
DRAGON Jean-Luc	LANOUX Claudie	VOLHUER Michel
DUCHÊNE Annie	LE CORRE Marie	ZAJAC Anna
DUQUESNOY Olivier	LEBECQ Jérémy	
DUSACQ Maxime	LÉCORCHÉ Jean-Pierre	

Excusés et ont donné pouvoir : NINOREILLE Francine à Catherine LEDOUBLE, LEPRINCE Didier à BAROIN François, ROUSSEAU Pauline à FRAPIN David, LEROY Marie-Thérèse à MEIRHAEGHE Jean-François, DRIAT Boris à SAUVAGE Philippe, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie à LANDREAT Pascal, GAURIER Marlène à REHN Yves, GROSJEAN Patrick à VIART Jean-Marie, HIRTZIG Jack à CHOMAT Christophe, JOLLIOT Marie-France à BRANLE Christian, POTTIER Denis à MEIRHAEGHE Jean-François, KIEHN Patricia à HENNEQUIN Virgil, MALARMEY Michelle à GARNERIN David, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, BAZIN-MALGRAS Valérie à CAFFET-VIARDOT Gaëlle, DENIS Valéry à BOISSEAU Dominique, BAUDOIX Bruno à MANDELLI François, DAHDOUH Fadi à LE CORRE Marie, GUILLAUMET Virginie à SOMSOIS Hervé, BECARD Francis à BAROIN François, GONCALVES José à HONORÉ Nicolas, LEMELAND Caroline à SEBEYRAN Marc, BRET Marc à THOMAS Christine, SERRA Frédéric à HELIOT-COURONNE Isabelle, ROUSSELOT Nicole à DUQUESNOY Olivier, BAGATTIN Mélanie à GIRARDIN Olivier, POIVEZ Kevin à BURRI Marie-Luce, HUMBERT Christophe à DELAITRE Guy, SIMON Eric à CHALVET Marie-Ange, RICHARD Sophie à FINOT Patrick

Excusés : DESROUSSEAUX Pascal, GESNOT Dany, MEIRHAEGHE Sonia, RENOIR Gilles, VAN DE ROSTYNE Alain, CHOISELAT Emmanuel, BEURY Loëtitia, MARTINOT Bruno, PETIT Christine, COURTOIS Jean-Christophe, CASTEX Jean-Marie

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance, Ombeline LEQUIEN.

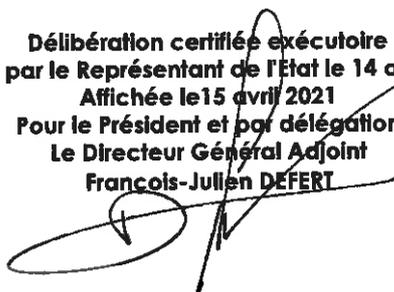
DELIBERATION N°04	Dispositif de cofinancement structurant aux communes - Modification des modalités d'attribution
RAPPORTEUR	Catherine LEDOUBLE

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
94	Amendement : 124	122	2		
	Rapport amendé : 124	122	2		

Le Conseil communautaire approuve :

- à la majorité des suffrages exprimés, l'amendement déposé,
- à la majorité des suffrages exprimés, le présent rapport.

Délibération certifiée exécutoire
Reçue par le Représentant de l'Etat le 14 avril 2021
Affichée le 15 avril 2021
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général Adjoint
François-Julien DEFERT



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 AVRIL 2021

**DISPOSITIF DE COFINANCEMENT STRUCTURANT AUX COMMUNES
MODIFICATION DES MODALITÉS D'ATTRIBUTION**

AMENDEMENT PROPOSÉ AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Exposé :

Le projet de rapport de délibération transmis aux conseillers communautaires avec la convocation à la séance du 8 avril 2021 et le rapport de synthèse y relatif, a généré une demande de modification de la part de Madame Catherine LEDOUBLE, Vice-Présidente.

Il est en effet apparu pertinent de préciser d'une part les conditions d'attribution des fonds de concours en instance et d'autre part d'assouplir le régime d'instruction des fonds de concours d'un montant inférieur à 8000 €.

C'est pourquoi, en vertu de l'article 4-1 du Règlement intérieur du Conseil communautaire, Madame Catherine LEDOUBLE présente un amendement au projet de délibération n° 4 relatif au dispositif de cofinancement structurant aux communes.

Cet amendement est rédigé comme suit :

Les trois derniers alinéas du rapport de présentation de la délibération (partie "Exposé") rédigés comme suit :

« • Les dossiers « en instance » à Troyes Champagne Métropole (complets ou en cours de constitution) n'ayant pas encore fait l'objet d'une attribution en Conseil Communautaire seront traités suivant les règles énoncées dans ce rapport ;

• Enfin, les services de Troyes Champagne Métropole accompagneront les communes dans leurs recherches d'autres cofinancements publics en matière d'investissement, y compris pour les opérations qui ne seront pas cofinancées par TCM ;

Les autres règles en vigueur quant à elles restent inchangées. »

SONT ABROGÉS ET REMPLACÉS PAR CINQ ALINÉAS RÉDIGÉS COMME SUIT :

« • Les demandes de fonds de concours « en instance » à Troyes Champagne Métropole, déposées en 2018 et/ou 2019, mais n'ayant pas encore fait l'objet d'une attribution en Conseil communautaire faute de complétude dans les délais et dont le montant sollicité est inférieur à 50 000 € seront prioritaires et ne compteront pas dans les 6 attributions possibles sur la durée du mandat ; ce traitement prioritaire prendra la forme d'une mobilisation spécifique à cette fin d'une partie de l'enveloppe (350 000 € sur les 1,8 millions d'€ de l'enveloppe) pour attribution desdits fonds de concours en instance de traitement ;

- Les demandes de fonds de concours déposées sur ces deux années 2018 et/ou 2019 mais supérieures à 50 000 € ainsi que celles déposées en 2020 et à compter du 1^{er} janvier 2021, seront quant à elles traitées suivant les règles énoncées dans ce rapport et compteront dans les 6 attributions possibles sur le mandat ;

- Par ailleurs, les services de Troyes Champagne Métropole accompagneront les communes dans leurs recherches d'autres cofinancements publics en matière d'investissement, y compris pour les opérations qui ne seront pas cofinancées par TCM ;

- S'agissant de la règle de passage de la demande de fonds de concours en Conseil communautaire pour attribution, elle se fait aujourd'hui après complétude des dossiers, sur production d'un ordre de service de travaux ou d'un devis signé. Il est proposé qu'elle soit assouplie pour les attributions de fonds de concours inférieurs à 8000 €, lesquelles se feront désormais sur la base d'un estimatif prévisionnel détaillé des dépenses.

- Les autres règles en vigueur quant à elles restent inchangées. »

En conséquence, il vous est proposé d'adopter l'amendement au projet de délibération n° 4 inscrit à l'ordre du jour du Conseil communautaire du 8 avril 2021, en prenant en compte les modifications ci-dessus apportées. Puis d'adopter le rapport principal du projet de délibération n° 4 ainsi amendé.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 AVRIL 2021

**DISPOSITIF DE COFINANCEMENT STRUCTURANT AUX COMMUNES
MODIFICATION DES MODALITES D'ATTRIBUTION**

Exposé :

Au titre de sa compétence en matière d'aménagement de l'espace, Troyes Champagne Métropole accompagne financièrement les projets d'investissement de ses communes membres à travers le dispositif de cofinancement structurant. Les projets soutenus doivent permettre de contribuer à l'aménagement équilibré du territoire communautaire et à l'amélioration de la qualité de vie des habitants.

Suite à l'extension-fusion intervenue au 1^{er} janvier 2017 les critères d'éligibilité prévus au titre de ce dispositif de cofinancement ont été ajustés afin de soutenir de façon adaptée, les communes, tout en préservant l'aspect structurant des projets (délibérations des Conseils communautaires des 9 mars 2017, 23 mars et 18 septembre 2018).

Dans un contexte budgétaire contraint, et afin de contribuer au cap financier que s'est fixé Troyes Champagne Métropole d'une part, mais également dans la perspective de l'élaboration du Projet de territoire, il est apparu nécessaire d'optimiser l'accompagnement communautaire auprès des communes membres. De ce fait, il est proposé d'ajuster ce dispositif dès 2021, et d'appliquer les règles suivantes :

- La création d'une Autorisation de Programme/Crédit de Paiement (AP/CP) pour la gestion de ce programme est prévue dans le cadre d'une Décision Modificative (DM) qui sera prise dans le courant de l'année 2021. Elle portera sur la période 2021-2026 et permettra :
 - de raisonner, dès sa création, sur une enveloppe « ouverte » par strate de communes sur la durée du mandat, qui pourra être consommée comme les communes le souhaitent : en une ou plusieurs opérations, dans la limite de 6 opérations par commune sur le mandat (5 pour celles qui auront déjà bénéficié d'une attribution sur 2021, avant sa création) ;
 - une « clause de revoyure » sera initiée tous les ans, jusqu'à la fin du mandat, et ce, dès 2023. Elle permettra d'ajuster les crédits par strate de communes en fonction des besoins.
- Chaque strate de communes disposera d'un montant annuel calculé au prorata de sa représentation démographique sur la base d'une enveloppe d'attribution de 1 800 000 €, soit :
 - une enveloppe de 259 600 € pour l'ensemble des communes ayant une population inférieure à 1 000 habitants (58 communes) ;
 - une enveloppe de 147 400 € pour l'ensemble des communes ayant une population comprise entre 1 001 habitants et 2 000 habitants (9 communes) ;
 - une enveloppe de 1 393 000 € pour l'ensemble des communes ayant une population supérieure à 2 000 habitants (14 communes) ;

- Les autorisations de commencement anticipé ne seront valables que durant 12 mois après leur notification. Passé ce délai, la commune devra faire une nouvelle demande.
- Le délai de validité du fonds de concours est fixé au 30 septembre de l'année N+2 suivant son attribution par le Conseil communautaire de Troyes Champagne Métropole. Il ne pourra être accordé de prolongation de délai qu'après examen d'une situation exceptionnelle. Passé ce délai de deux ans, la demande sera réputée caduque et Troyes Champagne Métropole ne pourra plus effectuer de versements du fonds de concours attribué.
- Les dossiers « en instance » à Troyes Champagne Métropole (complets ou en cours de constitution) n'ayant pas encore fait l'objet d'une attribution en Conseil Communautaire seront traités suivant les règles énoncées dans ce rapport.
- Enfin, les services de Troyes Champagne Métropole accompagneront les communes dans leurs recherches d'autres cofinancements publics en matière d'investissement, y compris pour les opérations qui ne seront pas cofinancées par Troyes Champagne Métropole ;

Les autres règles en vigueur quant à elles restent inchangées.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER les modifications apportées au dispositif de cofinancement structurant ;**
- **DE MODIFIER le règlement du Guide des aides afférent à ce dispositif ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole, ou son représentant, à signer tout acte administratif, juridique et financier, à intervenir en application du présent exposé des motifs.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AUBE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 AVRIL 2021

Date de convocation et d'affichage : 02 avril 2021

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 h 05.

Présents :

ABEL Jean-Pierre	FARINE Bruno	LEDOUBLE Catherine
BACHMANN Jean-Marie	FINOT Patrick	LEMELLE Flavienne
BAROIN François	FLEURET Dominique	LEQUIEN Ombeline
BEAUSSIER Jean-Marie	FRAENKEL Stéphanie	LEYMBERGER Brigitte
BETTINGER Sylviane	FRAPIN David	MAGLOIRE Arnaud
BILLET André	GACHOWSKI Jacques	MANDELLI François
BLANCHARD Dominique	GARNERIN David	MARTY Rémy
BLANCHON David	GARIGLIO Elisabeth	MEIRHAEGHE Jean-François
BLASCO Thierry	GAURIER Claude	MENNETRIER Nicolas
BLASSON Christian	GATOULLAT Marcel	MONTAGNE Jean-Jacques
BOICHUT Daniel	GAUTHIER Anne-Sophie	MOSER Alain
BOISSEAU Dominique	GERARD Fabien	NONCIAUX-GRADOS Véronique
BOUDADI Rachida	GIRARD Marc	OUADAH Karima
BRANLE Christian	GIRARDIN Olivier	PAUWELS Cécile
BURRI Marie-Luce	GOUJARD Pascal	PORTIER-GUENIN Françoise
BUTAT André	GUITTON Jordan	QUINTART Sylvie
CAFFET-VIARDOT Gaëlle	GULTEKIN Gulcan	RAGUIN Jacky
CHALVET Marie-Ange	GUNDALL Philippe	REHN Yves
CHAMPAGNE Anicet	HANDEL William	RESLINSKI Jean-François
CHAMPAGNE Bernard	HELIOT-COURONNE Isabelle	RICHARD Vincent
CHEVALIER Bertrand	HENNEQUIN Virgil	ROBLET Bernard
CHOMAT Christophe	HENRI Pascal	SAINTON Michel
COCHET Jean-Michel	HIMEUR Aïcha	SAUVAGE Philippe
CORNEVIN Jean-Pierre	HONORÉ Nicolas	SEBEYRAN Marc
DA ROCHA Katia,	HOUARD Bruno	SOMSOIS Hervé
DE VILLEMEREUIL Gérard	HUBINOIS Alain	THIENOT Régis
DEHARBE Dominique	JOUAULT Gervaise	THOMAS Christine
DELAITRE Guy	LANDREAT Pascal	VIART Jean-Michel
DRAGON Jean-Luc	LANOUX Claudie	VOLHUER Michel
DUCHÊNE Annie	LE CORRE Marie	ZAJAC Anna
DUQUESNOY Olivier	LEBECQ Jérémy	
DUSACQ Maxime	LÉCORCHÉ Jean-Pierre	

Excusés et ont donné pouvoir : NINOREILLE Francine à Catherine LEDOUBLE, LEPRINCE Didier à BAROIN François, ROUSSEAU Pauline à FRAPIN David, LEROY Marie-Thérèse à MEIRHAEGHE Jean-François, DRIAT Boris à SAUVAGE Philippe, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie à LANDREAT Pascal, GAURIER Marlène à REHN Yves, GROSJEAN Patrick à VIART Jean-Marie, HIRTZIG Jack à CHOMAT Christophe, JOLLIOT Marie-France à BRANLE Christian, POTTIER Denis à MEIRHAEGHE Jean-François, KIEHN Patricia à HENNEQUIN Virgil, MALARMEY Michelle à GARNERIN David, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, BAZIN-MALGRAS Valérie à CAFFET-VIARDOT Gaëlle, DENIS Valéry à BOISSEAU Dominique, BAUDOUX Bruno à MANDELLI François, DAHDOUN Fadi à LE CORRE Marie, GUILLAUMET Virginie à SOMSOIS Hervé, BECARD Francis à BAROIN François, GONCALVES José à HONORÉ Nicolas, LEMELAND Caroline à SEBEYRAN Marc, BRET Marc à THOMAS Christine, SERRA Frédéric à HELIOT-COURONNE Isabelle, ROUSSELOT Nicole à DUQUESNOY Olivier, BAGATTIN Mélanie à GIRARDIN Olivier, POIVEZ Kevin à BURRI Marie-Luce, HUMBERT Christophe à DELAITRE Guy, SIMON Eric à CHALVET Marie-Ange, RICHARD Sophie à FINOT Patrick

Excusés : DESROUSSEAUX Pascal, GESNOT Dany, MEIRHAEGHE Sonia, RENOIR Gilles, VAN DE ROSTYNE Alain, CHOISELAT Emmanuel, BEURY Loëtitia, MARTINOT Bruno, PETIT Christine, COURTOIS Jean-Christophe, CASTEX Jean-Marie

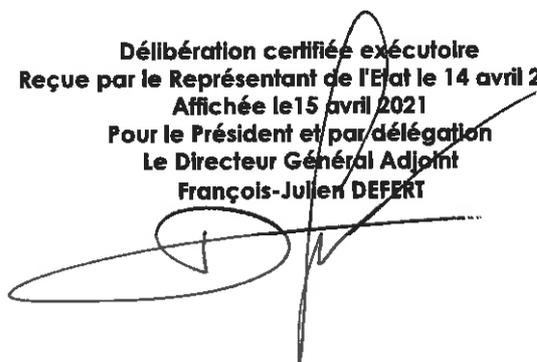
Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance, Ombeline LEQUIEN.

DELIBERATION N°05	Proposition d'attribution d'un solde de fonds de concours à la commune de les Noes Pres Troyes au BP 2021 au titre du guide des aides - Dispositif en faveur des quartiers du contrat de ville hors ANRU
RAPPORTEUR	Alain MOSER

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
94	124	124			

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.

**Délibération certifiée exécutoire
Reçue par le Représentant de l'Etat le 14 avril 2021
Affichée le 15 avril 2021
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général Adjoint
François-Julien DEFERT**



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 AVRIL 2021

**PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UN SOLDE DE FONDS DE CONCOURS
A LA COMMUNE DE LES NOES PRES TROYES
AU BP 2021 AU TITRE DU GUIDE DES AIDES
DISPOSITIF EN FAVEUR DES QUARTIERS DU CONTRAT DE VILLE HORS ANRU**

Annexe : rappel du fonds de concours attribué en 2020 (annexe 1)

Exposé

Pour l'année 2021, une enveloppe de 373 668,20 € sera proposée au vote du budget primitif au titre du dispositif en faveur des quartiers du contrat de ville hors ANRU (Agence Nationale de Rénovation Urbaine).

Afin de garantir une bonne gestion des crédits dédiés à ce dispositif, un fonds de concours porté par la Commune des Noës-près-Troyes relatif à la construction d'une restauration extrascolaire et d'un centre de loisirs a été approuvé en 2020 sur deux exercices budgétaires.

Ainsi la somme de 321 663,47 € a été accordée au titre du BP 2020 et le reliquat de 52 004,73 € proposé au vote du BP 2021. Il est donc proposé de confirmer l'attribution d'un montant de 52 004,73 € en 2021, qui figurera dans le rapport d'attributions des subventions communautaires 2021.

Décision

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'ATTRIBUER à la commune de Les-Noës-près-Troyes, au titre du dispositif en faveur des quartiers du contrat de ville hors ANRU, le reliquat du fonds de concours d'un montant de 52 004,73 €, relatif à l'opération de construction d'une restauration extrascolaire et d'un centre de loisirs répartie sur deux exercices budgétaires ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole, ou son représentant, à signer tous documents administratifs, juridiques ou financiers à intervenir en application du présent exposé des motifs.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 AVRIL 2021

Date de convocation et d'affichage : 02 avril 2021

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 h 05.

Présents :

ABEL Jean-Pierre	FARINE Bruno	LEDOUBLE Catherine
BACHMANN Jean-Marie	FINOT Patrick	LEMELLE Flavienne
BAROIN François	FLEURET Dominique	LEQUIEN Ombeline
BEAUSSIER Jean-Marie	FRAENKEL Stéphanie	LEYMBERGER Brigitte
BETTINGER Sylviane	FRAPIN David	MAGLOIRE Arnaud
BILLET André	GACHOWSKI Jacques	MANDELLI François
BLANCHARD Dominique	GARNERIN David	MARTY Rémy
BLANCHON David	GARIGLIO Elisabeth	MEIRHAEGHE Jean-François
BLASCO Thierry	GAURIER Claude	MENNETRIER Nicolas
BLASSON Christian	GATOUILLAT Marcel	MONTAGNE Jean-Jacques
BOICHUT Daniel	GAUTHIER Anne-Sophie	MOSEY Alain
BOISSEAU Dominique	GERARD Fabien	NONCIAUX-GRADOS Véronique
BOUDADI Rachida	GIRARD Marc	OUADAH Karima
BRANLE Christian	GIRARDIN Olivier	PAUWELS Cécile
BURRI Marie-Luce	GOUJARD Pascal	PORTIER-GUENIN Françoise
BUTAT André	GUITTON Jordan	QUINTART Sylvie
CAFFET-VIARDOT Gaëlle	GULTEKIN Gulcan	RAGUIN Jacky
CHALVET Marie-Ange	GUNDALL Philippe	REHN Yves
CHAMPAGNE Anicet	HANDEL William	RESLINSKI Jean-François
CHAMPAGNE Bernard	HELIOT-COURONNE Isabelle	RICHARD Vincent
CHEVALIER Bertrand	HENNEQUIN Virgil	ROBLET Bernard
CHOMAT Christophe	HENRI Pascal	SAINTON Michel
COCHET Jean-Michel	HIMEUR Aïcha	SAUVAGE Philippe
CORNEVIN Jean-Pierre	HONORÉ Nicolas	SEBEYRAN Marc
DA ROCHA Katia,	HOUARD Bruno	SOMSOIS Hervé
DE VILLEMEREUIL Gérard	HUBINOIS Alain	THIENOT Régis
DEHARBE Dominique	JOUAULT Gervaise	THOMAS Christine
DELAITRE Guy	LANDREAT Pascal	VIART Jean-Michel
DRAGON Jean-Luc	LANOUX Claudie	VOLHUER Michel
DUCHÊNE Annie	LE CORRE Marie	ZAJAC Anna
DUQUESNOY Olivier	LEBECQ Jérémy	
DUSACQ Maxime	LÉCORCHÉ Jean-Pierre	

Excusés et ont donné pouvoir : NINOREILLE Francine à Catherine LEDOUBLE, LEPRINCE Didier à BAROIN François, ROUSSEAU Pauline à FRAPIN David, LEROY Marie-Thérèse à MEIRHAEGHE Jean-François, DRIAT Boris à SAUVAGE Philippe, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie à LANDREAT Pascal, GAURIER Marlène à REHN Yves, GROSJEAN Patrick à VIART Jean-Marie, HIRTZIG Jack à CHOMAT Christophe, JOLLIOT Marie-France à BRANLE Christian, POTTIER Denis à MEIRHAEGHE Jean-François, KIEHN Patricia à HENNEQUIN Virgil, MALARMEY Michelle à GARNERIN David, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, BAZIN-MALGRAS Valérie à CAFFET-VIARDOT Gaëlle, DENIS Valéry à BOISSEAU Dominique, BAUDOUX Bruno à MANDELLI François, DAHDOUH Fadi à LE CORRE Marie, GUILLAUMET Virginie à SOMSOIS Hervé, BECARD Francis à BAROIN François, GONCALVES José à HONORÉ Nicolas, LEMELAND Caroline à SEBEYRAN Marc, BRET Marc à THOMAS Christine, SERRA Frédéric à HELIOT-COURONNE Isabelle, ROUSSELOT Nicole à DUQUESNOY Olivier, BAGATTIN Mélanie à GIRARDIN Olivier, POIVEZ Kevin à BURRI Marie-Luce, HUMBERT Christophe à DELAITRE Guy, SIMON Eric à CHALVET Marie-Ange, RICHARD Sophie à FINOT Patrick

Excusés : DESROUSSEAU Pascal, GESNOT Dany, MEIRHAEGHE Sonia, RENOIR Gilles, VAN DE ROSTYNE Alain, CHOISELAT Emmanuel, BEURY Loëtitia, MARTINOT Bruno, PETIT Christine, COURTOIS Jean-Christophe, CASTEX Jean-Marie

Sont présents mais ne participent pas au vote : Bertrand CHEVALIER, Olivier GIRARDIN, Catherine LEDOUBLE, Isabelle HELIOT-COURONE,

Est excusé et a donné pouvoir mais ne participe pas au vote par procuration : Frédéric SERRA, Francine NINOREILLE, Bruno GANTELET, Mélanie BAGATTIN

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance, Ombeline LEQUIEN.

DELIBERATION N°06	Projet de renouvellement urbain : convention pour organiser le versement de la subvention « indemnités pour minoration de loyer » par l'ANRU
RAPPORTEUR	Marie LE CORRE

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
94	116	116			4

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.

Délibération certifiée exécutoire
Reçue par le Représentant de l'Etat le 14 avril 2021
Affichée le 15 avril 2021
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général Adjoint
François-Julien DEFERT



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 AVRIL 2021

**PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN :
CONVENTION POUR ORGANISER LE VERSEMENT DE LA SUBVENTION
« INDEMNITES POUR MINORATION DE LOYER » PAR L'ANRU**

Annexe : convention (annexe 1)

Exposé

La Communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole porteuse du projet de renouvellement urbain doit coordonner, par le biais d'une convention avec tous les organismes HLM concernés par le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU), le versement de subventions de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) dites « indemnités pour minoration de loyer ».

L'ANRU favorise un parcours résidentiel positif pour les habitants concernés par des relogements induits par des démolitions ou des réhabilitations, en faisant en sorte que leur budget de logement n'augmente pas alors même qu'ils bénéficient d'un logement dans des immeubles neufs ou dans des logements conventionnés pour l'attribution de l'aide personnalisée au logement (APL) depuis moins de 5 ans.

Les bailleurs percevront directement la subvention de l'ANRU sur la base d'un montant forfaitaire déterminé en fonction de la typologie du logement (2 000 € pour un T1/T2, 6 000 € pour un T3/T4, et 8 000 € pour un T5 et plus). Les modalités sont précisées dans la convention.

Dans le cadre des opérations de relogement générées par le NPRU de l'Agglomération troyenne, seul est concerné le bailleur Troyes Aube Habitat. Une enveloppe financière de 360 000 € a été réservée à cet effet dans la convention financière, correspondant à 60 ménages maximum pouvant entrer dans le cadre de ce dispositif.

Le suivi de la consommation de ces crédits sera assuré par Troyes Champagne Métropole, au sein des instances de pilotage du projet de renouvellement urbain.

Décision

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER le projet de convention spécifique relatif au versement par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) de la subvention « indemnité pour minoration de loyer » dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU), joint en annexe ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole, ou son représentant, à signer la convention spécifique relative au versement par l'ANRU de la subvention « indemnité pour minoration de loyer » dans le cadre du NPNRU.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AUBE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 AVRIL 2021

Date de convocation et d'affichage : 02 avril 2021

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 h 05.

Présents :

ABEL Jean-Pierre	FARINE Bruno	LEDOUBLE Catherine
BACHMANN Jean-Marie	FINOT Patrick	LEMELLE Flavienne
BAROIN François	FLEURET Dominique	LEQUIEN Ombeline
BEAUSSIER Jean-Marie	FRAENKEL Stéphanie	LEYMBERGER Brigitte
BETTINGER Sylviane	FRAPIN David	MAGLOIRE Arnaud
BILLET André	GACHOWSKI Jacques	MANDELLI François
BLANCHARD Dominique	GARNERIN David	MARTY Rémy
BLANCHON David	GARIGLIO Elisabeth	MEIRHAEGHE Jean-François
BLASCO Thierry	GAURIER Claude	MENNETRIER Nicolas
BLASSON Christian	GATOULLAT Marcel	MONTAGNE Jean-Jacques
BOICHUT Daniel	GAUTHIER Anne-Sophie	MOSER Alain
BOISSEAU Dominique	GERARD Fabien	NONCIAUX-GRADOS Véronique
BOUDADI Rachida	GIRARD Marc	OUADAH Karima
BRANLE Christian	GIRARDIN Olivier	PAUWELS Cécile
BURRI Marie-Luce	GOUJARD Pascal	PORTIER-GUENIN Françoise
BUTAT André	GUITTON Jordan	QUINTART Sylvie
CAFFET-VIARDOT Gaëlle	GULTEKIN Gulcan	RAGUIN Jacky
CHALVET Marie-Ange	GUNDALL Philippe	REHN Yves
CHAMPAGNE Anicet	HANDEL William	RESLINSKI Jean-François
CHAMPAGNE Bernard	HELIOT-COURONNE Isabelle	RICHARD Vincent
CHEVALIER Bertrand	HENNEQUIN Virgil	ROBLET Bernard
CHOMAT Christophe	HENRI Pascal	SAINTON Michel
COCHET Jean-Michel	HIMEUR Aïcha	SAUVAGE Philippe
CORNEVIN Jean-Pierre	HONORÉ Nicolas	SEBEYRAN Marc
DA ROCHA Katia,	HOUARD Bruno	SOMSOIS Hervé
DE VILLEMEREUIL Gérard	HUBINOIS Alain	THIENOT Régis
DEHARBE Dominique	JOUAULT Gervaise	THOMAS Christine
DELAITRE Guy	LANDREAT Pascal	VIART Jean-Michel
DRAGON Jean-Luc	LANOUX Claudie	VOLHUER Michel
DUCHÊNE Annie	LE CORRE Marie	ZAJAC Anna
DUQUESNOY Olivier	LEBECQ Jérémy	
DUSACQ Maxime	LÉCORCHÉ Jean-Pierre	

Excusés et ont donné pouvoir : NINOREILLE Francine à Catherine LEDOUBLE, LEPRINCE Didier à BAROIN François, ROUSSEAU Pauline à FRAPIN David, LEROY Marie-Thérèse à MEIRHAEGHE Jean-François, DRIAT Boris à SAUVAGE Philippe, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie à LANDREAT Pascal, GAURIER Marlène à REHN Yves, GROSJEAN Patrick à VIART Jean-Marie, HIRTZIG Jack à CHOMAT Christophe, JOLLIOT Marie-France à BRANLE Christian, POTTIER Denis à MEIRHAEGHE Jean-François, KIEHN Patricia à HENNEQUIN Virgil, MALARMEY Michelle à GARNERIN David, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, BAZIN-MALGRAS Valérie à CAFFET-VIARDOT Gaëlle, DENIS Valéry à BOISSEAU Dominique, BAUDOUX Bruno à MANDELLI François, DAHDOUN Fadi à LE CORRE Marie, GUILLAUMET Virginie à SOMSOIS Hervé, BECARD Francis à BAROIN François, GONCALVES José à HONORÉ Nicolas, LEMELAND Caroline à SEBEYRAN Marc, BRET Marc à THOMAS Christine, SERRA Frédéric à HELIOT-COURONNE Isabelle, ROUSSELOT Nicole à DUQUESNOY Olivier, BAGATTIN Mélanie à GIRARDIN Olivier, POIVEZ Kevin à BURRI Marie-Luce, HUMBERT Christophe à DELAITRE Guy, SIMON Eric à CHALVET Marie-Ange, RICHARD Sophie à FINOT Patrick

Excusés : DESROUSSEAUX Pascal, GESNOT Dany, MEIRHAEGHE Sonia, RENOIR Gilles, VAN DE ROSTYNE Alain, CHOISELAT Emmanuel, BEURY Loëtitia, MARTINOT Bruno, PETIT Christine, COURTOIS Jean-Christophe, CASTEX Jean-Marie

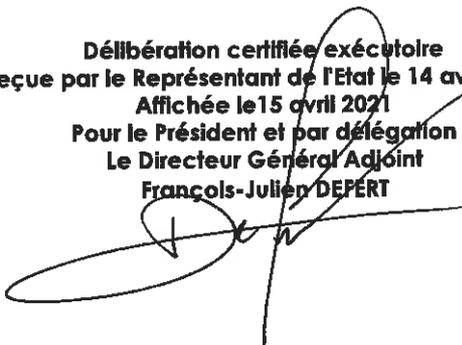
Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance, Ombeline LEQUIEN.

DELIBERATION N°07	Projet de renouvellement urbain Jules Guesde : objectifs et modalités de la concertation
RAPPORTEUR	Elisabeth GARIGLIO

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
94	124	124			

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.

Délibération certifiée exécutoire
Reçue par le Représentant de l'Etat le 14 avril 2021
Affichée le 15 avril 2021
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général Adjoint
François-Julien DEFERT



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 AVRIL 2021

**PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN JULES-GUESDE :
OBJECTIFS ET MODALITES DE LA CONCERTATION**

Annexes : périmètre du projet et secteurs opérationnels (annexe 1) et document de synthèse du projet (annexe 2)

Exposé :

Le quartier Jules-Guesde, situé à Troyes a été retenu dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) au titre des quartiers d'intérêt national. Différentes études (étude urbaine, diagnostic social, expertise en matière de stationnement ...) ont permis de préciser les enjeux et répondre aux ambitions de Troyes Champagne Métropole, la Ville de Troyes et Troyes Habitat (devenu Troyes Aube Habitat) concernant le quartier.

Cette phase a permis d'élaborer un programme d'interventions présenté à l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) et le Conseil communautaire a approuvé par délibération du 18 mars 2019, la convention pluriannuelle de renouvellement urbain du NPNRU Jules Guesde.

Cette dernière a été signée le 29 juillet 2019 et a permis de définir les objectifs et de contractualiser financièrement ce projet entre l'ensemble des partenaires (l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, l'Etat, Troyes Champagne Métropole, la Ville de Troyes, Troyes Habitat, Mon Logis, Action Logement Services, Foncière Logement, la Caisse des Dépôts et Consignations et le Conseil départemental de l'Aube).

Le programme établi a permis d'identifier des secteurs de projet et d'en préciser les orientations d'aménagement et la programmation urbaine. Les ambitions doivent cependant encore faire l'objet d'études approfondies et de concertation spécifiques.

Les enjeux du projet

Ce projet s'inscrit dans la poursuite du programme de renouvellement urbain engagé depuis 2005 pour les quartiers prioritaires de l'Agglomération (quartiers troyens, Chantereigne – Montvilliers – Beau Toquat, opération isolée Planche Clément).

Le projet a démarré par des premières démolitions rue Abbé de l'Epée, aujourd'hui achevées par Troyes Habitat. Ces démolitions avaient fait l'objet d'un préfinancement et d'une autorisation de démarrage anticipé dans le cadre du protocole de préfiguration ANRU.

Le projet consiste ensuite, sur une superficie d'environ 9 hectares, en trois phases successives de démolitions d'immeubles (635 logements concernés) et d'équipements existants. Ces démolitions permettront ainsi la création, sur les emprises libérées, d'équipements et d'espaces publics et le développement d'un programme de diversification de logements voire en matière de développement économique.

En parallèle, est également prévue la requalification d'espaces extérieurs (secteur de la rue Salomon Rachi). Cette opération doit faire l'objet d'une consultation spécifique auprès des habitants par la Ville de Troyes, maître d'ouvrage de l'opération.

Le projet donnerait lieu à priori à une procédure de lotissement avec le dépôt d'un ou plusieurs permis d'aménager.

Le projet urbain relève de l'article L.103-2,4° du Code de l'urbanisme. Il convient ainsi d'engager une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées. L'objet de la présente délibération est ainsi d'ouvrir la concertation réglementaire pour la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain.

Le périmètre d'intervention

Le projet de périmètre soumis à concertation est annexé à la présente délibération. Il comprend, sur la base des études réalisées, les secteurs dont les enjeux sont identifiés à ce jour. Il est par conséquent susceptible d'évoluer au cours de la concertation et de la poursuite des études.

Secteur 1 : secteur de démolition / reconstruction principal et qui fera l'objet d'une opération d'aménagement d'ensemble.

Secteur 2 : démolition d'un immeuble et reconstruction de logements seniors par le bailleur Troyes Aube Habitat.

Secteur 3 : à ce stade, projet de requalification d'espaces publics sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Troyes.

Les objectifs poursuivis par le projet de renouvellement urbain

Le projet s'inscrit plus globalement dans les objectifs fixés au travers du Contrat de Ville porté par Troyes Champagne Métropole dont le NPNRU contribue au pilier « cadre de vie ».

Les objectifs poursuivis sont ainsi :

- une reconfiguration urbaine, paysagère et environnementale du quartier pour mieux l'intégrer à la ville,
- une diversification des fonctions urbaines, pour créer un quartier actif en favorisant son attractivité résidentielle et économique,
- le développement de nouvelles formes d'habitat diversifiées en proposant notamment une offre de logements adaptée aux ménages familiaux.

La concertation permettra notamment :

- une meilleure appropriation et compréhension des enjeux du projet définis à ce stade,
- de préciser ces enjeux et les attentes spécifiques en prenant en compte l'expression des riverains et des habitants,
- de recueillir leur expertise d'usage en vue d'enrichir, adapter ou faire évoluer le projet,
- d'informer régulièrement les habitants du calendrier prévisionnel de réalisation.

Les modalités de la concertation

Les modalités prévues de concertation sont les suivantes :

- Organisation, en fonction de l'évolution du contexte sanitaire, d'ateliers ou de réunions de présentation du projet en associant les instances représentatives des habitants, et, en premier lieu, le conseil de quartier ;

- Mise à disposition du public d'un dossier de concertation à l'Hôtel du Petit Louvre – Direction de l'urbanisme et du développement urbain, aux jours et horaires d'ouverture, ainsi que dans un équipement public du quartier, aux jours et horaires d'ouverture ;
- Mise à disposition du public d'un registre d'expression à l'Hôtel du Petit Louvre – Direction de l'urbanisme et du développement urbain ainsi que dans un équipement public du quartier en vue de pouvoir recueillir l'expression libre et les contributions ;
- Mise en place d'une plateforme virtuelle présentant le projet via le lien suivant : <https://www.vip-studio360.fr/galerie360/visites/vv-tcm-urbanisme/vv-maison-virtuelle-Jules-Guesde-c.html>) intégrant un registre numérique destiné à recueillir les observations du public à l'adresse mail suivant : jules-guesde@troyes-cm.fr.

A l'ouverture de la concertation, le dossier de concertation sera constitué de :

- la présente délibération,
- un plan de situation,
- le périmètre de la concertation,
- la liste des opérations identifiées au NPNRU dans ce périmètre,
- une notice explicative des objectifs et enjeux du projet,
- le schéma directeur d'aménagement du quartier.

Ce dossier pourra être complété en cours de concertation.

Seront mobilisés à minima, les membres du conseil citoyen, le conseil de quartier, les habitants et les associations du quartier.

La concertation sera annoncée sur le site internet de Troyes Champagne Métropole et de la Ville de Troyes, dans le magazine municipal, sur les réseaux sociaux, par affichage dans au moins un équipement public du quartier, ainsi qu'à l'Hôtel de Ville et au siège de Troyes Champagne Métropole. Elle fera l'objet d'au moins un article dans le magazine municipal.

A l'issue de la concertation, un bilan global sera dressé et soumis à délibération du Conseil communautaire, conformément à l'article L.103.6 du Code de l'Urbanisme.

La présente délibération fera l'objet des mesures d'affichage et de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Décision

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER les objectifs et les modalités de la concertation relative au projet de renouvellement urbain du quartier Jules Guesde ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole, ou son représentant, à prendre toutes les décisions relatives à la mise en œuvre de la concertation.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AUBE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 AVRIL 2021

Date de convocation et d'affichage : 02 avril 2021

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 h 05.

Présents :

ABEL Jean-Pierre	FARINE Bruno	LEDOUBLE Catherine
BACHMANN Jean-Marie	FINOT Patrick	LEMELLE Flavienne
BAROIN François	FLEURET Dominique	LEQUIEN Ombeline
BEAUSSIER Jean-Marie	FRAENKEL Stéphanie	LEYMBERGER Brigitte
BETTINGER Sylviane	FRAPIN David	MAGLOIRE Arnaud
BILLET André	GACHOWSKI Jacques	MANDELLI François
BLANCHARD Dominique	GARNERIN David	MARTY Rémy
BLANCHON David	GARIGLIO Elisabeth	MEIRHAEGHE Jean-François
BLASCO Thierry	GAURIER Claude	MENNETRIER Nicolas
BLASSON Christian	GATOUILLAT Marcel	MONTAGNE Jean-Jacques
BOICHUT Daniel	GAUTHIER Anne-Sophie	MOSER Alain
BOISSEAU Dominique	GERARD Fabien	NONCIAUX-GRADOS Véronique
BOUDADI Rachida	GIRARD Marc	OUADAH Karima
BRANLE Christian	GIRARDIN Olivier	PAUWELS Cécile
BURRI Marie-Luce	GOJJARD Pascal	PORTIER-GUENIN Françoise
BUTAT André	GUITTON Jordan	QUINTART Sylvie
CAFFET-VIARDOT Gaëlle	GULTEKIN Gulcan	RAGUIN Jacky
CHALVET Marie-Ange	GUNDALL Philippe	REHN Yves
CHAMPAGNE Anicet	HANDEL William	RESLINSKI Jean-François
CHAMPAGNE Bernard	HELIOT-COURONNE Isabelle	RICHARD Vincent
CHEVALIER Bertrand	HENNEQUIN Virgil	ROBLET Bernard
CHOMAT Christophe	HENRI Pascal	SAINTON Michel
COCHET Jean-Michel	HIMEUR Aïcha	SAUVAGE Philippe
CORNEVIN Jean-Pierre	HONORÉ Nicolas	SEBEYRAN Marc
DA ROCHA Katia,	HOUARD Bruno	SOMSOIS Hervé
DE VILLEMEREUIL Gérard	HUBINOIS Alain	THIENOT Régis
DEHARBE Dominique	JOUAULT Gervaise	THOMAS Christine
DELAITRE Guy	LANDREAT Pascal	VIART Jean-Michel
DRAGON Jean-Luc	LANOUX Claudie	VOLHUER Michel
DUCHÊNE Annie	LE CORRE Marie	ZAJAC Anna
DUQUESNOY Olivier	LEBECQ Jérémy	
DUSACQ Maxime	LÉCORCHÉ Jean-Pierre	

Excusés et ont donné pouvoir : NINOREILLE Francine à Catherine LEDOUBLE, LEPRINCE Didier à BAROIN François, ROUSSEAU Pauline à FRAPIN David, LEROY Marie-Thérèse à MEIRHAEGHE Jean-François, DRIAT Boris à SAUVAGE Philippe, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie à LANDREAT Pascal, GAURIER Marlène à REHN Yves, GROSJEAN Patrick à VIART Jean-Marie, HIRTZIG Jack à CHOMAT Christophe, JOLLIOT Marie-France à BRANLE Christian, POTTIER Denis à MEIRHAEGHE Jean-François, KIEHN Patricia à HENNEQUIN Virgil, MALARMEY Michelle à GARNERIN David, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, BAZIN-MALGRAS Valérie à CAFFET-VIARDOT Gaëlle, DENIS Valéry à BOISSEAU Dominique, BAUDOIX Bruno à MANDELLI François, DAHDOUH Fadi à LE CORRE Marie, GUILLAUMET Virginie à SOMSOIS Hervé, BECARD Francis à BAROIN François, GONCALVES José à HONORÉ Nicolas, LEMELAND Caroline à SEBEYRAN Marc, BRET Marc à THOMAS Christine, SERRA Frédéric à HELIOT-COURONNE Isabelle, ROUSSELOT Nicole à DUQUESNOY Olivier, BAGATTIN Mélanie à GIRARDIN Olivier, POIVEZ Kevin à BURRI Marie-Luce, HUMBERT Christophe à DELAITRE Guy, SIMON Eric à CHALVET Marie-Ange, RICHARD Sophie à FINOT Patrick

Excusés : DESROUSSEAUX Pascal, GESNOT Dany, MEIRHAEGHE Sonia, RENOIR Gilles, VAN DE ROSTYNE Alain, CHOISELAT Emmanuel, BEURY Loëtitia, MARTINOT Bruno, PETIT Christine, COURTOIS Jean-Christophe, CASTEX Jean-Marie

Sont présents mais ne participent pas au vote : Jacky RAGUIN, Christian BRANLE, André BILLET, Pascal GOUJARD, Jérémy LEBECQ, Marc SEBEYRAN, Isabelle HELIOT-COURONNE, Annie DUCHÊNE, Olivier GIRARDIN

Sont excusés et ont donné pouvoir mais ne participent pas au vote par procuration : Valéry DENIS, Marc BRET, Didier LEPRINCE, JOLLIOT Marie-France, LEMELAND Caroline, SERRA Frédéric, BAGATTIN Mélanie

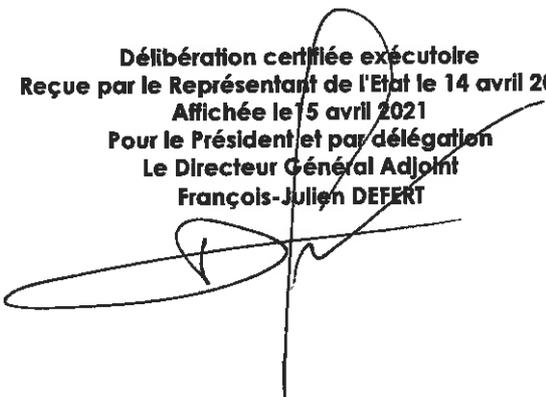
Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance, Ombeline LEQUIEN.

DELIBERATION N°08	Maison de Santé Pluriprofessionnelle à Vocation Universitaire - Demandes de subvention
RAPPORTEUR	Nicolas HONORÉ

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
94	108	108			9

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.

Délibération certifiée exécutoire
Reçue par le Représentant de l'Etat le 14 avril 2021
Affichée le 15 avril 2021
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général Adjoint
François-Julien DEFERT



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 AVRIL 2021

**MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE A VOCATION UNIVERSITAIRE
DEMANDES DE SUBVENTION**

Annexe : plan de financement

Exposé :

Le Bureau communautaire du 5 septembre 2018 a validé le principe de la création d'une Maison de Santé pluriprofessionnelle à vocation universitaire à Troyes et le principe d'acquisition du foncier du site des Ursulines, à un prix, en conformité avec l'avis rendu du pôle d'évaluation domaniale.

Par décision du Bureau communautaire du 10 décembre 2018, Troyes Champagne Métropole a été autorisé à acquérir ledit foncier à hauteur de 2 726 000 € HT, l'acte de cession définitif ayant été signé le 15 octobre 2019, rendant l'Agglomération troyenne, propriétaire de l'emprise des Ursulines.

Par délibération n°09 du 11 octobre 2019, le Conseil communautaire a adopté le projet de convention de partenariat entre l'Agence Régionale de Santé Grand Est, Troyes Champagne Métropole et l'Université de Reims Champagne-Ardenne pour la Maison de santé Pluriprofessionnelle à Vocation Universitaire (MSPU) sur le site des Ursulines à Troyes.

Cette convention a été signée le 18 octobre 2019, en présence de Madame Frédérique VIDAL, Ministre de « l'Enseignement Supérieur, Recherche, Innovation ».

La première phase de ce projet sera opérationnelle, par l'entrée des professionnels de santé courant septembre 2021, dans les locaux de la Maison de Santé pluriprofessionnelle, socle de la MSPU à venir.

Le projet immobilier de cette première phase, consiste en la réhabilitation du bâtiment le plus récent, dont les travaux débuteront début avril 2021 et pour lequel l'aménagement intérieur a semblé le plus opportun au vu de l'opération. Il sera peu modifié en extérieur ; une nouvelle entrée sera créée pour avoir un accès direct à la Maison de Santé pluriprofessionnelle. Ce bâtiment sera facilement identifiable et accessible pour la patientèle. Les locaux d'une surface totale de 1472,92 m², se composent d'un sous-sol, d'un rez-de-chaussée et de deux étages.

Ils comprendront 21 espaces de consultations, répartis de la manière suivante :

- 7 cabinets de médecins
- 2 cabinets infirmiers (IDE)
- 1 Salle de soins non-programmés
- 2 cabinets de consultations internes
- 1 cabinet sage-femme
- 5 cabinets dentaires

Des espaces mutualisés sont également prévus ; à savoir :

- 1 salle de réunion
- les espaces d'attente
- 1 tisanerie par étage
- les installations techniques des chirurgiens-dentistes avec 2 salles de stérilisation.

Les éléments de l'étude de programmation, menée par le Cabinet Filigrane Programmation ont porté pour partie, sur le fait que la MSPU sera :

- Appréhendée comme un lieu de passage nécessitant une attention particulière sur la gestion des flux et circulations des différents publics : professionnels de santé, étudiants, patients, chercheurs, notamment ;
- Adaptée à l'accueil de personnes et personnels en situation de handicap, au vieillissement de la population et à la prise en charge de personnes en grande difficulté ;
- Pensée pour l'accueil d'étudiants. Les cabinets médicaux intégreront la présence d'internes aux côtés des praticiens en poste. Des espaces de travail dédiés propices à la concentration devront également leur être réservés de même que des espaces de travail collaboratifs.
- Aménagée en tenant compte du travail permanent de coordination nécessaire entre professionnels de santé appelant la création de salles de réunion de tailles variables (la modularité des espaces devra être privilégié) et de lieux de convivialités propices aux échanges plus informels et à la création de synergies et complémentarités ;
- Conçue de sorte à faciliter et encourager le traitement mutualisé des matériels médicaux et déchets de soins ;
- Organisée pour permettre une parfaite mutualisation des outils informatiques, de visio-conférence, du développement de la télémédecine, de l'enseignement et la formation à distance. L'ensemble des locaux devra être câblés et couvert par un réseau WIFI stable, sécurisé et offrant un très haut débit.

Selon les besoins, restant à définir, les bâtiments connexes à celui mis en service en septembre 2021, seraient réhabilités afin d'accueillir le volet universitaire du projet (salles de cours, espaces de recherches, espaces de travail, bureaux, salles de visioconférences, etc.).

Des logements pour l'accueil d'internes ou de médecins remplaçants, pourront être prévus sur le site, constituant un facteur d'attractivité supplémentaire.

Le montant de l'opération de réhabilitation du bâtiment destiné à accueillir les professionnels de santé, se monte à 5 512 130,15 € TTC, selon le plan de financement équilibré en dépenses et en recettes, joint en annexe, du présent rapport, dont 2 003 930, 15 € TTC, en coût travaux.

Cette opération est susceptible de bénéficier d'aides de la Région Grand -Est, au titre des dispositifs régionaux d'accompagnement à la création des Maison de Santé pluriprofessionnelle, au titre des Fonds Feder dans le cadre du soutien au développement de structures de santé de proximité et notamment des Maisons de Santé Pluriprofessionnelles et aux actions innovantes d'accès aux soins et du Département de l'Aube, au titre des dispositifs départementaux de soutien à la création des Maison de Santé pluriprofessionnelle.

Dans ce cadre, Troyes Champagne Métropole doit s'engager à rester propriétaire du bien objet des subventions régionales et départementales pendant une durée d'au moins cinq années à compter des versements des soldes des subventions respectives.

En vertu de la délibération n°07 du 10 juillet 2020, Monsieur le Président a été autorisé à solliciter toute participation financière d'un montant inférieur à 10 millions d'euros, en conséquence, le Conseil communautaire est informé que Troyes Champagne Métropole sollicitera la Région Grand Est et le Département de l'Aube en vue de l'obtention de subventions pour la réalisation du projet ci-dessus évoqué.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **DE DECIDER, conformément à la demande de la Région Grand Est, que Troyes Champagne Métropole restera propriétaire du bien, des subventions régionales et départementales pendant au moins cinq années à compter des versements des soldes des subventions respectives ;**
- **DE DEMANDER en justifiant et en motivant cette demande, un démarrage anticipé des travaux à l'ensemble des financeurs éventuels, sans que cela n'engage ces derniers ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole, ou son représentant, à signer tout acte administratif, juridique ou financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AUBE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 AVRIL 2021

Date de convocation et d'affichage : 02 avril 2021

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 h 05.

Présents :

ABEL Jean-Pierre	FARINE Bruno	LEDOUBLE Catherine
BACHMANN Jean-Marie	FINOT Patrick	LEMELLE Flavienne
BAROIN François	FLEURET Dominique	LEQUIEN Ombeline
BEAUSSIER Jean-Marie	FRAENKEL Stéphanie	LEYMBERGER Brigitte
BETTINGER Sylviane	FRAPIN David	MAGLOIRE Arnaud
BILLET André	GACHOWSKI Jacques	MANDELLI François
BLANCHARD Dominique	GARNERIN David	MARTY Rémy
BLANCHON David	GARIGLIO Elisabeth	MEIRHAEGHE Jean-François
BLASCO Thierry	GAURIER Claude	MENNETRIER Nicolas
BLASSON Christian	GATOULLAT Marcel	MONTAGNE Jean-Jacques
BOICHUT Daniel	GAUTHIER Anne-Sophie	MOSER Alain
BOISSEAU Dominique	GERARD Fabien	NONCIAUX-GRADOS Véronique
BOUDADI Rachida	GIRARD Marc	OUADAH Karima
BRANLE Christian	GIRARDIN Olivier	PAUWELS Cécile
BURRI Marie-Luce	GOJJARD Pascal	PORTIER-GUENIN Françoise
BUTAT André	GUITTON Jordan	QUINTART Sylvie
CAFFET-VIARDOT Gaëlle	GULTEKIN Gulcan	RAGUIN Jacky
CHALVET Marie-Ange	GUNDALL Philippe	REHN Yves
CHAMPAGNE Anicet	HANDEL William	RESLINSKI Jean-François
CHAMPAGNE Bernard	HELIOT-COURONNE Isabelle	RICHARD Vincent
CHEVALIER Bertrand	HENNEQUIN Virgil	ROBLET Bernard
CHOMAT Christophe	HENRI Pascal	SAINTON Michel
COCHET Jean-Michel	HIMEUR Aïcha	SAUVAGE Philippe
CORNEVIN Jean-Pierre	HONORÉ Nicolas	SEBEYRAN Marc
DA ROCHA Katia,	HOUARD Bruno	SOMSOIS Hervé
DE VILLEMEREUIL Gérard	HUBINOIS Alain	THIENOT Régis
DEHARBE Dominique	JOUAULT Gervaise	THOMAS Christine
DELAITRE Guy	LANDREAT Pascal	VIART Jean-Michel
DRAGON Jean-Luc	LANOUX Claudie	VOLHUER Michel
DUCHÊNE Annie	LE CORRE Marie	ZAJAC Anna
DUQUESNOY Olivier	LEBECQ Jérémy	
DUSACQ Maxime	LÉCORCHÉ Jean-Pierre	

Excusés et ont donné pouvoir : NINOREILLE Francine à Catherine LEDOUBLE, LEPRINCE Didier à BAROIN François, ROUSSEAU Pauline à FRAPIN David, LEROY Marie-Thérèse à MEIRHAEGHE Jean-François, DRIAT Boris à SAUVAGE Philippe, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie à LANDREAT Pascal, GAURIER Marlène à REHN Yves, GROSJEAN Patrick à VIART Jean-Marie, HIRTZIG Jack à CHOMAT Christophe, JOLLIOT Marie-France à BRANLE Christian, POTTIER Denis à MEIRHAEGHE Jean-François, KIEHN Patricia à HENNEQUIN Virgil, MALARMEY Michelle à GARNERIN David, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, BAZIN-MALGRAS Valérie à CAFFET-VIARDOT Gaëlle, DENIS Valéry à BOISSEAU Dominique, BAUDOUX Bruno à MANDELLI François, DAHDOUH Fadi à LE CORRE Marie, GUILLAUMET Virginie à SOMSOIS Hervé, BECARD Francis à BAROIN François, GONCALVES José à HONORÉ Nicolas, LEMELAND Caroline à SEBEYRAN Marc, BRET Marc à THOMAS Christine, SERRA Frédéric à HELIOT-COURONNE Isabelle, ROUSSELOT Nicole à DUQUESNOY Olivier, BAGATTIN Mélanie à GIRARDIN Olivier, POIVEZ Kevin à BURRI Marie-Luce, HUMBERT Christophe à DELAITRE Guy, SIMON Eric à CHALVET Marie-Ange, RICHARD Sophie à FINOT Patrick

Excusés : DESROUSSEAU Pascal, GESNOT Dany, MEIRHAEGHE Sonia, RENOIR Gilles, VAN DE ROSTYNE Alain, CHOISELAT Emmanuel, BEURY Loëtitia, MARTINOT Bruno, PETIT Christine, COURTOIS Jean-Christophe, CASTEX Jean-Marie

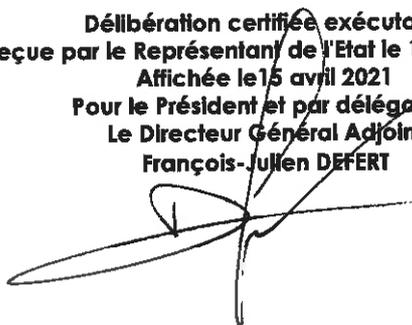
Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance, Ombeline LEQUIEN.

DELIBERATION N°09	Convention de partenariat 2021 entre la Communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole et l'association Fédération des Etudiants Troyens/Campus 3 pour radio Campus 3
RAPPORTEUR	Jean-Luc DRAGON

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
94	124	124			

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.

**Délibération certifiée exécutoire
Reçue par le Représentant de l'Etat le 14 avril 2021
Affichée le 15 avril 2021
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général Adjoint
François-Julien DEFERT**



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 AVRIL 2021

**CONVENTION DE PARTENARIAT 2021
ENTRE
LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TROYES CHAMPAGNE METROPOLE
ET
L'ASSOCIATION FEDERATION DES ETUDIANTS TROYENS/CAMPUS3
POUR RADIOCAMPUS3**

Annexe : convention de partenariat 2021 entre Troyes Champagne Métropole et la Fédération des Etudiants Troyens-Campus3 pour sa RadioCampus3.

Exposé :

La Maison des Etudiants (MDE), installée depuis 2009 sur le Campus des Comtes de Champagne, est devenue un lieu incontournable pour les étudiants de l'agglomération troyenne. Chaque année, le service Vie Étudiante de Troyes Champagne Métropole présent dans ce lieu, organise notamment divers événements et animations afin de répondre aux besoins de cette population :

- Le Forum Avenir Étudiant pour favoriser l'orientation des lycéens et des étudiants dans le supérieur ;
- Le Guichet Logement Étudiant et le Guichet Unique Étudiant qui doivent permettre aux étudiants primo-arrivants de trouver un logement et effectuer leur(s) démarche(s) administrative(s) avant la rentrée universitaire, sur les pages dédiées via le site www.etudieràtroyes.fr;
- L'évènement d'accueil devenu incontournable (durant 3 jours en septembre) : « Les Clés de Troyes » qui inaugurent la rentrée universitaire ;
- Les Olympiades Étudiantes, compétition de sports ludiques inter-établissements.

Tous ces événements et animations contribuent au dynamisme de la vie étudiante et à l'attractivité du territoire.

Pour ces raisons, la Fédération des Etudiants Troyens-Campus3 (FET-Campus3) et sa RadioCampus3 participent à la promotion de ceux-ci ainsi qu'à la promotion des événements et animations organisés par la Maison du Patrimoine susceptibles d'intéresser également le public étudiant, par des dispositifs antenne dédiés et un relai via leurs outils de communication internet.

Pour cette année 2021, la FET-Campus3 et sa RadioCampus3 ont encore manifesté leur intérêt à participer activement à la promotion de ces animations et événements en renouvelant son partenariat avec la Communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER le principe du conventionnement avec la Fédération des Etudiants Troyens-Campus3 et sa RadioCampus3 ;**
- **D'APPROUVER le projet de convention conclue entre la Fédération des Etudiants Troyens pour sa RadioCampus3 et Troyes Champagne Métropole ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole, ou son représentant, à signer tout acte administratif, juridique ou financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AUBE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 AVRIL 2021

Date de convocation et d'affichage : 02 avril 2021

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 h 05.

Présents :

ABEL Jean-Pierre	FARINE Bruno	LEDOUBLE Catherine
BACHMANN Jean-Marie	FINOT Patrick	LEMELLE Flavienne
BAROIN François	FLEURET Dominique	LEQUIEN Ombeline
BEAUSSIER Jean-Marie	FRAENKEL Stéphanie	LEYMBERGER Brigitte
BETTINGER Sylviane	FRAPIN David	MAGLOIRE Arnaud
BILLET André	GACHOWSKI Jacques	MANDELLI François
BLANCHARD Dominique	GARNERIN David	MARTY Rémy
BLANCHON David	GARIGLIO Elisabeth	MEIRHAEGHE Jean-François
BLASCO Thierry	GAURIER Claude	MENNETRIER Nicolas
BLASSON Christian	GATOUILLAT Marcel	MONTAGNE Jean-Jacques
BOICHUT Daniel	GAUTHIER Anne-Sophie	MOSER Alain
BOISSEAU Dominique	GERARD Fabien	NONCIAUX-GRADOS Véronique
BOUDADI Rachida	GIRARD Marc	OUADAH Karima
BRANLE Christian	GIRARDIN Olivier	PAUWELS Cécile
BURRI Marie-Luce	GOUJARD Pascal	PORTIER-GUENIN Françoise
BUTAT André	GUITTON Jordan	QUINTART Sylvie
CAFFET-VIARDOT Gaëlle	GULTEKIN Gulcan	RAGUIN Jacky
CHALVET Marie-Ange	GUNDALL Philippe	REHN Yves
CHAMPAGNE Anicet	HANDEL William	RESLINSKI Jean-François
CHAMPAGNE Bernard	HELIOT-COURONNE Isabelle	RICHARD Vincent
CHEVALIER Bertrand	HENNEQUIN Virgil	ROBLET Bernard
CHOMAT Christophe	HENRI Pascal	SAINTON Michel
COCHET Jean-Michel	HIMEUR Aïcha	SAUVAGE Philippe
CORNEVIN Jean-Pierre	HONORÉ Nicolas	SEBEYRAN Marc
DA ROCHA Katia,	HOUARD Bruno	SOMSOIS Hervé
DE VILLEMEREUIL Gérard	HUBINOIS Alain	THIENOT Régis
DEHARBE Dominique	JOUAULT Gervaise	THOMAS Christine
DELAITRE Guy	LANDREAT Pascal	VIART Jean-Michel
DRAGON Jean-Luc	LANOUX Claudie	VOLHUER Michel
DUCHÊNE Annie	LE CORRE Marie	ZAJAC Anna
DUQUESNOY Olivier	LEBECQ Jérémy	
DUSACQ Maxime	LÉCORCHÉ Jean-Pierre	

Excusés et ont donné pouvoir : NINOREILLE Francine à Catherine LEDOUBLE, LEPRINCE Didier à BAROIN François, ROUSSEAU Pauline à FRAPIN David, LEROY Marie-Thérèse à MEIRHAEGHE Jean-François, DRIAT Boris à SAUVAGE Philippe, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie à LANDREAT Pascal, GAURIER Marlène à REHN Yves, GROSJEAN Patrick à VIART Jean-Marie, HIRTZIG Jack à CHOMAT Christophe, JOLLIOT Marie-France à BRANLE Christian, POTTIER Denis à MEIRHAEGHE Jean-François, KIEHN Patricia à HENNEQUIN Virgil, MALARMEY Michelle à GARNERIN David, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, BAZIN-MALGRAS Valérie à CAFFET-VIARDOT Gaëlle, DENIS Valéry à BOISSEAU Dominique, BAUDOUX Bruno à MANDELLI François, DAHDOUN Fadi à LE CORRE Marie, GUILLAUMET Virginie à SOMSOIS Hervé, BECARD Francis à BAROIN François, GONCALVES José à HONORÉ Nicolas, LEMELAND Caroline à SEBEYRAN Marc, BRET Marc à THOMAS Christine, SERRA Frédéric à HELIOT-COURONNE Isabelle, ROUSSELOT Nicole à DUQUESNOY Olivier, BAGATTIN Mélanie à GIRARDIN Olivier, POIVEZ Kevin à BURRI Marie-Luce, HUMBERT Christophe à DELAITRE Guy, SIMON Eric à CHALVET Marie-Ange, RICHARD Sophie à FINOT Patrick

Excusés : DESROUSSEAU Pascal, GESNOT Dany, MEIRHAEGHE Sonia, RENOIR Gilles, VAN DE ROSTYNE Alain, CHOISELAT Emmanuel, BEURY Loëtitia, MARTINOT Bruno, PETIT Christine, COURTOIS Jean-Christophe, CASTEX Jean-Marie

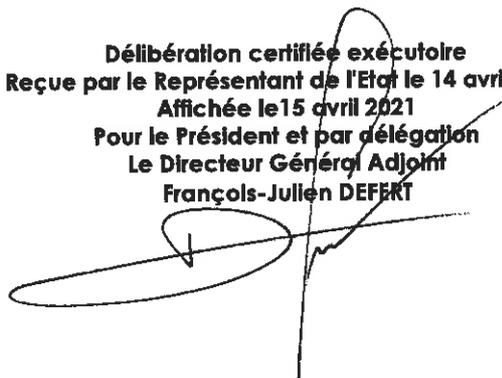
Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance, Ombeline LEQUIEN.

DELIBERATION N°10	Convention de partenariat 2021 entre Troyes Champagne Métropole et Le Crédit Mutuel
RAPPORTEUR	Nicolas HONORÉ

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
94	124	124			

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.

**Délibération certifiée exécutoire
Reçue par le Représentant de l'Etat le 14 avril 2021
Affichée le 15 avril 2021
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général Adjoint
François-Jullien DEFERT**



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 AVRIL 2021

**CONVENTION DE PARTENARIAT 2021
ENTRE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE ET LE CREDIT MUTUEL**

Annexe : convention financière 2021 entre Troyes Champagne Métropole et le Crédit Mutuel.

Exposé :

La Maison des Etudiants (MDE), installée depuis 2009 sur le Campus des Comtes de Champagne, est devenue un lieu incontournable pour les étudiants de l'agglomération troyenne. Chaque année, le service Vie Étudiante de Troyes Champagne Métropole présent dans ce lieu, organise notamment des événements et des animations afin de répondre aux besoins de cette population :

- Le Forum Avenir Étudiant pour favoriser l'orientation, dans le supérieur, des lycéens et des étudiants ;
- Le Guichet Logement Étudiant et le Guichet Unique Étudiant qui doivent permettre aux étudiants primo-arrivants de trouver un logement et effectuer leur(s) démarche(s) administrative(s) avant la rentrée universitaire, sur les pages dédiées via le site www.etudieràtroies.fr;
- L'évènement d'accueil devenu incontournable (durant 3 jours en septembre) : « Les Clés de Troyes » qui inaugurent la rentrée universitaire ;
- Les Olympiades Étudiantes (en octobre), compétition de sports ludiques inter-établissements.

Tous ces événements et animations contribuent au dynamisme de la vie étudiante et à l'attractivité du territoire.

Pour ces raisons, le Crédit Mutuel a souhaité conventionner avec Troyes Champagne Métropole et obtenir un partenariat bancaire exclusif pour les manifestations organisées par le service vie étudiante de Troyes Champagne Métropole.

La banque accompagnera financièrement Troyes Champagne Métropole pour la bonne organisation des événements que la Communauté d'agglomération souhaite mettre en place pour l'année 2021, selon des modalités développées dans la convention financière, jointe au présent rapport.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER le principe du conventionnement avec la banque Le Crédit Mutuel ;**
- **D'APPROUVER le projet de convention financière conclue entre Le Crédit Mutuel et Troyes Champagne Métropole ;**

- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole, ou son représentant, à signer tout acte administratif, juridique ou financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AUBE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 AVRIL 2021

Date de convocation et d'affichage : 02 avril 2021

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 h 05.

Présents :

ABEL Jean-Pierre	FARINE Bruno	LEDOUBLE Catherine
BACHMANN Jean-Marie	FINOT Patrick	LEMELLE Flavienne
BAROIN François	FLEURET Dominique	LEQUIEN Ombeline
BEAUSSIER Jean-Marie	FRAENKEL Stéphanie	LEYMBERGER Brigitte
BETTINGER Sylviane	FRAPIN David	MAGLOIRE Arnaud
BILLET André	GACHOWSKI Jacques	MANDELLI François
BLANCHARD Dominique	GARNERIN David	MARTY Rémy
BLANCHON David	GARIGLIO Elisabeth	MEIRHAEGHE Jean-François
BLASCO Thierry	GAURIER Claude	MENNETRIER Nicolas
BLASSON Christian	GATOULLAT Marcel	MONTAGNE Jean-Jacques
BOICHUT Daniel	GAUTHIER Anne-Sophie	MOSER Alain
BOISSEAU Dominique	GERARD Fabien	NONCIAUX-GRADOS Véronique
BOUDADI Rachida	GIRARD Marc	OUADAH Karima
BRANLE Christian	GIRARDIN Olivier	PAUWELS Cécile
BURRI Marie-Luce	GOUJARD Pascal	PORTIER-GUENIN Françoise
BUTAT André	GUITTON Jordan	QUINTART Sylvie
CAFFET-VIARDOT Gaëlle	GULTEKIN Gulcan	RAGUIN Jacky
CHALVET Marie-Ange	GUNDALL Philippe	REHN Yves
CHAMPAGNE Anicet	HANDEL William	RESLINSKI Jean-François
CHAMPAGNE Bernard	HELIOT-COURONNE Isabelle	RICHARD Vincent
CHEVALIER Bertrand	HENNEQUIN Virgil	ROBLET Bernard
CHOMAT Christophe	HENRI Pascal	SAINTON Michel
COCHET Jean-Michel	HIMEUR Aïcha	SAUVAGE Philippe
CORNEVIN Jean-Pierre	HONORÉ Nicolas	SEBEYRAN Marc
DA ROCHA Katia,	HOUARD Bruno	SOMSOIS Hervé
DE VILLEMEREUIL Gérard	HUBINOIS Alain	THIENOT Régis
DEHARBE Dominique	JOUAULT Gervaise	THOMAS Christine
DELAITRE Guy	LANDREAT Pascal	VIART Jean-Michel
DRAGON Jean-Luc	LANOUX Claudie	VOLHUER Michel
DUCHÊNE Annie	LE CORRE Marie	ZAJAC Anna
DUQUESNOY Olivier	LEBECQ Jérémy	
DUSACQ Maxime	LÉCORCHÉ Jean-Pierre	

Excusés et ont donné pouvoir : NINOREILLE Francine à Catherine LEDOUBLE, LEPRINCE Didier à BAROIN François, ROUSSEAU Pauline à FRAPIN David, LEROY Marie-Thérèse à MEIRHAEGHE Jean-François, DRIAT Boris à SAUVAGE Philippe, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie à LANDREAT Pascal, GAURIER Marlène à REHN Yves, GROSJEAN Patrick à VIART Jean-Marie, HIRTZIG Jack à CHOMAT Christophe, JOLLIOT Marie-France à BRANLE Christian, POTTIER Denis à MEIRHAEGHE Jean-François, KIEHN Patricia à HENNEQUIN Virgil, MALARMEY Michelle à GARNERIN David, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, BAZIN-MALGRAS Valérie à CAFFET-VIARDOT Gaëlle, DENIS Valéry à BOISSEAU Dominique, BAUDOUX Bruno à MANDELLI François, DAHDOUH Fadi à LE CORRE Marie, GUILLAUMET Virginie à SOMSOIS Hervé, BECARD Francis à BAROIN François, GONCALVES José à HONORÉ Nicolas, LEMELAND Caroline à SEBEYRAN Marc, BRET Marc à THOMAS Christine, SERRA Frédéric à HELIOT-COURONNE Isabelle, ROUSSELOT Nicole à DUQUESNOY Olivier, BAGATTIN Mélanie à GIRARDIN Olivier, POIVEZ Kevin à BURRI Marie-Luce, HUMBERT Christophe à DELAITRE Guy, SIMON Eric à CHALVET Marie-Ange, RICHARD Sophie à FINOT Patrick

Excusés : DESROUSSEAU Pascal, GESNOT Dany, MEIRHAEGHE Sonia, RENOIR Gilles, VAN DE ROSTYNE Alain, CHOISELAT Emmanuel, BEURY Loëtitia, MARTINOT Bruno, PETIT Christine, COURTOIS Jean-Christophe, CASTEX Jean-Marie

Sont présents mais ne participent pas au vote : Ombeline LEQUIEN, Jean-Luc DRAGON

Est excusé et a donné pouvoir mais ne participe pas au vote par procuration : Francis BECARD

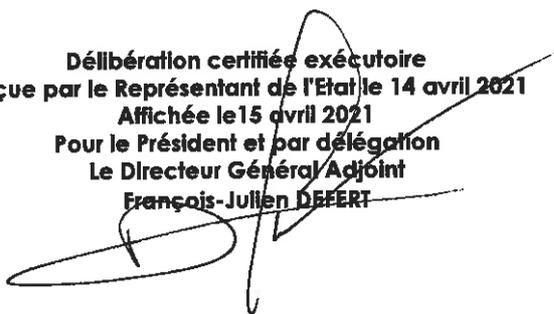
Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance, Ombeline LEQUIEN.

DELIBERATION N°11	Octroi d'une subvention de fonctionnement à Troyes Aube Formation et conclusion d'une convention de financement 2021
RAPPORTEUR	Nicolas HONORÉ

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
94	118	118		3	2

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.

Délibération certifiée exécutoire
Reçue par le Représentant de l'Etat le 14 avril 2021
Affichée le 15 avril 2021
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général Adjoint
François-Julien DEFERT



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 AVRIL 2021

**OCTROI D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A TROYES AUBE FORMATION
ET CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE FINANCEMENT 2021**

Annexes : convention financière 2021 entre Troyes Champagne Métropole et l'association Troyes Aube Formation - budget prévisionnel Troyes Aube Formation 2021

Exposé :

L'association Troyes Aube Formation (TAF) est la structure de gestion de l'école supérieure de commerce et de management YSCHOOLS, tant pour la partie diplômante, que pour l'organisation matérielle et la gestion du personnel de l'école.

YSCHOOLS développe ses actions en matière d'enseignement supérieur, à la fois sur le campus de Troyes-Brossolette mais également sur d'autres sites, permettant d'assurer son rayonnement, sa notoriété mais également d'asseoir ses formations et ses diplômés sur la scène concurrentielle des écoles supérieures de management et de commerce.

La Communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole est statutairement compétente (article 7.3.4. des statuts) en matière d' « enseignement supérieur, de recherche et de vie étudiante », notamment en matière de :

- « Soutien et participation à l'implantation, au développement et à la valorisation de l'enseignement supérieur public ou privé et de la recherche sur le territoire communautaire » ;
- « Création, aménagement et participation à la gestion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ».

Ce soutien de Troyes Champagne Métropole s'inscrit en complémentarité des aides octroyées par le Département de l'Aube et la Région Grand Est, aux établissements d'enseignement supérieur en général et à YSCHOOLS en particulier.

Le soutien des trois institutions publiques à l'école, s'inscrivait jusqu'au 31 décembre 2020 dans le cadre d'une convention pluri-annuelle reposant sur un plan quinquennal de gestion et de développement de YSCHOOLS.

En parallèle, les collectivités publiques ont souhaité faire évoluer le statut de YSCHOOLS – toujours associatif à ce jour – afin de pérenniser cette école et de territorialiser son action. Le soutien public étant à la hauteur de l'ambition du territoire pour constituer le pôle majeur d'enseignement supérieur en Champagne sud, est escomptée une capitalisation de ces moyens publics pour asseoir la notoriété et l'activité de l'école.

La définition du cadre juridique topique et les conditions de financement et de fonctionnement de ce dernier n'ayant pu aboutir à ce jour, il vous est proposé de conclure une convention annuelle de financement pour le seul exercice 2021, sur la base du budget prévisionnel présenté par l'association, tout en appliquant un effort

sur la somme octroyée pour tenir compte du plan de sauvegarde des finances de Troyes Champagne Métropole.

Il vous est donc proposé d'octroyer une subvention de fonctionnement de huit cent quinze mille six cent euros (815 600 €).

Cette convention de financement de YSCHOOLS, via l'association TAF, est donc proposée uniquement bilatérale entre TCM et l'école et non pas quadripartite (avec Région et Département en plus) comme jusqu'à présent. Il convient en effet de ne pas obérer ou contraindre le cadre juridique en gestation pour la pérennisation de l'école précitée.

Le Conseil communautaire sera donc conduit à délibérer au cours de l'année 2021 sur le nouveau cadre juridique et financier de gestion de l'école permettant son ancrage dans le territoire.

Décision

Au bénéfice de ces informations, il vous est donc proposé :

- **D'APPROUVER l'octroi d'une subvention de fonctionnement de 815 600 € à l'association Troyes Aube Formation pour l'exercice 2021 ;**
- **D'APPROUVER le projet de convention de financement annexé à la présente ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole, ou son représentant, à signer ladite convention et tout document administratif ou financier s'y rapportant.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AUBE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 AVRIL 2021

Date de convocation et d'affichage : 02 avril 2021

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 h 05.

Présents :

ABEL Jean-Pierre
BACHMANN Jean-Marie
BAROIN François
BEAUSSIER Jean-Marie
BETTINGER Sylviane
BILLET André
BLANCHARD Dominique
BLANCHON David
BLASCO Thierry
BLASSON Christian
BOICHUT Daniel
BOISSEAU Dominique
BOUDADI Rachida
BRANLE Christian
BURRI Marie-Luce
BUTAT André
CAFFET-VIARDOT Gaëlle
CHALVET Marie-Ange
CHAMPAGNE Anicet
CHAMPAGNE Bernard
CHEVALIER Bertrand
CHOMAT Christophe
COCHET Jean-Michel
CORNEVIN Jean-Pierre
DA ROCHA Katia,
DE VILLEMEREUIL Gérard
DEHARBE Dominique
DELAITRE Guy
DRAGON Jean-Luc
DUCHÊNE Annie
DUQUESNOY Olivier
DUSACQ Maxime

FARINE Bruno
FINOT Patrick
FLEURET Dominique
FRAENKEL Stéphanie
FRAPIN David
GACHOWSKI Jacques
GARNERIN David
GARIGLIO Elisabeth
GAURIER Claude
GATOUILLAT Marcel
GAUTHIER Anne-Sophie
GERARD Fabien
GIRARD Marc
GIRARDIN Olivier
GOUJARD Pascal
GUITTON Jordan
GULTEKIN Gulcan
GUNDALL Philippe
HANDEL William
HELIOT-COURONNE Isabelle
HENNEQUIN Virgil
HENRI Pascal
HIMEUR Aïcha
HONORÉ Nicolas
HOUARD Bruno
HUBINOIS Alain
JOUAULT Gervaise
LANDREAT Pascal
LANOUX Claudie
LE CORRE Marie
LEBECQ Jérémy
LÉCORCHÉ Jean-Pierre

LEDOUBLE Catherine
LEMELLE Flavienne
LEQUIEN Ombeline
LEYMBERGER Brigitte
MAGLOIRE Arnaud
MARTY Rémy
MEIRHAEGHE Jean-François
MENNETRIER Nicolas
MONTAGNE Jean-Jacques
MOSER Alain
NONCIAUX-GRADOS Véronique
OUADAH Karima
PAUWELS Cécile
PORTIER-GUENIN Françoise
QUINTART Sylvie
RAGUIN Jacky
REHN Yves
RESLINSKI Jean-François
RICHARD Vincent
ROBLET Bernard
SAINTON Michel
SAUVAGE Philippe
SEBEYRAN Marc
SOMSOIS Hervé
THIENOT Régis
THOMAS Christine
VIART Jean-Michel
VOLHUER Michel
ZAJAC Anna

Excusés et ont donné pouvoir : NINOREILLE Francine à Catherine LEDOUBLE, LEPRINCE Didier à BAROIN François, ROUSSEAU Pauline à FRAPIN David, LEROY Marie-Thérèse à MEIRHAEGHE Jean-François, DRIAT Boris à SAUVAGE Philippe, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie à LANDREAT Pascal, GAURIER Marlène à REHN Yves, GROSJEAN Patrick à VIART Jean-Marie, HIRTZIG Jack à CHOMAT Christophe, JOLLIOT Marie-France à BRANLE Christian, POTTIER Denis à MEIRHAEGHE Jean-François, KIEHN Patricia à HENNEQUIN Virgil, MALARMEY Michelle à GARNERIN David, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, BAZIN-MALGRAS Valérie à CAFFET-VIARDOT Gaëlle, DENIS Valéry à BOISSEAU Dominique, BAUDOUX Bruno à MANDELLI François, DAHDOUH Fadi à LE CORRE Marie, GUILLAUMET Virginie à SOMSOIS Hervé, BECARD Francis à BAROIN François, GONCALVES José à HONORÉ Nicolas, LEMELAND Caroline à SEBEYRAN Marc, BRET Marc à THOMAS Christine, SERRA Frédéric à HELIOT-COURONNE Isabelle, ROUSSELOT Nicole à DUQUESNOY Olivier, BAGATTIN Mélanie à GIRARDIN Olivier, POIVEZ Kevin à BURRI Marie-Luce, HUMBERT Christophe à DELAITRE Guy, SIMON Eric à CHALVET Marie-Ange, RICHARD Sophie à FINOT Patrick

Excusés : DESROUSSEAUX Pascal, GESNOT Dany, MEIRHAEGHE Sonia, RENOIR Gilles, VAN DE ROSTYNE Alain, CHOISELAT Emmanuel, BEURY Loëtitia, MARTINOT Bruno, PETIT Christine, COURTOIS Jean-Christophe, CASTEX Jean-Marie

Est sorti : MANDELLI François

Sont présents mais ne participent pas au vote : Marc SEBEYRAN, Isabelle HELIOT-COURONNE, Annie DUCHÊNE, Olivier GIRARDIN

Sont excusés et ont donné pouvoir mais ne participent pas au vote par procuration : Caroline LEMELAND, Frédéric SERRA, Mélanie BAGATTIN, Bruno BAUDOUX

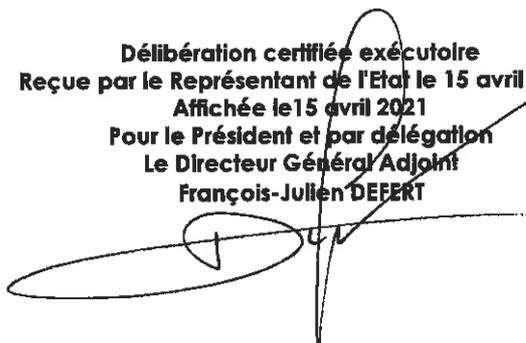
Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance, Ombeline LEQUIEN.

DELIBERATION N°12	Reprise de l'exécution de la compétence transport scolaire
RAPPORTEUR	Christine THOMAS

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
93	115	115			4

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.

Délibération certifiée exécutoire
Reçue par le Représentant de l'Etat le 15 avril 2021
Affichée le 15 avril 2021
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général Adjoint
François-Julien DEFERT



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 AVRIL 2021

REPRISE DE L'EXECUTION DE LA COMPETENCE TRANSPORT SCOLAIRE

Exposé :

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, également connue en tant que Loi NOTRe prévoyait un transfert des départements aux régions de la compétence de transport non urbain de voyageurs au 1^{er} janvier 2017 et de la compétence transport scolaire au 1^{er} septembre 2017. La loi NOTRe prévoit aussi que les Communautés d'agglomération, en leur qualité d'autorité organisatrice de la mobilité (AOM), deviennent compétentes pour le transport non urbain et pour le transport scolaire à l'intérieur de leur ressort territorial au plus tard un an après la modification du ressort territorial de l'AOM.

Ainsi, la Région Grand Est a repris ces deux compétences en 2017. Troyes Champagne Métropole, créée au 1^{er} janvier 2017, avait donc jusqu'au 1^{er} janvier 2018 pour reprendre également en gestion directe les transports scolaires et les transports non urbains de voyageurs inclus dans son ressort territorial étendu sur 81 communes. A cette date, l'Agglomération n'était pas en mesure de reprendre ces missions et avait donc conventionné une première fois avec la Région Grand Est pour que cette dernière exerce, en lieu et place de Troyes Champagne Métropole, ces deux compétences sur son territoire aggloméré, jusqu'au 31 août 2019.

Pendant cette première période, l'Agglomération s'est imprégnée du sujet mais a toutefois décidé de reconduire cette délégation de compétence au 1^{er} septembre 2019 en confiant l'exécution des services de transport scolaire à la Région Grand Est sur une période pluriannuelle (1^{er} septembre 2019 au 31 juillet 2026). Cette période correspond à la durée des nouveaux marchés publics attribués pour l'exploitation des services à titre principal scolaire, le transport non urbain (lignes à vocation commerciale) n'étant plus réalisé dans l'Aube du fait de leur faible fréquentation. Ce fonctionnement s'est traduit par la signature d'une convention de complémentarité, prise conformément à la délibération n°19 du Conseil communautaire du 12 juillet 2019, et d'une convention de transfert, actée par délibération n°18 du Conseil communautaire du 11 octobre 2019. Ces deux conventions ont été signées par les parties le 17 janvier 2020.

Le transport scolaire organisé aujourd'hui par la Région en lieu et place de Troyes Champagne Métropole représente 126 circuits spéciaux, répartis sur 156 véhicules, transportant 2 879 élèves par jour (données 2021/2022) et desservant les communes qui ne bénéficient pas d'une desserte intégrale (des élèves de la maternelle au lycée) par les bus de la TCAT (ce qui représente plus d'une soixantaine de communes).

Le transport scolaire est une compétence propre et obligatoire des Communautés d'agglomération (article L. 3111-7 du code des transports). Considérant que Troyes Champagne Métropole a désormais suffisamment de maturité sur ce sujet et qu'elle offrirait une plus grande proximité aux usagers, il est proposé que l'Agglomération reprenne en gestion directe l'exercice de sa compétence transports scolaires pour la rentrée de septembre 2021. Le règlement des transports scolaires applicable aux

élèves concernés par cette prise de compétence est annexé à la présente délibération.

La tarification des transports scolaires pour l'année scolaire 2021/2022 sera fixée, prochainement, par décision. Les tarifs exposés ci-dessous applicables depuis septembre 2019 devraient être maintenus pour l'année scolaire 2021/2022, à savoir :

- Gratuité pour les élèves ayants-droit du niveau primaire (écoles maternelle et élémentaire) ;
- 84 € pour les collégiens ayants-droit ;
- 84€ pour les lycéens ayants-droit ;
- 210€ pour les élèves non ayants-droit.

Comme indiqué ci-avant, le transport non-urbain de voyageurs (liaison commerciale), au sein du territoire de TCM, n'est plus exercé car insuffisamment fréquenté ; il vous est proposé de ne pas modifier pour l'heure cette position.

La reprise de cette compétence se fait à périmètre constant et à contrats constants (avenants de transfert aux marchés publics de 2019-2026 conclus par la Région). Ces marchés publics prévoient l'exécution de services de transport scolaire mais aussi de transport périscolaire effectué pendant la pause méridienne. Ce transport périscolaire dessert certains RPI pendant la pause méridienne ; il s'agit principalement des trajets entre les écoles et les cantines avec parfois des retours à domicile.

Pour l'année scolaire 2021/2022, les transports de la pause méridienne repris en gestion directe par Troyes Champagne Métropole resteront organisés tels que prévus dans les contrats transférés et pris en charge financièrement par la Communauté d'agglomération.

L'Agglomération ne disposant pas des effectifs nécessaires à la gestion de ce service en interne, il est proposé d'en confier l'exécution à la Régie des Transports en Commun de l'Agglomération Troyenne (la TCAT) qui est un établissement public industriel et commercial (EPIC) rattaché à Troyes Champagne Métropole. Ce qui permettrait par ailleurs de mutualiser les fonctions support et d'optimiser les charges de structure des deux services publics transports urbains de voyageurs et transports scolaires. Ces missions débuteraient par la campagne d'inscription au transport scolaire 2021/2022 lancée courant mai 2021.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER la reprise en gestion directe de la compétence transport scolaire par Troyes Champagne Métropole à compter de la rentrée de septembre 2021 ;**
- **DE CONFIER l'exécution des services de transport scolaire à la TCAT.**
- **D'APPROUVER le règlement intérieur des transports scolaires ci-annexé.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AUBE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 AVRIL 2021

Date de convocation et d'affichage : 02 avril 2021

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 h 05.

Présents :

ABEL Jean-Pierre	FARINE Bruno	LEDOUBLE Catherine
BACHMANN Jean-Marie	FINOT Patrick	LEMELLE Flavienne
BAROIN François	FLEURET Dominique	LEQUIEN Ombeline
BEAUSSIER Jean-Marie	FRAENKEL Stéphanie	LEYMBERGER Brigitte
BETTINGER Sylviane	FRAPIN David	MAGLOIRE Arnaud
BILLET André	GACHOWSKI Jacques	MANDELLI François
BLANCHARD Dominique	GARNERIN David	MARTY Rémy
BLANCHON David	GARIGLIO Elisabeth	MEIRHAEGHE Jean-François
BLASCO Thierry	GAURIER Claude	MENNETRIER Nicolas
BLASSON Christian	GATOULLAT Marcel	MONTAGNE Jean-Jacques
BOICHUT Daniel	GAUTHIER Anne-Sophie	MOSER Alain
BOISSEAU Dominique	GERARD Fabien	NONCIAUX-GRADOS Véronique
BOUDADI Rachida	GIRARD Marc	OUADAH Karima
BRANLE Christian	GIRARDIN Olivier	PAUWELS Cécile
BURRI Marie-Luce	GOUJARD Pascal	PORTIER-GUENIN Françoise
BUTAT André	GUITTON Jordan	QUINTART Sylvie
CAFFET-VIARDOT Gaëlle	GULTEKIN Gulcan	RAGUIN Jacky
CHALVET Marie-Ange	GUNDALL Philippe	REHN Yves
CHAMPAGNE Anicet	HANDEL William	RESLINSKI Jean-François
CHAMPAGNE Bernard	HELIOT-COURONNE Isabelle	RICHARD Vincent
CHEVALIER Bertrand	HENNEQUIN Virgil	ROBLET Bernard
CHOMAT Christophe	HENRI Pascal	SAINTON Michel
COCHET Jean-Michel	HIMEUR Aïcha	SAUVAGE Philippe
CORNEVIN Jean-Pierre	HONORÉ Nicolas	SEBEYRAN Marc
DA ROCHA Katia,	HOUARD Bruno	SOMSOIS Hervé
DE VILLEMEREUIL Gérard	HUBINOIS Alain	THIENOT Régis
DEHARBE Dominique	JOUAULT Gervaise	THOMAS Christine
DELAITRE Guy	LANDREAT Pascal	VIART Jean-Michel
DRAGON Jean-Luc	LANOUX Claudie	VOLHUER Michel
DUCHÊNE Annie	LE CORRE Marie	ZAJAC Anna
DUQUESNOY Olivier	LEBECQ Jérémy	
DUSACQ Maxime	LÉCORCHÉ Jean-Pierre	

Excusés et ont donné pouvoir : NINOREILLE Francine à Catherine LEDOUBLE, LEPRINCE Didier à BAROIN François, ROUSSEAU Pauline à FRAPIN David, LEROY Marie-Thérèse à MEIRHAEGHE Jean-François, DRIAT Boris à SAUVAGE Philippe, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie à LANDREAT Pascal, GAURIER Marlène à REHN Yves, GROSJEAN Patrick à VIART Jean-Marie, HIRTZIG Jack à CHOMAT Christophe, JOLLIOT Marie-France à BRANLE Christian, POTTIER Denis à MEIRHAEGHE Jean-François, KIEHN Patricia à HENNEQUIN Virgil, MALARMEY Michelle à GARNERIN David, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, BAZIN-MALGRAS Valérie à CAFFET-VIARDOT Gaëlle, DENIS Valéry à BOISSEAU Dominique, BAUDOUX Bruno à MANDELLI François, DAHDOUH Fadi à LE CORRE Marie, GUILLAUMET Virginie à SOMSOIS Hervé, BECARD Francis à BAROIN François, GONCALVES José à HONORÉ Nicolas, LEMELAND Caroline à SEBEYRAN Marc, BRET Marc à THOMAS Christine, SERRA Frédéric à HELIOT-COURONNE Isabelle, ROUSSELOT Nicole à DUQUESNOY Olivier, BAGATTIN Mélanie à GIRARDIN Olivier, POIVEZ Kevin à BURRI Marie-Luce, HUMBERT Christophe à DELAITRE Guy, SIMON Eric à CHALVET Marie-Ange, RICHARD Sophie à FINOT Patrick

Excusés : DESROUSSEAU Pascal, GESNOT Dany, MEIRHAEGHE Sonia, RENOIR Gilles, VAN DE ROSTYNE Alain, CHOISELAT Emmanuel, BEURY Loëtitia, MARTINOT Bruno, PETIT Christine, COURTOIS Jean-Christophe, CASTEX Jean-Marie

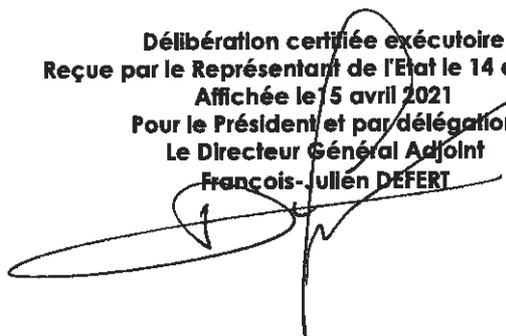
Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance, Ombeline LEQUIEN.

DELIBERATION N°13	Vélo en libre-service : projet de règlement intérieur
RAPPORTEUR	Sylvianne BETTINGER

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
94	124	124			

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.

Délibération certifiée exécutoire
Reçue par le Représentant de l'État le 14 avril 2021
Affichée le 5 avril 2021
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général Adjoint
François-Julien DEFERT



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 AVRIL 2021

VELO EN LIBRE-SERVICE: PROJET DE REGLEMENT INTERIEUR

Annexe : règlement intérieur

Exposé :

Par délibération n°18 du 11 décembre 2019, Troyes Champagne Métropole a créé un service public de « Vélo en libre-service » qui donnera aux habitants et visiteurs de l'agglomération, la possibilité de louer un vélo en libre-service pour une courte durée.

Le service de Vélo en libre-service proposera la location très courte durée (1/2 heure, 1 heure, ...) de vélos hybrides dotés de batteries électriques. Le service sera opérationnel 24h/24 et 7j/7.

En raison de la survenance de la crise sanitaire au printemps 2020, l'ouverture du service « Vélo en libre-service » a été reportée à 2021.

A la suite d'une réévaluation du projet, le parc initial sera de cinquante vélos hybrides, de cent batteries électriques avec une autonomie de 25 kilomètres et d'au moins une quinzaine de stations.

Les stations déployées à l'horizon 2021 seront les suivantes :

Nombre	Nom	Nombre de bornes
1	Pôle gare	10
2	Marie de Troyes – Office du tourisme	10
3	Campus - Cathédrale	9
4	Stade de l'Aube	5
5	Yschools-Brossolette	8
6	Hôpital Simone Veil	5
7	Place de Reichenbach	5
8	Aqualuc	5
9	UTT- Complexe sportif Henri Terré	10
10	IUT - Technopole	8
11	Parc des Moulins	10
12	Parc de Fouchy	8

Les stations « Parc de Fouchy » et « Parc des Moulins » sont des stations éphémères qui seront en service de fin juin à fin septembre 2021. Les équipements (stations, bornes et vélos) seront ensuite déplacés sur les stations « UTT-Complexe sportif Henri Terré » et « IUT-Technopole ».

A l'horizon 2022, l'offre sera étoffée avec au moins la mise en service de cinq stations supplémentaires.

La société publique locale Troyes Parc Auto (TPA) sera gestionnaire de ce service et ce, dans le cadre du marché public conclu avec Troyes Champagne Métropole. Le prestataire de ce service est Ecovelo.

En vue de l'ouverture du service de Vélo en libre-service d'ici l'été 2021, il est proposé de prendre le projet de règlement annexé au présent rapport. Celui-ci encadre les conditions de location des vélos et d'utilisation du service. Chaque usager sera invité à prendre connaissance de ce règlement avant la location des vélos.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER le règlement fixant les conditions d'utilisation du service « Vélo en libre-service », dès son ouverture ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole, ou son représentant, à signer tout acte administratif ou financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AUBE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 AVRIL 2021

Date de convocation et d'affichage : 02 avril 2021

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 h 05.

Présents :

ABEL Jean-Pierre	FARINE Bruno	LEDOUBLE Catherine
BACHMANN Jean-Marie	FINOT Patrick	LEMELLE Flavienne
BAROIN François	FLEURET Dominique	LEQUIEN Ombeline
BEAUSSIER Jean-Marie	FRAENKEL Stéphanie	LEYMBERGER Brigitte
BETTINGER Sylviane	FRAPIN David	MAGLOIRE Arnaud
BILLET André	GACHOWSKI Jacques	MANDELLI François
BLANCHARD Dominique	GARNERIN David	MARTY Rémy
BLANCHON David	GARIGLIO Elisabeth	MEIRHAEGHE Jean-François
BLASCO Thierry	GAURIER Claude	MENNETRIER Nicolas
BLASSON Christian	GATOUILLAT Marcel	MONTAGNE Jean-Jacques
BOICHUT Daniel	GAUTHIER Anne-Sophie	MOSER Alain
BOISSEAU Dominique	GERARD Fabien	NONCIAUX-GRADOS Véronique
BOUDADI Rachida	GIRARD Marc	OUADAH Karima
BRANLE Christian	GIRARDIN Olivier	PAUWELS Cécile
BURRI Marie-Luce	GOJJARD Pascal	PORTIER-GUENIN Françoise
BUTAT André	GUJTTON Jordan	QUINTART Sylvie
CAFFET-VIARDOT Gaëlle	GULTEKIN Gulcan	RAGUIN Jacky
CHALVET Marie-Ange	GUNDALL Philippe	REHN Yves
CHAMPAGNE Anicet	HANDEL William	RESLINSKI Jean-François
CHAMPAGNE Bernard	HELIOT-COURONNE Isabelle	RICHARD Vincent
CHEVALIER Bertrand	HENNEQUIN Virgil	ROBLET Bernard
CHOMAT Christophe	HENRI Pascal	SAINTON Michel
COCHET Jean-Michel	HIMEUR Aïcha	SAUVAGE Philippe
CORNEVIN Jean-Pierre	HONORÉ Nicolas	SEBEYRAN Marc
DA ROCHA Katia,	HOUARD Bruno	SOMSOIS Hervé
DE VILLEMEREUIL Gérard	HUBINOIS Alain	THIENOT Régis
DEHARBE Dominique	JOUAULT Gervaise	THOMAS Christine
DELAITRE Guy	LANDREAT Pascal	VIART Jean-Michel
DRAGON Jean-Luc	LANOUX Claudie	VOLHUER Michel
DUCHÊNE Annie	LE CORRE Marie	ZAJAC Anna
DUQUESNOY Olivier	LEBECQ Jérémy	
DUSACQ Maxime	LÉCORCHÉ Jean-Pierre	

Excusés et ont donné pouvoir : NINOREILLE Francine à Catherine LEDOUBLE, LEPRINCE Didier à BAROIN François, ROUSSEAU Pauline à FRAPIN David, LEROY Marie-Thérèse à MEIRHAEGHE Jean-François, DRIAT Boris à SAUVAGE Philippe, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie à LANDREAT Pascal, GAURIER Marlène à REHN Yves, GROSJEAN Patrick à VIART Jean-Marie, HIRTZIG Jack à CHOMAT Christophe, JOLLIOT Marie-France à BRANLE Christian, POTTIER Denis à MEIRHAEGHE Jean-François, KIEHN Patricia à HENNEQUIN Virgil, MALARMEY Michelle à GARNERIN David, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, BAZIN-MALGRAS Valérie à CAFFET-VIARDOT Gaëlle, DENIS Valéry à BOISSEAU Dominique, BAUDOUX Bruno à MANDELLI François, DAHDUH Fadi à LE CORRE Marie, GUILLAUMET Virginie à SOMSOIS Hervé, BECARD Francis à BAROIN François, GONCALVES José à HONORÉ Nicolas, LEMELAND Caroline à SEBEYRAN Marc, BRET Marc à THOMAS Christine, SERRA Frédéric à HELIOT-COURONNE Isabelle, ROUSSELOT Nicole à DUQUESNOY Olivier, BAGATTIN Mélanie à GIRARDIN Olivier, POIVEZ Kevin à BURRI Marie-Luce, HUMBERT Christophe à DELAITRE Guy, SIMON Eric à CHALVET Marie-Ange, RICHARD Sophie à FINOT Patrick

Excusés : DESROUSSEAUX Pascal, GESNOT Dany, MEIRHAEGHE Sonia, RENOIR Gilles, VAN DE ROSTYNE Alain, CHOISELAT Emmanuel, BEURY Loëfifia, MARTINOT Bruno, PETIT Christine, COURTOIS Jean-Christophe, CASTEX Jean-Marie

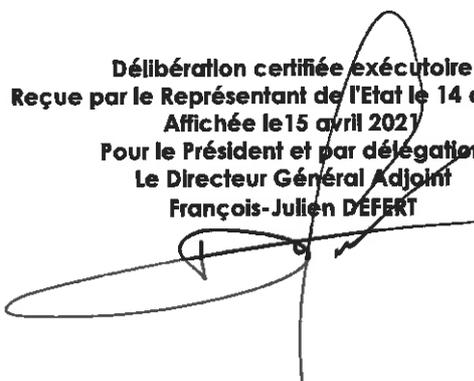
Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance, Ombeline LEQUIEN.

DELIBERATION N°14	Vélostation : projet de règlement intérieur
RAPPORTEUR	Ombeline LEQUIEN

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
94	124	124			

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.

Délibération certifiée exécutoire
Reçue par le Représentant de l'Etat le 14 avril 2021
Affichée le 15 avril 2021
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général Adjoint
François-Julien DÉFERT



VELOSTATION : PROJET DE REGLEMENT INTERIEUR

Annexe : règlement intérieur

Exposé :

Par délibération du 18 mars 2019, Troyes Champagne Métropole a créé un service public de « Vélostation » situé dans le pôle gare de Troyes qui donnera aux usagers de la gare et aux habitants de l'agglomération, la possibilité de louer un vélo ou de remiser un vélo en toute sécurité.

La Vélostation proposera les services suivants :

- l'accueil et l'information des usagers ;
- la mise en place des contrats de location (plus d'une quarantaine de vélos classiques, une vingtaine de vélos à assistance électrique, accessoires comme porte-bébé ou remorque enfant, etc.) ;
- l'entretien des vélos loués (réparations d'usure et de sécurité incluses dans le prix de location, en supplément pour les dégradations dues à un mauvais usage) ;
- le stationnement sécurisé accessible 24h/24 et 7j/7 grâce à un badge. Deux sites seront proposés : la gare et une annexe située en centre-ville de Troyes (le local de l'ancienne Halle aux Vélos situé rue Louis Ulbach deviendra une annexe de la Vélostation).

La Vélostation s'adresse donc à deux types d'usagers : d'une part ceux souhaitant louer un vélo et d'autre part ceux souhaitant y remiser leur propre vélo pour un temps donné.

Afin de régir l'accès à ce service public, un règlement fixant les conditions d'utilisation du service « Vélostation » a été adopté par délibération du 23 janvier 2020. En raison de la survenance de la crise sanitaire au printemps 2020, l'ouverture de la Vélostation a été reportée à 2021. En vue de l'ouverture de la Vélostation d'ici l'été 2021, il est proposé d'apporter des mises à jour au projet de règlement annexé au présent rapport. Celui-ci encadre les conditions de location et de remisage des vélos.

Chaque usager de la Vélostation sera invité à prendre connaissance de ce règlement avant la signature des contrats de location et/ou de remisage de vélos.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER la mise à jour du règlement fixant les conditions d'utilisation du service « Vélostation », dès son ouverture ;**
- **D'ABROGER en conséquence le règlement approuvé par délibération du Conseil communautaire du 23 janvier 2020 ;**

- **D'APPROUVER** le règlement consolidé tenant compte des amendements détaillés ci-avant, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole, ou son représentant, à signer tout acte administratif ou financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AUBE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 AVRIL 2021

Date de convocation et d'affichage : 02 avril 2021

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 h 05.

Présents :

ABEL Jean-Pierre	FARINE Bruno	LEDOUBLE Catherine
BACHMANN Jean-Marie	FINOT Patrick	LEMELLE Flavienne
BAROIN François	FLEURET Dominique	LEQUIEN Ombeline
BEAUSSIER Jean-Marie	FRAENKEL Stéphanie	LEYMBERGER Brigitte
BETTINGER Sylviane	FRAPIN David	MAGLOIRE Arnaud
BILLET André	GACHOWSKI Jacques	MANDELLI François
BLANCHARD Dominique	GARNERIN David	MARTY Rémy
BLANCHON David	GARIGLIO Elisabeth	MEIRHAEGHE Jean-François
BLASCO Thierry	GAURIER Claude	MENNETRIER Nicolas
BLASSON Christian	GATOULLAT Marcel	MONTAGNE Jean-Jacques
BOICHUT Daniel	GAUTHIER Anne-Sophie	MOSER Alain
BOISSEAU Dominique	GERARD Fabien	NONCIAUX-GRADOS Véronique
BOUDADI Rachida	GIRARD Marc	OUADAH Karima
BRANLE Christian	GIRARDIN Olivier	PAUWELS Cécile
BURRI Marie-Luce	GOUJARD Pascal	PORTIER-GUENIN Françoise
BUTAT André	GUITTON Jordan	QUINTART Sylvie
CAFFET-VIARDOT Gaëlle	GULTEKIN Gulcan	RAGUIN Jacky
CHALVET Marie-Ange	GUNDALL Philippe	REHN Yves
CHAMPAGNE Anicet	HANDEL William	RESLINSKI Jean-François
CHAMPAGNE Bernard	HELIOT-COURONNE Isabelle	RICHARD Vincent
CHEVALIER Bertrand	HENNEQUIN Virgil	ROBLET Bernard
CHOMAT Christophe	HENRI Pascal	SAINTON Michel
COCHET Jean-Michel	HIMEUR Aïcha	SAUVAGE Philippe
CORNEVIN Jean-Pierre	HONORÉ Nicolas	SEBEYRAN Marc
DA ROCHA Katia,	HOUARD Bruno	SOMSOIS Hervé
DE VILLEMEREUIL Gérard	HUBINOIS Alain	THIENOT Régis
DEHARBE Dominique	JOUAULT Gervaise	THOMAS Christine
DELAITRE Guy	LANDREAT Pascal	VIART Jean-Michel
DRAGON Jean-Luc	LANOUX Claudie	VOLHUER Michel
DUCHÊNE Annie	LE CORRE Marie	ZAJAC Anna
DUQUESNOY Olivier	LEBECQ Jérémy	
DUSACQ Maxime	LÉCORCHÉ Jean-Pierre	

Excusés et ont donné pouvoir : NINOREILLE Francine à Catherine LEDOUBLE, LEPRINCE Didier à BAROIN François, ROUSSEAU Pauline à FRAPIN David, LEROY Marie-Thérèse à MEIRHAEGHE Jean-François, DRIAT Boris à SAUVAGE Philippe, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie à LANDREAT Pascal, GAURIER Marlène à REHN Yves, GROSJEAN Patrick à VIART Jean-Marie, HIRTZIG Jack à CHOMAT Christophe, JOLLIOT Marie-France à BRANLE Christian, POTTIER Denis à MEIRHAEGHE Jean-François, KIEHN Patricia à HENNEQUIN Virgil, MALARMEY Michelle à GARNERIN David, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, BAZIN-MALGRAS Valérie à CAFFET-VIARDOT Gaëlle, DENIS Valéry à BOISSEAU Dominique, BAUDOUX Bruno à MANDELLI François, DAHDOUN Fadi à LE CORRE Marie, GUILLAUMET Virginie à SOMSOIS Hervé, BECARD Francis à BAROIN François, GONCALVES José à HONORÉ Nicolas, LEMELAND Caroline à SEBEYRAN Marc, BRET Marc à THOMAS Christine, SERRA Frédéric à HELIOT-COURONNE Isabelle, ROUSSELOT Nicole à DUQUESNOY Olivier, BAGATTIN Mélanie à GIRARDIN Olivier, POIVEZ Kevin à BURRI Marie-Luce, HUMBERT Christophe à DELAITRE Guy, SIMON Eric à CHALVET Marie-Ange, RICHARD Sophie à FINOT Patrick

Excusés : DESROUSSEAUX Pascal, GESNOT Dany, MEIRHAEGHE Sonia, RENOIR Gilles, VAN DE ROSTYNE Alain, CHOISELAT Emmanuel, BEURY Loëtitia, MARTINOT Bruno, PETIT Christine, COURTOIS Jean-Christophe, CASTEX Jean-Marie

Est présent mais ne participent pas au vote : Christian BRANLE

Est excusée et a donné pouvoir mais ne participe pas au vote par procuration : Marie-France JOLLIOT

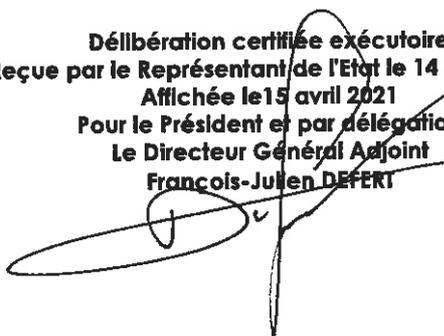
Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance, Ombeline LEQUIEN.

DELIBERATION N°15	Réseaux de chaleur - Approbation du schéma directeur - Réseaux des Chartreux et de La Chapelle Saint-Luc/Les Noës-Pres-Troyes
RAPPORTEUR	Jean-Pierre ABEL

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
94	113	113		9	2

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.

Délibération certifiée exécutoire
Reçue par le Représentant de l'Etat le 14 avril 2021
Affichée le 15 avril 2021
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général Adjoint
Francois-Julen DEFERT



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 AVRIL 2021

**RESEAUX DE CHALEUR
APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR
RESEAUX DES CHARTREUX ET DE LA CHAPELLE SAINT LUC/LES NOËS-PRES-TROYES**

Annexes : schémas directeurs des réseaux de chaleur

Exposé :

En application de l'article 194 de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, et par délibération du Conseil communautaire du 26 juin 2015, le Grand Troyes, autorité organisatrice et compétente en matière de construction et d'exploitation de réseaux de chauffage urbain a approuvé la réalisation du schéma directeur des réseaux de chaleur de l'agglomération.

Cet outil de planification stratégique a pour objectif d'établir un état des lieux précis des réseaux, des contraintes techniques et opérationnelles, ainsi qu'une projection sur le devenir des réseaux de chaleur à l'horizon d'une dizaine d'années, en lien avec l'ensemble des acteurs locaux concernés. Cet exercice de planification permet d'anticiper et d'accompagner l'évolution du service, dans une logique de recherche des solutions techniques les plus performantes avec des coûts maîtrisés.

Ainsi, le schéma directeur des réseaux de chaleur réalisé avec l'assistance de la société Hexa Ingénierie définit les principales orientations.

RESEAU DES CHARTREUX

Les conclusions de l'état des lieux du réseau exposent plusieurs travaux de renouvellement et de sécurisation à prévoir :

- Bien que les chaufferies et sous-stations soient correctement entretenues, des travaux de renouvellement devront être menés dans les 10 prochaines années sur les chaudières gaz et pompes réseaux (datant de 1989), ceci afin de garantir la continuité de service.
- Des travaux de sécurisation sont également nécessaires en sous-station du Centre Hospitalier de Troyes (CHT). En effet, le manque de séparation hydraulique entre le réseau de chaleur et le réseau de l'abonné est un point de vulnérabilité pouvant impacter notablement l'ensemble des abonnés.

Les projections mettent en valeur l'intérêt économique à se raccorder au réseau de chaleur, plutôt que de faire le choix d'une solution de chauffage individuel au gaz naturel.

De plus, une optimisation des tarifs du réseau de chaleur reste possible grâce à plusieurs leviers importants :

- La densification du réseau, déjà largement engagée en 2019-2020, et l'extension du réseau vers le quartier des Chartreux, puis vers la commune de Saint-André-les-Vergers, secteurs évalués avec un fort besoin potentiel de chaleur. Ceci afin de répondre à la baisse de besoins liés aux rénovations énergétiques des bâtiments, et notamment profiter de l'effet d'échelle sur l'accroissement des quantités de chaleur vendues comparées aux coûts d'investissement mesurés.
- L'ajout de sources d'énergie renouvelables (ENR) supplémentaires fonctionnant en période hivernale, indispensable pour permettre les extensions du réseau. Ceci afin de conserver une mixité ENR supérieure à 65% sur le réseau, ainsi qu'une compétitivité et une stabilité des tarifs proposés aux abonnés.
- L'effacement du gaz consommé en période estivale (période d'arrêt de la chaufferie biomasse), par la mise en place d'une installation de panneaux solaires thermiques, ainsi que par l'abaissement de la température du réseau (diminution des pertes).
- Une réflexion sur le mode et la maîtrise des coûts d'exploitation est à envisager à l'échéance du contrat de délégation de service public en juin 2022.

RESEAU DE LA CHAPELLE SAINT-LUC/LES NOËS-PRES-TROYES

Les conclusions de l'état des lieux du réseau présentent un réseau bien entretenu mais vétuste, avec des travaux de renouvellement et de sécurisation à prévoir :

- Le remplacement d'une pompe réseau et des vannes de sectionnement difficiles à manipuler.
- Le réseau, construit en 1969, nécessitera inévitablement un renouvellement dans les 10 ans, notamment certaines portions particulièrement sollicitées et potentiellement sujettes aux fuites.
- La fin du contrat de cogénération avec EDF en 2025 nécessitera une éventuelle mise à niveau, ou un démantèlement, de l'installation.

Les projections mettent en valeur l'intérêt économique à se raccorder au réseau de chaleur, plutôt que de faire le choix d'une solution de chauffage individuel.

Cependant, depuis le démarrage du contrat de délégation de service public en 2012, le réseau a subi un abaissement significatif de la puissance souscrite (-7,4%). Les énergies fossiles alimentant le réseau n'attirent pas les potentiels abonnés, notamment les bailleurs sociaux en quête de tarifs stables sur 10 ans et investis dans une démarche de rénovation énergétique de leurs bâtiments.

De ce fait, un engagement écologique et une optimisation des tarifs du réseau de chaleur semble essentiel, notamment au moyen de plusieurs leviers décisifs :

- Un abaissement de la température du réseau (180°C → 105°C) pour gagner en efficacité énergétique, et surtout permettre le raccordement de sources d'énergie renouvelable ou de récupération (panneaux solaires thermiques, géothermie, récupération de chaleur fatale, etc.)

- Le raccordement, à partir de 2021, à une unité de valorisation énergétique (UVE), construite à proximité du réseau, permettrait :
 - d'abaisser et stabiliser le tarif aux usagers ;
 - de densifier, puis étendre le réseau, avec des coûts acceptables ;
 - d'anticiper l'éventuel arrêt de la cogénération en 2025 ;
 - d'attirer de potentiels abonnés engagés vers les objectifs environnementaux actuels.

- Avant toute extension, une densification du réseau sera indispensable pour davantage répartir les coûts fixes d'investissement et d'exploitation. Une communication plus efficace auprès des abonnés potentiels semble essentielle.

- Des extensions du réseau vers le centre-ville de La Chapelle Saint-Luc, le centre-ville de Troyes, puis le quartier des Vassaules, ainsi que la zone d'activités du parc du Grand Troyes, seraient intéressantes dans les 10 prochaines années à condition d'alimenter majoritairement le réseau avec des énergies renouvelables.

Le contrat de délégation de service public actuel ne permet pas d'intégrer ces travaux en l'état. Devant l'importance des investissements à venir, une réflexion au préalable sur la maîtrise juridique et financière de l'investissement et l'exploitation du réseau semble indispensable.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER les schémas directeurs des réseaux de chaleur ci-annexés.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AUBE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 AVRIL 2021

Date de convocation et d'affichage : 02 avril 2021

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 h 05.

Présents :

ABEL Jean-Pierre	FARINE Bruno	LEDOUBLE Catherine
BACHMANN Jean-Marie	FINOT Patrick	LEMELLE Flavienne
BAROIN François	FLEURET Dominique	LEQUIEN Ombeline
BEAUSSIER Jean-Marie	FRAENKEL Stéphanie	LEYMBERGER Brigitte
BETTINGER Sylviane	FRAPIN David	MAGLOIRE Arnaud
BILLET André	GACHOWSKI Jacques	MANDELLI François
BLANCHARD Dominique	GARNERIN David	MARTY Rémy
BLANCHON David	GARIGLIO Elisabeth	MEIRHAEGHE Jean-François
BLASCO Thierry	GAURIER Claude	MENNETRIER Nicolas
BLASSON Christian	GATOUILLAT Marcel	MONTAGNE Jean-Jacques
BOICHUT Daniel	GAUTHIER Anne-Sophie	MOSER Alain
BOISSEAU Dominique	GERARD Fabien	NONCIAUX-GRADOS Véronique
BOUDADI Rachida	GIRARD Marc	OUADAH Karima
BRANLE Christian	GIRARDIN Olivier	PAUWELS Cécile
BURRI Marie-Luce	GOUJARD Pascal	PORTIER-GUENIN Françoise
BUTAT André	GUITTON Jordan	QUINTART Sylvie
CAFFET-VIARDOT Gaëlle	GULTEKIN Gulcan	RAGUIN Jacky
CHALVET Marie-Ange	GUNDALL Philippe	REHN Yves
CHAMPAGNE Anicet	HANDEL William	RESLINSKI Jean-François
CHAMPAGNE Bernard	HELIOT-COURONNE Isabelle	RICHARD Vincent
CHEVALIER Bertrand	HENNEQUIN Virgil	ROBLET Bernard
CHOMAT Christophe	HENRI Pascal	SAINTON Michel
COCHET Jean-Michel	HIMEUR Aïcha	SAUVAGE Philippe
CORNEVIN Jean-Pierre	HONORÉ Nicolas	SEBEYRAN Marc
DA ROCHA Katia,	HOUARD Bruno	SOMSOIS Hervé
DE VILLEMEREUIL Gérard	HUBINOIS Alain	THIENOT Régis
DEHARBE Dominique	JOUAULT Gervaise	THOMAS Christine
DELAITRE Guy	LANDREAT Pascal	VIART Jean-Michel
DRAGON Jean-Luc	LANOUX Claudie	VOLHUER Michel
DUCHÊNE Annie	LE CORRE Marie	ZAJAC Anna
DUQUESNOY Olivier	LEBECQ Jérémy	
DUSACQ Maxime	LÉCORCHÉ Jean-Pierre	

Excusés et ont donné pouvoir : NINOREILLE Francine à Catherine LEDOUBLE, LEPRINCE Didier à BAROIN François, ROUSSEAU Pauline à FRAPIN David, LEROY Marie-Thérèse à MEIRHAEGHE Jean-François, DRIAT Boris à SAUVAGE Philippe, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie à LANDREAT Pascal, GAURIER Marlène à REHN Yves, GROSJEAN Patrick à VIART Jean-Marie, HIRTZIG Jack à CHOMAT Christophe, JOLLIOT Marie-France à BRANLE Christian, POTTIER Denis à MEIRHAEGHE Jean-François, KIEHN Patricia à HENNEQUIN Virgil, MALARMEY Michelle à GARNERIN David, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, BAZIN-MALGRAS Valérie à CAFFET-VIARDOT Gaëlle, DENIS Valéry à BOISSEAU Dominique, BAUDOUX Bruno à MANDELLI François, DAHDOUH Fadi à LE CORRE Marie, GUILLAUMET Virginie à SOMSOIS Hervé, BECARD Francis à BAROIN François, GONCALVES José à HONORÉ Nicolas, LEMELAND Caroline à SEBEYRAN Marc, BRET Marc à THOMAS Christine, SERRA Frédéric à HELIOT-COURONNE Isabelle, ROUSSELOT Nicole à DUQUESNOY Olivier, BAGATTIN Mélanie à GIRARDIN Olivier, POIVEZ Kevin à BURRI Marie-Luce, HUMBERT Christophe à DELAITRE Guy, SIMON Eric à CHALVET Marie-Ange, RICHARD Sophie à FINOT Patrick

Excusés : DESROUSSEAUX Pascal, GESNOT Dany, MEIRHAEGHE Sonia, RENOIR Gilles, VAN DE ROSTYNE Alain, CHOISELAT Emmanuel, BEURY Loëtitia, MARTINOT Bruno, PETIT Christine, COURTOIS Jean-Christophe, CASTEX Jean-Marie

Sont présents mais ne participent pas au vote : Elisabeth GARIGLIO, Rachida BOUDADI, Ombeline LEQUIEN, Jean Luc DRAGON

Est excusé et a donné pouvoir mais ne participe pas au vote par procuration : Francis BECARD

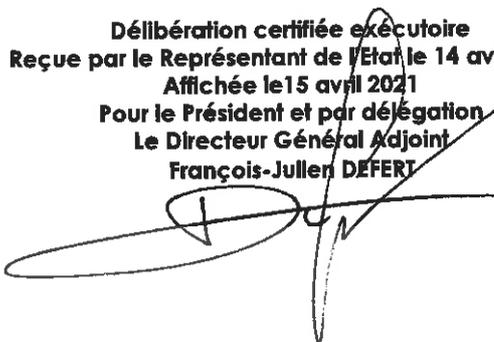
Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance, Ombeline LEQUIEN.

DELIBERATION N°16	Contrat de Ville - Programmation issue de l'appel à projets 2021
RAPPORTEUR	Pascal LANDREAT

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
94	118	118		1	4

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.

Délibération certifiée exécutoire
Reçue par le Représentant de l'Etat le 14 avril 2021
Affichée le 15 avril 2021
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général Adjoint
François-Julien DEFERT



**CONTRAT DE VILLE
PROGRAMMATION ISSUE DE L'APPEL A PROJETS 2021**

Annexes : modèle de convention (annexe 1), annexe financière (annexe 2) et indicateurs d'évaluation (annexe 3)

Exposé :

La politique de la ville consiste à mener des interventions renforcées sur des territoires identifiés comme prioritaires. Elle articule notamment des moyens financiers spécifiques qui viennent compléter les moyens dits de « droit commun ».

Ces moyens interviennent dans le cadre de l'objectif général des réductions des inégalités entre les territoires et au bénéfice des habitants des quartiers les plus fragiles (4 quartiers inscrits comme tels au contrat de ville) et des quartiers prioritaires de la politique de la ville (9 quartiers éligibles)

Les actions financées par les crédits de la politique de la ville s'inscrivent dans les priorités du contrat de ville signé en octobre 2015. Trois piliers fixent les objectifs d'intervention :

- Cohésion sociale,
- Cadre de vie,
- Développement économique,

L'appel à projets, conduit conjointement par Troyes Champagne Métropole et par l'Etat, contribue à la mise en œuvre de ces actions spécifiques pour les habitants des quartiers.

Les actions présentées dans cette programmation sont le fruit des propositions des associations locales partenaires du contrat de ville, pour la conduite des actions spécifiques à destination des publics cibles. Elles sont le relai entre les institutions et les habitants, elles mettent en œuvre des actions qui répondent aux besoins des habitants.

La programmation 2021 fait état de 69 projets (67 en 2020) déposés par 43 associations (41 en 2020) auprès de Troyes Champagne Métropole. La sollicitation financière auprès de l'EPCI s'élève à hauteur de 345 250 € (492 246 € en 2020)

Il est proposé d'attribuer pour l'appel à projets 2021 : 202 750 € pour 59 projets retenus (217 450 € pour 53 projets retenus en 2020).

Il est proposé d'attribuer les subventions de la manière suivante :

- **21 projets (17 en 2020) sur le volet Accès aux droits pour un montant de 81 700 € (69 400 € en 2020) sur les thématiques suivantes :**
 - ✓ Accès aux droits
 - ✓ Maîtrise de langue dans un objectif d'inclusion sociale
 - ✓ Santé
 - ✓ Valeurs de la République

- **19 projets (16 en 2020) sur le volet Education et parentalité pour un montant de 59 550 € (78 250 € en 2020)**
 - ✓ Réussite éducative
 - ✓ Parentalité

- **8 projets (7 en 2020) sur le volet Cadre de vie et vie des quartiers pour un montant de 17 350 € (11 500 € en 2020) sur les thématiques suivantes :**
 - ✓ Amélioration du cadre de vie (propreté)
 - ✓ Participation citoyenne
 - ✓ Prévention et sensibilisation

- **11 projets (13 en 2020) sur le volet Développement économique et emploi pour un montant de 44 150 € (58 300 € en 2020) sur les thématiques suivantes :**
 - ✓ Insertion par l'activité économique
 - ✓ Maîtrise de la langue dans un objectif d'insertion professionnelle
 - ✓ Mobilité
 - ✓ Parcours emploi

Conformément au guide des aides de Troyes Champagne Métropole, les subventions inférieures à 10 000 € seront versées en une fois et celles égales ou supérieures à 10 000 € seront versées en deux fois : un acompte de 70 % en 2021 et le solde de 30% en 2022 sur production des pièces justificatives.

Les conditions de versement sont rappelées dans l'annexe financière qui sera notifiée à l'association (Annexe 2).

En application de cette règle, les crédits dédiés à l'appel à projets 2021 seront répartis comme suit :

- ✓ 190 000 € au titre du budget primitif 2021,
- ✓ 12 750 € seront proposés au vote du budget primitif 2022.

Les crédits nécessaires au versement des subventions sur l'année 2021 sont inscrits à hauteur de 190 000 € au chapitre 65 du Budget Primitif 2021.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER la programmation prévisionnelle 2021 de l'appel à projets du Contrat de Ville telle que présentée ci-dessous :**

Porteur	Action	BP	Subvention TCM demandée	Subvention TCM proposée
VOLET ACCES AUX DROITS				
UFOLEP	Aube'secours	6 768 €	2 100 €	1 500 €
AATM	Ateliers collectifs de socialisation linguistique	52 130 €	5 900 €	3 400 €
AATM	Cours d'accès aux savoirs de base en français	26 015 €	7 600 €	5 300 €
AVIM-RS	Le jeu des valeurs de la République	9 700 €	2 000 €	1 000 €
Comité territorial Aube/Haute-Marne de basket	Un basket dans toutes ses formes	33 610 €	3 500 €	1 500 €
AURORE - Foyer Aubois	DECLIC "Equipe Mobile d'Entraide"	213 488 €	8 500 €	6 500 €
ASSAGE	Médiation par l'animal	12 593 €	2 000 €	0 €
La Ligue de l'Enseignement	Expression en ligne	9 750 €	3 300 €	1 500 €
Accompagnement scolaire et Intégration	Ateliers sociolinguistiques	58 110 €	8 000 €	8 000 €
Accompagnement scolaire et Intégration	Ateliers de renforcement linguistique	14 300 €	3 800 €	3 000 €
Association Vivre à Maugout	Pratiques culturelles pour tous	12 470 €	3 000 €	2 500 €
Société Nautique Troyenne	Intégration et amélioration des conditions de vie des femmes des quartiers par le sport	9 944 €	3 000 €	1 500 €
CIDFF	Des dispositifs d'insertion sociale pour favoriser l'autonomie	125 352 €	11 000 €	10 000 €
Akhilleus	Akhilleus accompagne AGUI dans la découverte du sport-santé	9 264 €	6 639 €	1 500 €
Akhilleus	Parcours de santé urbain	5 695 €	2 895 €	2 500 €
Akhilleus	Vélo école	22 217 €	16 029 €	0 €
Mot à Mot	Autonomie, insertion sociale et culturelle	41 810 €	5 000 €	4 000 €
L'accord Parfait	Autonomie et insertion sociale	63 344 €	6 000 €	5 000 €
L'accord Parfait	Inclusion numérique	30 905 €	4 000 €	2 000 €
L'accord Parfait	Préparation au DELF	34 988 €	6 000 €	5 000 €
Woofy et compagnie	Favoriser le bien être et le "mieux vivre ensemble" grâce à la sensibilisation et la médiation par l'animal	11 791 €	1 500 €	0 €
Centre de santé chapelain	Votre santé au quotidien	58 609 €	12 000 €	10 000 €
Association Familiale de La Chapelle Saint-Luc	Ateliers sociolinguistiques	88 801 €	3 500 €	3 000 €
Premiers de cordées	Sport à l'hôpital	23 812 €	2 000 €	0 €
Fédération des MJC	Des expositions citoyennes pour agir contre la haine	13 000 €	3 000 €	3 000 €
21	PROJETS SOUTENUS	TOTAL ADS	132 263 €	81 700 €
VOLET CADRE DE VIE ET VIE DES QUARTIERS				
AVIM-RS	Renforcement de la présence de proximité au profit des victimes : Informations collectives police Nationale / AVIM-RS FV10	4 500 €	1 000 €	1 000 €
Compagnie Tout le monde	Théâtre classique au coin de	10 295 €	2 500 €	1 500 €

dehors!	ma rue			
La ligue de l'Enseignement	Cinestival #5	21 940 €	6 000 €	4 000 €
Association Vivre à Maugout	Les jardins de Maugout	10 840 €	3 000 €	1 500 €
L'accord Parfait	Jardin solidaire	11 784 €	2 000 €	1 500 €
AASEA - SE 10	La lisière en fleurs	39 483 €	7 500 €	3 500 €
Porteur	Action	BP	Subvention TCM demandée	Subvention TCM proposée
Conseil citoyen Chanteigne Ouest	soutien et médiation solidaire aux personnes fragiles et / ou en difficulté	8 700 €	1 350 €	1 350 €
Fédération des MJC	Participation citoyenne dans les quartiers politique de la ville	10 450 €	3 000 €	3 000 €
8	PROJETS SOUTENUS	TOTAL CVQ	26 350 €	17 350 €
VOLET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI				
Association Jeunesse pour Demain	Chantiers passerelles à destination des jeunes NEET	40 394 €	7 961 €	5 000 €
ADIE	Financement de la mobilité (permis de conduire ou véhicule) pour permettre l'accès à l'emploi et module sur la gestion du budget	43 321 €	3 000 €	0 €
AUORE - Dynamo	Match' ton projet	5 996 €	2 379 €	2 150 €
Perspective Numérique 10	Création filière d'insertion par le numérique	170 490 €	32 000 €	0 €
CIDFF	Egalité professionnelle : de l'orientation à l'employabilité	11 256 €	2 545 €	1 000 €
Apassé 10	Renforcement de l'accompagnement des publics QPV vers l'emploi à travers des actions d'information de formation et de mise en relation dans les ...	8 000 €	1 500 €	1 000 €
Entreprendre pour Apprendre	Développer le projet mini-entreprises S et L auprès des jeunes des QPV de TCM	11 222 €	3 000 €	1 500 €
Mot à Mot	Passerelle vers l'emploi	15 050 €	2 500 €	2 000 €
L'accord Parfait	Complément Linguistique pour l'insertion Professionnelle	78 461 €	8 000 €	6 500 €
L'accord Parfait	Mobilité	10 671 €	1 500 €	1 000 €
Troyes Aube Formation	Second souffle Adulte (2SA)	126 960 €	10 000 €	8 500 €
Association Familiale de La Chapelle Saint-Luc	Français Langue Professionnelle	43 090 €	10 600 €	10 000 €
Troyes Aube Formation	Valorisation de l'Expérience et Renforcement Linguistique (VERL)	112 725 €	7 000 €	5 500 €
11	PROJETS SOUTENUS	TOTAL EIE	91 985 €	44 150 €
VOLET EDUCATION ET PARENTALITE				
Centre de planeurs Troyes Aube	Formation de 6 jeunes au niveau brevet pilote planeur en 3 ans	26 190 €	2 000 €	1 000 €
Troyes Roller	A la découverte des engins de déplacements personnel : pratiques sûres et citoyennes	17 913 €	1 597 €	1 000 €

USEP	Découvertes sportives et citoyennes	12 248 €	3 000 €	1 000 €
Institut Mondial d'Art de la Jeunesse (IMAJ - Centre pour l'UNESCO)	Mise en place d'ateliers culturels et créatifs dans le temps scolaire	53 500 €	8 000 €	7 000 €
Association Jeunesse pour Demain	Chantier éducatif	20 063 €	3 000 €	1 500 €
Institut Mondial d'Art de la Jeunesse (IMAJ - Centre pour l'UNESCO)	Mise en place d'ateliers expérimentaux dans le temps scolaire	21 000 €	2 000 €	0 €

Porteur	Action	BP	Subvention TCM demandée	Subvention TCM proposée
Couples et familles	Connaissance et estime de soi en prévention de la violence et du sexisme	21 500 €	4 000 €	3 500 €
Maison de l'adolescence	Entr'parents	12 840 €	4 800 €	1 500 €
Association de A à Zèbre	Zebradom'	58 438 €	2 500 €	0 €
Association Dévers Troyes	Escalade en ville	3 110 €	650 €	650 €
La Ligue de l'Enseignement	Lire en famille	15 219 €	3 200 €	1 000 €
La Ligue de l'Enseignement	Ciné concert - Méliès	15 430 €	5 000 €	3 500 €
Accompagnement scolaire et intégration	CLAS - Accompagnement scolaire	20 800 €	5 100 €	4 500 €
Association Chantéqui	Un spectacle équestre dans la ville	10 500 €	1 500 €	1 500 €
Ludothèque Itinérante La Girafe	Jeux en famille : le pari gagnant face aux écrans	18 116 €	5 905 €	0 €
Association E-Graine Grand Est	Mieux vivre ensemble à l'école et ailleurs	35 725 €	7 000 €	6 000 €
L'accord Parfait	Soutien à la parentalité	14 249 €	1 000 €	1 000 €
AASEA - SE 10	Soutien accompagnement stratégie de la lisière	23 173 €	4 600 €	3 800 €
La ferme des Globe trotters	La médiation par l'animal pour soutenir la prévention du décrochage scolaire	13 500 €	3 000 €	0 €
AASEA - SE 10	Espace rencontre de la Lisière	33 480 €	3 500 €	2 000 €
Association Familiale de La Chapelle Saint-Luc	Accompagnement à la scolarité	136 261 €	15 000 €	12 500 €
Thème radio	La fréquence des médias	3 520 €	1 300 €	1 000 €
Compagnie KALIJO	Création d'une comédie musicale avec les jeunes de l'agglomération troyenne	57 105 €	7 000 €	5 600 €
19	PROJETS SOUTENUS	TOTAL EP	94 652 €	59 550 €
TOTAL GENERAL	59 PROJETS SOUTENUS		345 250 €	202 750 €

- **D'APPROUVER** les modalités d'attribution et de notification des subventions :
 - le modèle de convention et ses annexes tel que proposé en annexe, pour les associations du spectacle vivant recevant une ou des subventions de Troyes Champagne Métropole, conformément à la loi du 18 mars 1999 ;
 - la transmission des annexes à la convention (annexes 2 et 3 de la présente délibération), en lieu et place de cette dernière, à tous les bénéficiaires recevant une ou des subventions de Troyes Champagne Métropole d'un montant global inférieur à 23 000 € ;
- **D'APPROUVER** le maintien de la subvention si les dépenses réalisées sont inférieures au budget prévisionnel mais que la part d'autofinancement du bénéficiaire reste la même ;

- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole, ou son représentant, à signer tout acte administratif, juridique et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AUBE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 AVRIL 2021

Date de convocation et d'affichage : 02 avril 2021

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 h 05.

Présents :

ABEL Jean-Pierre	FARINE Bruno	LEDOUBLE Catherine
BACHMANN Jean-Marie	FINOT Patrick	LEMELLE Flavienne
BAROIN François	FLEURET Dominique	LEQUIEN Ombeline
BEAUSSIER Jean-Marie	FRAENKEL Stéphanie	LEYMBERGER Brigitte
BETTINGER Sylviane	FRAPIN David	MAGLOIRE Arnaud
BILLET André	GACHOWSKI Jacques	MANDELLI François
BLANCHARD Dominique	GARNERIN David	MARTY Rémy
BLANCHON David	GARIGLIO Elisabeth	MEIRHAEGHE Jean-François
BLASCO Thierry	GAURIER Claude	MENNETRIER Nicolas
BLASSON Christian	GATOUILLAT Marcel	MONTAGNE Jean-Jacques
BOICHUT Daniel	GAUTHIER Anne-Sophie	MOSER Alain
BOISSEAU Dominique	GERARD Fabien	NONCIAUX-GRADOS Véronique
BOUDADI Rachida	GIRARD Marc	OUADAH Karima
BRANLE Christian	GIRARDIN Olivier	PAUWELS Cécile
BURRI Marie-Luce	GOUJARD Pascal	PORTIER-GUENIN Françoise
BUTAT André	GUITTON Jordan	QUINTART Sylvie
CAFFET-VIARDOT Gaëlle	GULTEKIN Gulcan	RAGUIN Jacky
CHALVET Marie-Ange	GUNDALL Philippe	REHN Yves
CHAMPAGNE Anicet	HANDEL William	RESLINSKI Jean-François
CHAMPAGNE Bernard	HELIOT-COURONNE Isabelle	RICHARD Vincent
CHEVALIER Bertrand	HENNEQUIN Virgil	ROBLET Bernard
CHOMAT Christophe	HENRI Pascal	SAINTON Michel
COCHET Jean-Michel	HIMEUR Aïcha	SAUVAGE Philippe
CORNEVIN Jean-Pierre	HONORÉ Nicolas	SEBEYRAN Marc
DA ROCHA Katia,	HOUARD Bruno	SOMSOIS Hervé
DE VILLEMEREUIL Gérard	HUBINOIS Alain	THIENOT Régis
DEHARBE Dominique	JOUAULT Gervaise	THOMAS Christine
DELAITRE Guy	LANDREAT Pascal	VIART Jean-Michel
DRAGON Jean-Luc	LANOUX Claudie	VOLHUER Michel
DUCHÊNE Annie	LE CORRE Marie	ZAJAC Anna
DUQUESNOY Olivier	LEBECQ Jérémy	
DUSACQ Maxime	LÉCORCHÉ Jean-Pierre	

Excusés et ont donné pouvoir : NINOREILLE Francine à Catherine LEDOUBLE, LEPRINCE Didier à BAROIN François, ROUSSEAU Pauline à FRAPIN David, LEROY Marie-Thérèse à MEIRHAEGHE Jean-François, DRIAT Boris à SAUVAGE Philippe, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie à LANDREAT Pascal, GAURIER Marlène à REHN Yves, GROSJEAN Patrick à VIART Jean-Marie, HIRTZIG Jack à CHOMAT Christophe, JOLLIOT Marie-France à BRANLE Christian, POTTIER Denis à MEIRHAEGHE Jean-François, KIEHN Patricia à HENNEQUIN Virgil, MALARMEY Michelle à GARNERIN David, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, BAZIN-MALGRAS Valérie à CAFFET-VIARDOT Gaëlle, DENIS Valéry à BOISSEAU Dominique, BAUDOIX Bruno à MANDELLI François, DAHDOUN Fadi à LE CORRE Marie, GUILLAUMET Virginie à SOMSOIS Hervé, BECARD Francis à BAROIN François, GONCALVES José à HONORÉ Nicolas, LEMELAND Caroline à SEBEYRAN Marc, BRET Marc à THOMAS Christine, SERRA Frédéric à HELIOT-COURONNE Isabelle, ROUSSELOT Nicole à DUQUESNOY Olivier, BAGATTIN Mélanie à GIRARDIN Olivier, POIVEZ Kevin à BURRI Marie-Luce, HUMBERT Christophe à DELAITRE Guy, SIMON Eric à CHALVET Marie-Ange, RICHARD Sophie à FINOT Patrick

Excusés : DESROUSSEAUX Pascal, GESNOT Dany, MEIRHAEGHE Sonia, RENOIR Gilles, VAN DE ROSTYNE Alain, CHOISELAT Emmanuel, BEURY Loëtitia, MARTINOT Bruno, PETIT Christine, COURTOIS Jean-Christophe, CASTEX Jean-Marie

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance, Ombeline LEQUIEN.

DELIBERATION N°17	Annulation et récupération d'une subvention accordée à l'association les Petits Débrouillards du Grand Est pour l'action « Faire pour agir : ateliers de fabrication collective avec des adolescents »
RAPPORTEUR	Karima OUADAH

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
94	124	124			

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.

Délibération certifiée exécutoire
Reçue par le Représentant de l'État le 14 avril 2021
Affichée le 15 avril 2021
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général Adjoint
François-Julien DEFERT



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 AVRIL 2021

**ANNULATION ET RÉCUPÉRATION D'UNE SUBVENTION ACCORDEE
A L'ASSOCIATION LES PETITS DEBROUILLARDS DU GRAND EST POUR L'ACTION
« FAIRE POUR AGIR : ATELIERS DE FABRICATION COLLECTIVE AVEC DES ADOLESCENTS »**

Annexe : bilan de l'action

Exposé :

L'association « Les petits débrouillards » a sollicité, dans le cadre de la programmation 2019 de l'appel à projets politique de la ville, une subvention de 1 000 € pour réaliser une action intitulée « Faire pour agir : ateliers de fabrication collective avec des adolescents ».

Par délibération n°21 du 12 mars 2019, le Conseil communautaire a attribué à l'association une subvention de 1 000 € pour accompagner la mise en œuvre de cette action.

Par courrier dématérialisé du 4 janvier 2021, l'association a informé Troyes Champagne Métropole de la non mise en œuvre de l'action en raison d'une problématique de dynamique partenariale récurrente pour cette action.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'ANNULER la subvention de 1 000 € attribuée à l'association Les petits débrouillards du Grand Est pour l'action intitulée « Faire pour agir : Ateliers de fabrication collective avec des adolescents ;**
- **DE PROCÉDER à la récupération de la subvention versée ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole, ou son représentant, à signer tout acte administratif et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AUBE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 AVRIL 2021

Date de convocation et d'affichage : 02 avril 2021

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 h 05.

Présents :

ABEL Jean-Pierre	FARINE Bruno	LEDOUBLE Catherine
BACHMANN Jean-Marie	FINOT Patrick	LEMELLE Flavienne
BAROIN François	FLEURET Dominique	LEQUIEN Ombeline
BEAUSSIER Jean-Marie	FRAENKEL Stéphanie	LEYMBERGER Brigitte
BETTINGER Sylviane	FRAPIN David	MAGLOIRE Arnaud
BILLET André	GACHOWSKI Jacques	MANDELLI François
BLANCHARD Dominique	GARNERIN David	MARTY Rémy
BLANCHON David	GARIGLIO Elisabeth	MEIRHAEGHE Jean-François
BLASCO Thierry	GAURIER Claude	MENNETRIER Nicolas
BLASSON Christian	GATOUILLAT Marcel	MONTAGNE Jean-Jacques
BOICHUT Daniel	GAUTHIER Anne-Sophie	MOSER Alain
BOISSEAU Dominique	GERARD Fabien	NONCIAUX-GRADOS Véronique
BOUDADI Rachida	GIRARD Marc	OUADAH Karima
BRANLE Christian	GIRARDIN Olivier	PAUWELS Cécile
BURRI Marie-Luce	GOUJARD Pascal	PORTIER-GUENIN Françoise
BUTAT André	GUITTON Jordan	QUINTART Sylvie
CAFFET-VIARDOT Gaëlle	GULTEKIN Gulcan	RAGUIN Jacky
CHALVET Marie-Ange	GUNDALL Philippe	REHN Yves
CHAMPAGNE Anicet	HANDEL William	RESLINSKI Jean-François
CHAMPAGNE Bernard	HELIOT-COURONNE Isabelle	RICHARD Vincent
CHEVALIER Bertrand	HENNEQUIN Virgil	ROBLET Bernard
CHOMAT Christophe	HENRI Pascal	SAINTON Michel
COCHET Jean-Michel	HIMEUR Aïcha	SAUVAGE Philippe
CORNEVIN Jean-Pierre	HONORÉ Nicolas	SEBEYRAN Marc
DA ROCHA Katia,	HOUARD Bruno	SOMSOIS Hervé
DE VILLEMEREUIL Gérard	HUBINOIS Alain	THIENOT Régis
DEHARBE Dominique	JOUAULT Gervaise	THOMAS Christine
DELAITRE Guy	LANDREAT Pascal	VIART Jean-Michel
DRAGON Jean-Luc	LANOUX Claudie	VOLHUER Michel
DUCHÊNE Annie	LE CORRE Marie	ZAJAC Anna
DUQUESNOY Olivier	LEBECQ Jérémy	
DUSACQ Maxime	LÉCORCHÉ Jean-Pierre	

Excusés et ont donné pouvoir : NINOREILLE Francine à Catherine LEDOUBLE, LEPRINCE Didier à BAROIN François, ROUSSEAU Pauline à FRAPIN David, LEROY Marie-Thérèse à MEIRHAEGHE Jean-François, DRIAT Boris à SAUVAGE Philippe, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie à LANDREAT Pascal, GAURIER Marlène à REHN Yves, GROSJEAN Patrick à VIART Jean-Marie, HIRTZIG Jack à CHOMAT Christophe, JOLLIOT Marie-France à BRANLE Christian, POTTIER Denis à MEIRHAEGHE Jean-François, KIEHN Patricia à HENNEQUIN Virgil, MALARMEY Michelle à GARNERIN David, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, BAZIN-MALGRAS Valérie à CAFFET-VIARDOT Gaëlle, DENIS Valéry à BOISSEAU Dominique, BAUDOUX Bruno à MANDELLI François, DAHDOUH Fadi à LE CORRE Marie, GUILLAUMET Virginie à SOMSOIS Hervé, BECARD Francis à BAROIN François, GONCALVES José à HONORÉ Nicolas, LEMELAND Caroline à SEBEYRAN Marc, BRET Marc à THOMAS Christine, SERRA Frédéric à HELIOT-COURONNE Isabelle, ROUSSELOT Nicole à DUQUESNOY Olivier, BAGATTIN Mélanie à GIRARDIN Olivier, POIVEZ Kevin à BURRI Marie-Luce, HUMBERT Christophe à DELAITRE Guy, SIMON Eric à CHALVET Marie-Ange, RICHARD Sophie à FINOT Patrick

Excusés : DESROUSSEAU Pascal, GESNOT Dany, MEIRHAEGHE Sonia, RENOIR Gilles, VAN DE ROSTYNE Alain, CHOISELAT Emmanuel, BEURY Loëtitia, MARTINOT Bruno, PETIT Christine, COURTOIS Jean-Christophe, CASTEX Jean-Marie

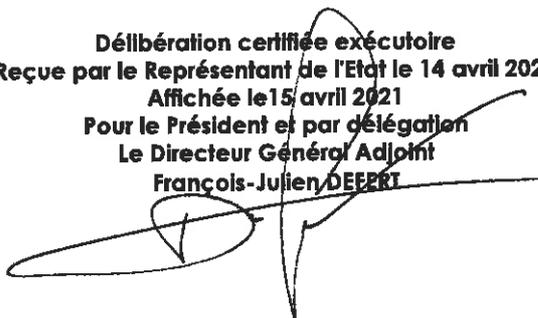
Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance, Ombeline LEQUIEN.

DELIBERATION N°18	Définition de l'intérêt communautaire de la compétence « Création et gestion des Maisons de Services au public » (espaces France Services)
RAPPORTEUR	David GARNERIN

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
94	124	124			

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.

Délibération certifiée exécutoire
Reçue par le Représentant de l'Etat le 14 avril 2021
Affichée le 15 avril 2021
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général Adjoint
François-Julien DEPERT



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 AVRIL 2021

DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE DE LA COMPETENCE « CREATION ET GESTION DES MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC » (ESPACES FRANCE SERVICES)

Exposé :

Troyes Champagne Métropole, en application de l'article 64 de la loi Notre, a par délibération du 27 mars 2017, décidé d'intégrer au sein du bloc de compétences optionnelles, la création et la gestion des Maisons de Services au Public (MSAP).

Par délibération du 21 décembre 2017, à des fins de clarification des différentes compétences de Troyes Champagne Métropole, le conseil communautaire a procédé à la redéfinition de ses compétences exercées à compter du 1^{er} janvier 2018, en précisant que les compétences obligatoires et optionnelles (notamment la création et la gestion des MSAP) s'exerçaient de plein droit sur l'ensemble du périmètre de Troyes Champagne Métropole.

Par ailleurs, le Président de la République a annoncé le 25 avril 2019 la mise en place d'un réseau « France Services » s'appuyant sur la refonte du réseau existant MSAP qui obtiendront le label « France Services » à la stricte condition qu'elles respectent les nouvelles exigences de qualité de service décrites dans la « Charte Nationale d'Engagement France Services » diffusée par la circulaire du 1^{er} Ministre n°6094-SG du 1^{er} juillet 2019 et qui comprend :

- La création d'un bouquet de services commun à toutes les structures : désormais 9 partenaires obligatoires contre 3 précédemment (La présence sur site de ces partenaires est renforcée par un système de rendez-vous par visioconférence et un espace confidentiel)
- Le renforcement de la présence des animateurs à l'accueil (au moins deux agents polyvalents présents en permanence), appuyé par un parcours de formation obligatoire dispensé par le CNFPT.

Les préfets de département sont chargés de l'homologation « France Services » sur la base d'un audit mené par l'ANCT afin de s'assurer de l'homogénéité et de la qualité de la démarche. L'implantation dans les lieux de passages habituels (mairies, médiathèques, tiers lieux) tout comme la mutualisation avec des structures ou des services existants est vivement encouragée.

L'éloignement de l'offre existante de services constitue un critère de décision. En priorisant l'implantation dans les petites centralités, les projets successivement portés par Troyes Champagne Métropole ont conduit à l'ouverture d'espaces France Services à Estissac, Saint-Lyé / Bouilly et Lusigny-sur-Barse.

Néanmoins, cette nouvelle circulaire précise que l'implantation dans les quartiers urbains reste possible. La Ville de la Chapelle-Saint-Luc souhaite à ce titre installer un Espace France Services sur son territoire.

Troyes Champagne Métropole, dans un souci d'équilibre du territoire souhaite privilégier son action en zone rurale, où l'accès à ces services de proximité est plus difficile et laisser la création et la gestion des Espaces France Services en zones urbaines et/ou péri-urbaines aux communes.

Monsieur le Préfet, par courrier du 1^{ER} juillet 2020, a invité Troyes Champagne Métropole à définir un intérêt communautaire pour définir une ligne de partage entre les actions transférées à l'intercommunalité et celles maintenues au niveau communal en ce qui concerne la création et la gestion des Espaces France Services.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **DE DEFINIR, au sein de la compétence « Création et gestion des Espaces France Services » de Troyes Champagne Métropole désormais dénommées France Services, comme étant reconnues d'intérêt communautaire : la création et la gestion des Espaces France Services dans les communes dont la population légale est inférieure à 4 000 habitants ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole, ou son représentant, à signer tous les documents administratifs, juridiques et financiers en application du présent exposé.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AUBE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 AVRIL 2021

Date de convocation et d'affichage : 02 avril 2021

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 h 05.

Présents :

ABEL Jean-Pierre	FARINE Bruno	LEDOUBLE Catherine
BACHMANN Jean-Marie	FINOT Patrick	LEMELLE Flavienne
BAROIN François	FLEURET Dominique	LEQUIEN Ombeline
BEAUSSIER Jean-Marie	FRAENKEL Stéphanie	LEYMBERGER Brigitte
BETTINGER Sylviane	FRAPIN David	MAGLOIRE Arnaud
BILLET André	GACHOWSKI Jacques	MANDELLI François
BLANCHARD Dominique	GARNERIN David	MARTY Rémy
BLANCHON David	GARIGLIO Elisabeth	MEIRHAEGHE Jean-François
BLASCO Thierry	GAURIER Claude	MENNETRIER Nicolas
BLASSON Christian	GATOUILLAT Marcel	MONTAGNE Jean-Jacques
BOICHUT Daniel	GAUTHIER Anne-Sophie	MOSER Alain
BOISSEAU Dominique	GERARD Fabien	NONCIAUX-GRADOS Véronique
BOUDADI Rachida	GIRARD Marc	OUADAH Karima
BRANLE Christian	GIRARDIN Olivier	PAUWELS Cécile
BURRI Marie-Luce	GOJJARD Pascal	PORTIER-GUENIN Françoise
BUTAT André	GUITTON Jordan	QUINTART Sylvie
CAFFET-VIARDOT Gaëlle	GULTEKIN Gulcan	RAGUIN Jacky
CHALVET Marie-Ange	GUNDALL Philippe	REHN Yves
CHAMPAGNE Anicet	HANDEL William	RESLINSKI Jean-François
CHAMPAGNE Bernard	HELIOT-COURONNE Isabelle	RICHARD Vincent
CHEVALIER Bertrand	HENNEQUIN Virgil	ROBLET Bernard
CHOMAT Christophe	HENRI Pascal	SAINTON Michel
COCHET Jean-Michel	HIMEUR Aïcha	SAUVAGE Philippe
CORNEVIN Jean-Pierre	HONORÉ Nicolas	SEBEYRAN Marc
DA ROCHA Katia,	HOUARD Bruno	SOMSOIS Hervé
DE VILLEMEREUIL Gérard	HUBINOIS Alain	THIENOT Régis
DEHARBE Dominique	JOUAULT Gervaise	THOMAS Christine
DELAITRE Guy	LANDREAT Pascal	VIART Jean-Michel
DRAGON Jean-Luc	LANOUX Claudie	VOLHUER Michel
DUCHÊNE Annie	LE CORRE Marie	ZAJAC Anna
DUQUESNOY Olivier	LEBECQ Jérémy	
DUSACQ Maxime	LÉCORCHÉ Jean-Pierre	

Excusés et ont donné pouvoir : NINOREILLE Francine à Catherine LEDOUBLE, LEPRINCE Didier à BAROIN François, ROUSSEAU Pauline à FRAPIN David, LEROY Marie-Thérèse à MEIRHAEGHE Jean-François, DRIAT Boris à SAUVAGE Philippe, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie à LANDREAT Pascal, GAURIER Marlène à REHN Yves, GROSJEAN Patrick à VIART Jean-Marie, HIRTZIG Jack à CHOMAT Christophe, JOLLIOT Marie-France à BRANLE Christian, POTTIER Denis à MEIRHAEGHE Jean-François, KIEHN Patricia à HENNEQUIN Virgil, MALARMEY Michelle à GARNERIN David, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, BAZIN-MALGRAS Valérie à CAFFET-VIARDOT Gaëlle, DENIS Valéry à BOISSEAU Dominique, BAUDOUX Bruno à MANDELLI François, DAHDOUN Fadi à LE CORRE Marie, GUILLAUMET Virginie à SOMSOIS Hervé, BECARD Francis à BAROIN François, GONCALVES José à HONORÉ Nicolas, LEMELAND Caroline à SEBEYRAN Marc, BRET Marc à THOMAS Christine, SERRA Frédéric à HELIOT-COURONNE Isabelle, ROUSSELOT Nicole à DUQUESNOY Olivier, BAGATTIN Mélanie à GIRARDIN Olivier, POIVEZ Kevin à BURRI Marie-Luce, HUMBERT Christophe à DELAITRE Guy, SIMON Eric à CHALVET Marie-Ange, RICHARD Sophie à FINOT Patrick

Excusés : DESROUSSEAUX Pascal, GESNOT Dany, MEIRHAEGHE Sonia, RENOIR Gilles, VAN DE ROSTYNE Alain, CHOISELAT Emmanuel, BEURY Loëtitia, MARTINOT Bruno, PETIT Christine, COURTOIS Jean-Christophe, CASTEX Jean-Marie

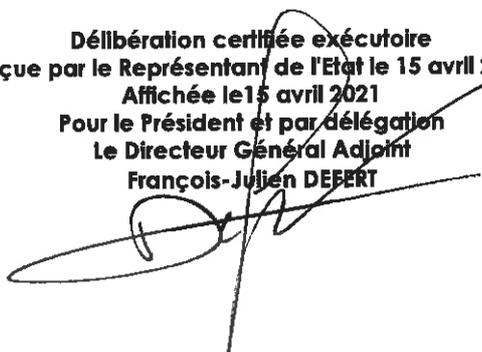
Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance, Ombeline LEQUIEN.

DELIBERATION N°19	Fonds de concours 2021 – SDEA - Rénovation de l'installation d'éclairage public au Parc du Grand Troyes
RAPPORTEUR	Bertrand CHEVALIER

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
94	124	124			

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.

**Délibération certifiée exécutoire
Reçue par le Représentant de l'Etat le 15 avril 2021
Affichée le 15 avril 2021
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général Adjoint
François-Julien DEPERT**



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 AVRIL 2021

**FONDS DE CONCOURS 2021 – SDEA
RENOVATION DE L'INSTALLATION D'ECLAIRAGE PUBLIC
AU PARC DU GRAND TROYES**

Annexes : avant-projet – décompte estimatif

Exposé :

Dans le cadre de la délégation de compétence du SDEA, des travaux de rénovation de l'installation d'éclairage public au Parc du Grand Troyes, sont prévus sur 2021.

Ces travaux d'investissement permettent de limiter les dépenses de fonctionnement notamment d'entretien, par le passage de lampes en led.

Dans ce cadre, un fonds de concours est sollicité par le SDEA, auprès de la Communauté d'agglomération, d'un montant de 119 000 €, représentant 70% du coût total de l'opération (s'élevant à 170 000 €).

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'ATTRIBUER un fonds de concours au SDEA d'un montant de 119 000 € pour les travaux d'éclairage public au Parc du Grand Troyes ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer tout acte administratif, juridique ou financier à intervenir du présent exposé des motifs.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AUBE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 AVRIL 2021

Date de convocation et d'affichage : 02 avril 2021

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 h 05.

Présents :

ABEL Jean-Pierre	FARINE Bruno	LEDOUBLE Catherine
BACHMANN Jean-Marie	FINOT Patrick	LEMELLE Flavienne
BAROIN François	FLEURET Dominique	LEQUIEN Ombeline
BEAUSSIER Jean-Marie	FRAENKEL Stéphanie	LEYMBERGER Brigitte
BETTINGER Sylviane	FRAPIN David	MAGLOIRE Arnaud
BILLET André	GACHOWSKI Jacques	MANDELLI François
BLANCHARD Dominique	GARNERIN David	MARTY Rémy
BLANCHON David	GARIGLIO Elisabeth	MEIRHAEGHE Jean-François
BLASCO Thierry	GAURIER Claude	MENNETRIER Nicolas
BLASSON Christian	GATOUILLAT Marcel	MONTAGNE Jean-Jacques
BOICHUT Daniel	GAUTHIER Anne-Sophie	MOSER Alain
BOISSEAU Dominique	GERARD Fabien	NONCIAUX-GRADOS Véronique
BOUDADI Rachida	GIRARD Marc	OUADAH Karima
BRANLE Christian	GIRARDIN Olivier	PAUWELS Cécile
BURRI Marie-Luce	GOUJARD Pascal	PORTIER-GUENIN Françoise
BUTAT André	GUITTON Jordan	QUINTART Sylvie
CAFFET-VIARDOT Gaëlle	GULTEKIN Gulcan	RAGUIN Jacky
CHALVET Marie-Ange	GUNDALL Philippe	REHN Yves
CHAMPAGNE Anicet	HANDEL William	RESLINSKI Jean-François
CHAMPAGNE Bernard	HELIOT-COURONNE Isabelle	RICHARD Vincent
CHEVALIER Bertrand	HENNEQUIN Virg!!	ROBLET Bernard
CHOMAT Christophe	HENRI Pascal	SAINTON Michel
COCHET Jean-Michel	HIMEUR Aïcha	SAUVAGE Philippe
CORNEVIN Jean-Pierre	HONORÉ Nicolas	SEBEYRAN Marc
DA ROCHA Katia,	HOUARD Bruno	SOMSOIS Hervé
DE VILLEMEREUIL Gérard	HUBINOIS Alain	THIENOT Régis
DEHARBE Dominique	JOUAULT Gervaise	THOMAS Christine
DELAITRE Guy	LANDREAT Pascal	VIART Jean-Michel
DRAGON Jean-Luc	LANOUX Claudie	VOLHUER Michel
DUCHÊNE Annie	LE CORRE Marie	ZAJAC Anna
DUQUESNOY Olivier	LEBECQ Jérémy	
DUSACQ Maxime	LÉCORCHÉ Jean-Pierre	

Excusés et ont donné pouvoir : NINOREILLE Francine à Catherine LEDOUBLE, LEPRINCE Didier à BAROIN François, ROUSSEAU Pauline à FRAPIN David, LEROY Marie-Thérèse à MEIRHAEGHE Jean-François, DRIAT Boris à SAUVAGE Philippe, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie à LANDREAT Pascal, GAURIER Marlène à REHN Yves, GROSJEAN Patrick à VIART Jean-Marie, HIRTZIG Jack à CHOMAT Christophe, JOLLIOT Marie-France à BRANLE Christian, POTTIER Denis à MEIRHAEGHE Jean-François, KIEHN Patricia à HENNEQUIN Virgil, MALARMEY Michelle à GARNERIN David, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, BAZIN-MALGRAS Valérie à CAFFET-VIARDOT Gaëlle, DENIS Valéry à BOISSEAU Dominique, BAUDOIX Bruno à MANDELLI François, DAHDOUH Fadi à LE CORRE Marie, GUILLAUMET Virginie à SOMSOIS Hervé, BECARD Francis à BAROIN François, GONCALVES José à HONORÉ Nicolas, LEMELAND Caroline à SEBEYRAN Marc, BRET Marc à THOMAS Christine, SERRA Frédéric à HELIOT-COURONNE Isabelle, ROUSSELOT Nicole à DUQUESNOY Olivier, BAGATTIN Mélanie à GIRARDIN Olivier, POIVEZ Kevin à BURRI Marie-Luce, HUMBERT Christophe à DELAITRE Guy, SIMON Eric à CHALVET Marie-Ange, RICHARD Sophie à FINOT Patrick

Excusés : DESROUSSEAUX Pascal, GESNOT Dany, MEIRHAEGHE Sonia, RENOIR Gilles, VAN DE ROSTYNE Alain, CHOISELAT Emmanuel, BEURY Loëtitia, MARTINOT Bruno, PETIT Christine, COURTOIS Jean-Christophe, CASTEX Jean-Marie

Est excusé et a donné pouvoir mais ne participe pas au vote par procuration : Denis POTTIER

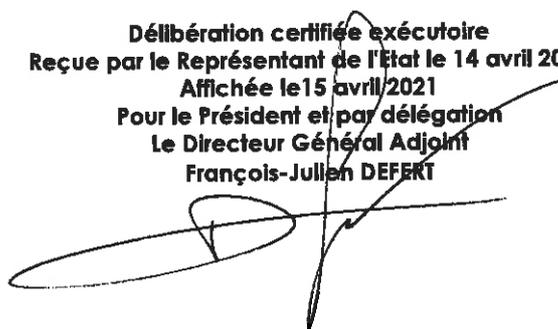
Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance, Ombeline LEQUIEN.

DELIBERATION N°20	Trame hydraulique - Désignation de représentants au conseil d'EPAGE de la Seine Supérieure Champenoise
RAPPORTEUR	Ombeline LEQUIEN

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
94	122	122			

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.

**Délibération certifiée exécutoire
Reçue par le Représentant de l'Etat le 14 avril 2021
Affichée le 15 avril 2021
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général Adjoint
François-Julien DEFERT**



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 AVRIL 2021

**TRAME HYDRAULIQUE
DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU CONSEIL D'ÉPAGE DE LA SEINE SUPERIEURE
CHAMPENOISE**

Exposé :

Par arrêté inter-préfectoral du 18 novembre 2020, le SDDEA a été transformé en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (ÉPAGE) à compter du 1^{er} janvier 2021, dénommé Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau de la Seine Supérieure Champenoise.

Le périmètre d'intervention du SDDEA en tant qu'ÉPAGE correspond aux 168 communes (dont 67 communes de Troyes Champagne Métropole) concernées par la totalité de la partie aval de l'unité hydrographique de la Seine supérieure, appelé également Seine Champenoise, soit depuis la limite Aube-Côte d'Or jusqu'à sa confluence avec la rivière Aube (cf. carte annexée).

Un ÉPAGE est un type d'établissement public créé par la loi du 27 janvier 2014, dite « loi MAPTAM ». Il représente une structure de maîtrise d'ouvrage de projets de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI), d'une échelle supérieure à celles des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP).

Les ÉPAGE possèdent la particularité de pouvoir exercer tout ou partie de leur compétence par délégation des EPCI-FP. C'est notamment le cas pour Troyes Champagne Métropole qui a fait le choix de déléguer l'alinéa 8 de sa compétence GEMAPI, en 2021, sur les communes pour lesquelles la compétence n'a pas fait l'objet d'un transfert automatique dans le cadre du mécanisme de représentation substitution. Afin de disposer d'un espace d'échange politique entre les élus du SDDEA et ceux des communes sur lesquelles la compétence est déléguée (non représentées dans les instances de gouvernance du SDDEA), un Conseil d'ÉPAGE a été mis en place. Il a pour objet de réunir :

- les élus au pilotage des Bassins du SDDEA sur les périmètres où la compétence est entièrement transférée,
- les élus de Troyes Champagne Métropole désignés pour représenter le secteur délégué.

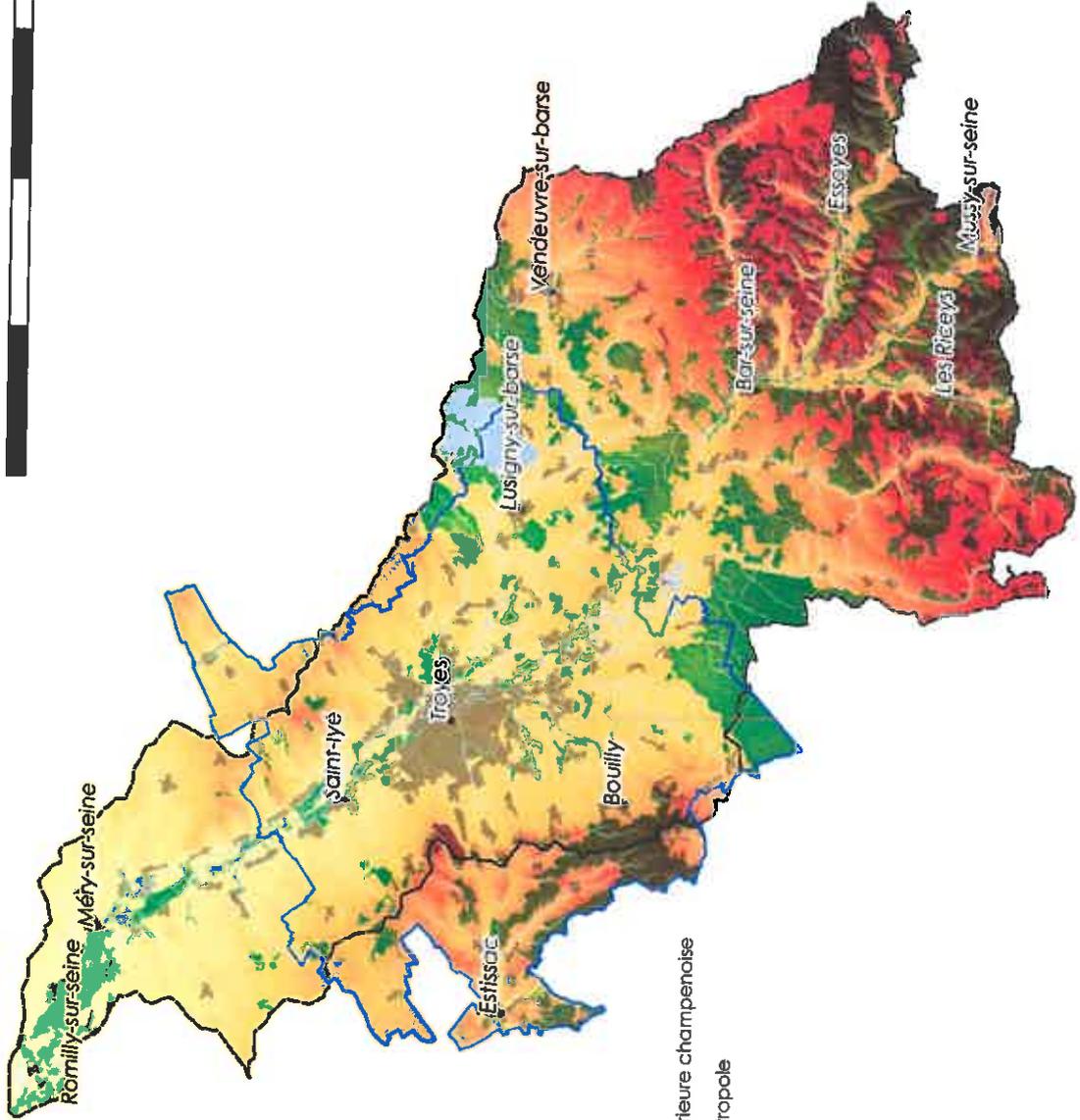
Conformément à l'article 23.3 des statuts du SDDEA, Troyes Champagne Métropole dispose d'un siège par tranche complète de 20 000 habitants au titre de la délégation de compétence. Le nombre d'habitants retenus pour Troyes Champagne Métropole, au prorata de la surface sur le périmètre de l'ÉPAGE, est de 139 456 habitants, il convient donc de désigner 6 représentants qui siègeront au Conseil d'ÉPAGE.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **DE DESIGNER les 6 représentants suivants au conseil de l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (ÉPAGE) :**
 - **Dominique BOISSEAU**
 - **Jean JOUANET**
 - **Jean-Luc DRAGON**
 - **Marie-France JOLLLOT**
 - **Philippe GUNDALL**
 - **François NICOLLE**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote



-  ÉPAGE de la Seine supérieure champenoise
-  Troyes Champagne Métropole
-  Zones urbanisées
-  Vignoble
-  Forêts
- Altitudes (mNGF)
 -  60
 -  132
 -  205
 -  277
 -  350

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AUBE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 AVRIL 2021

Date de convocation et d'affichage : 02 avril 2021

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 h 05.

Présents :

ABEL Jean-Pierre	FARINE Bruno	LEDOUBLE Catherine
BACHMANN Jean-Marie	FINOT Patrick	LEMELLE Flavienne
BAROIN François	FLEURET Dominique	LEQUIEN Ombeline
BEAUSSIER Jean-Marie	FRAENKEL Stéphanie	LEYMBERGER Brigitte
BETTINGER Sylviane	FRAPIN David	MAGLOIRE Arnaud
BILLET André	GACHOWSKI Jacques	MANDELLI François
BLANCHARD Dominique	GARNERIN David	MARTY Rémy
BLANCHON David	GARIGLIO Elisabeth	MEIRHAEGHE Jean-François
BLASCO Thierry	GAURIER Claude	MENNETRIER Nicolas
BLASSON Christian	GATOUILLET Marcel	MONTAGNE Jean-Jacques
BOICHUT Daniel	GAUTHIER Anne-Sophie	MOSER Alain
BOISSEAU Dominique	GERARD Fabien	NONCIAUX-GRADOS Véronique
BOUDADI Rachida	GIRARD Marc	OUADAH Karima
BRANLE Christian	GIRARDIN Olivier	PAUWELS Cécile
BURRI Marie-Luce	GOUJARD Pascal	PORTIER-GUENIN Françoise
BUTAT André	GUITTON Jordan	QUINTART Sylvie
CAFFET-VIARDOT Gaëlle	GULTEKIN Gulcan	RAGUIN Jacky
CHALVET Marie-Ange	GUNDALL Philippe	REHN Yves
CHAMPAGNE Anicet	HANDEL William	RESLINSKI Jean-François
CHAMPAGNE Bernard	HELIOT-COURONNE Isabelle	RICHARD Vincent
CHEVALIER Bertrand	HENNEQUIN Virgil	ROBLET Bernard
CHOMAT Christophe	HENRI Pascal	SAINTON Michel
COCHET Jean-Michel	HIMEUR Aïcha	SAUVAGE Philippe
CORNEVIN Jean-Pierre	HONORÉ Nicolas	SEBEYRAN Marc
DA ROCHA Katia,	HOUARD Bruno	SOMSOIS Hervé
DE VILLEMEREUIL Gérard	HUBINOIS Alain	THIENOT Régis
DEHARBE Dominique	JOUAULT Gervaise	THOMAS Christine
DELAITRE Guy	LANDREAT Pascal	VIART Jean-Michel
DRAGON Jean-Luc	LANOUX Claudie	VOLHUER Michel
DUCHÊNE Annie	LE CORRE Marie	ZAJAC Anna
DUQUESNOY Olivier	LEBECQ Jérémy	
DUSACQ Maxime	LÉCORCHÉ Jean-Pierre	

Excusés et ont donné pouvoir : NINOREILLE Francine à Catherine LEDOUBLE, LEPRINCE Didier à BAROIN François, ROUSSEAU Pauline à FRAPIN David, LEROY Marie-Thérèse à MEIRHAEGHE Jean-François, DRIAT Boris à SAUVAGE Philippe, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie à LANDREAT Pascal, GAURIER Marlène à REHN Yves, GROSJEAN Patrick à VIART Jean-Marie, HIRTZIG Jack à CHOMAT Christophe, JOLLIOT Marie-France à BRANLE Christian, POTTIER Denis à MEIRHAEGHE Jean-François, KIEHN Patricia à HENNEQUIN Virgil, MALARMEY Michelle à GARNERIN David, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, BAZIN-MALGRAS Valérie à CAFFET-VIARDOT Gaëlle, DENIS Valéry à BOISSEAU Dominique, BAUDOIX Bruno à MANDELLI François, DAHDOUN Fadi à LE CORRE Marie, GUILLAUMET Virginie à SOMSOIS Hervé, BECARD Francis à BAROIN François, GONCALVES José à HONORÉ Nicolas, LEMELAND Caroline à SEBEYRAN Marc, BRET Marc à THOMAS Christine, SERRA Frédéric à HELIOT-COURONNE Isabelle, ROUSSELOT Nicole à DUQUESNOY Olivier, BAGATTIN Mélanie à GIRARDIN Olivier, POIVEZ Kevin à BURRI Marie-Luce, HUMBERT Christophe à DELAITRE Guy, SIMON Eric à CHALVET Marie-Ange, RICHARD Sophie à FINOT Patrick

Excusés : DESROUSSEAUX Pascal, GESNOT Dany, MEIRHAEGHE Sonia, RENOIR Gilles, VAN DE ROSTYNE Alain, CHOISELAT Emmanuel, BEURY Loëtitia, MARTINOT Bruno, PETIT Christine, COURTOIS Jean-Christophe, CASTEX Jean-Marie

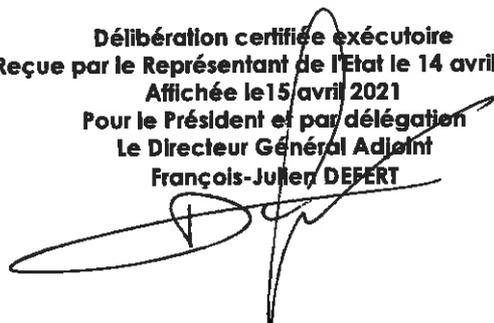
Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance, Ombeline LEQUIEN.

DELIBERATION N°21	RN-77 : convention de superposition d'affectation du domaine public entre l'État et Troyes Champagne Métropole
RAPPORTEUR	Pascal GOUJARD

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
94	124	124			

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.

Délibération certifiée exécutoire
Reçue par le Représentant de l'Etat le 14 avril 2021
Affichée le 15 avril 2021
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général Adjoint
François-Jules DEFERT



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 AVRIL 2021

**RN-77 : CONVENTION DE SUPERPOSITION D'AFFECTATION DU DOMAINE PUBLIC
ROUTIER DE L'ETAT AU PROFIT DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE**

Annexes : projets de convention

Exposé :

Par délibération n°37 du 28 septembre 2017, le conseil communautaire a déclaré d'intérêt communautaire l'aménagement d'un itinéraire cyclable le long de la Route Nationale 77 sur les communes de Rosières-près-Troyes, Saint-André-les-Vergers et Saint-Germain. Il convient en outre de rappeler que la réalisation de cet aménagement s'inscrit dans le cadre d'une réflexion plus large de développement des itinéraires cyclables d'intérêt national et constitue un tronçon du barreau qui doit à terme permettre de connecter les voies vertes de l'agglomération historique à la voie verte projetée entre Roncenay et Saint-Florentin à l'aplomb de l'ancienne voie SNCF.

Pour la réalisation de ce projet, la Direction Interdépartementale des Routes Centre Est, en sa qualité de gestionnaire de son domaine public de l'Etat, a mis à disposition de Troyes Champagne Métropole, aux termes d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage signée en 2019, les emprises et volumes dépendant de son domaine public pour les besoins de l'exécution des travaux de création ainsi que pour l'exploitation de voies vertes et pistes cyclables sur les dépendances de la RN77.

Les dépendances immobilières de l'ouvrage public routier national étant inaliénables et imprescriptibles comme constituant le domaine public de l'État spécialement affecté à la circulation routière, leur occupation temporaire et/ou définitive par les ouvrages de circulation à vélo, s'effectue sans transfert de propriété et se traduit par une superposition d'affectation ou juxtaposition de deux domaines ou ouvrages publics, le fonds les supportant restant affecté au domaine public routier national.

La conclusion de la convention jointe d'une durée de 30 ans, destinée à encadrer les conditions de cette superposition d'affectation est encadrée par les articles L.2123-3 et L. 2123-7 du Code général de la propriété des personnes publiques.

L'aménagement réalisé par Troyes Champagne Métropole se trouve dès lors affecté au domaine de la communauté d'agglomération et de ce fait géré et entretenu en exploitation par TCM. Dans ce cadre la communauté d'agglomération est libre d'assurer les prestations en régie ou de les confier sous son contrôle, au prestataire de son choix.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER les conditions de la convention de superposition d'affectation du domaine public de l'Etat permettant à Troyes Champagne Métropole d'entretenir les aménagements réalisés le long de la RN 77 selon la convention annexée ;**

- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole, ou son représentant, à signer ladite convention avec l'Etat.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AUBE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 AVRIL 2021

Date de convocation et d'affichage : 02 avril 2021

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 h 05.

Présents :

ABEL Jean-Pierre	FARINE Bruno	LEDOUBLE Catherine
BACHMANN Jean-Marie	FINOT Patrick	LEMELLE Flavienne
BAROIN François	FLEURET Dominique	LEQUIEN Ombeline
BEAUSSIER Jean-Marie	FRAENKEL Stéphanie	LEYMBERGER Brigitte
BETTINGER Sylviane	FRAPIN David	MAGLOIRE Arnaud
BILLET André	GACHOWSKI Jacques	MANDELLI François
BLANCHARD Dominique	GARNERIN David	MARTY Rémy
BLANCHON David	GARIGLIO Elisabeth	MEIRHAEGHE Jean-François
BLASCO Thierry	GAURIER Claude	MENNETRIER Nicolas
BLASSON Christian	GATOUILLAT Marcel	MONTAGNE Jean-Jacques
BOICHUT Daniel	GAUTHIER Anne-Sophie	MOSER Alain
BOISSEAU Dominique	GERARD Fabien	NONCIAUX-GRADOS Véronique
BOUDADI Rachida	GIRARD Marc	OUADAH Karima
BRANLE Christian	GIRARDIN Olivier	PAUWELS Cécile
BURRI Marie-Luce	GOUJARD Pascal	PORTIER-GUENIN Françoise
BUTAT André	GUITTON Jordan	QUINTART Sylvie
CAFFET-VIARDOT Gaëlle	GULTEKIN Gulcan	RAGUIN Jacky
CHALVET Marie-Ange	GUNDALL Philippe	REHN Yves
CHAMPAGNE Anicet	HANDEL William	RESLINSKI Jean-François
CHAMPAGNE Bernard	HELIOT-COURONNE Isabelle	RICHARD Vincent
CHEVALIER Bertrand	HENNEQUIN Virgil	ROBLET Bernard
CHOMAT Christophe	HENRI Pascal	SAINTON Michel
COCHET Jean-Michel	HIMEUR Aïcha	SAUVAGE Philippe
CORNEVIN Jean-Pierre	HONORÉ Nicolas	SEBEYRAN Marc
DA ROCHA Katia,	HOUARD Bruno	SOMSOIS Hervé
DE VILLEMEREUIL Gérard	HUBINOIS Alain	THIENOT Régis
DEHARBE Dominique	JOUAULT Gervaise	THOMAS Christine
DELAITRE Guy	LANDREAT Pascal	VIART Jean-Michel
DRAGON Jean-Luc	LANOUX Claudie	VOLHUER Michel
DUCHÊNE Annie	LE CORRE Marie	ZAJAC Anna
DUQUESNOY Olivier	LEBECQ Jérémy	
DUSACQ Maxime	LÉCORCHÉ Jean-Pierre	

Excusés et ont donné pouvoir : NINOREILLE Francine à Catherine LEDOUBLE, LEPRINCE Didier à BAROIN François, ROUSSEAU Pauline à FRAPIN David, LEROY Marie-Thérèse à MEIRHAEGHE Jean-François, DRIAT Boris à SAUVAGE Philippe, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie à LANDREAT Pascal, GAURIER Marlène à REHN Yves, GROSJEAN Patrick à VIART Jean-Marie, HIRTZIG Jack à CHOMAT Christophe, JOLLIOT Marie-France à BRANLE Christian, POTTIER Denis à MEIRHAEGHE Jean-François, KIEHN Patricia à HENNEQUIN Virgil, MALARMEY Michelle à GARNERIN David, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, BAZIN-MALGRAS Valérie à CAFFET-VIARDOT Gaëlle, DENIS Valéry à BOISSEAU Dominique, BAUDOUX Bruno à MANDELLI François, DAHDOUN Fadi à LE CORRE Marie, GUILLAUMET Virginie à SOMSOIS Hervé, BECARD Francis à BAROIN François, GONCALVES José à HONORÉ Nicolas, LEMELAND Caroline à SEBEYRAN Marc, BRET Marc à THOMAS Christine, SERRA Frédéric à HELIOT-COURONNE Isabelle, ROUSSELOT Nicole à DUQUESNOY Olivier, BAGATTIN Mélanie à GIRARDIN Olivier, POIVEZ Kevin à BURRI Marie-Luce, HUMBERT Christophe à DELAITRE Guy, SIMON Eric à CHALVET Marie-Ange, RICHARD Sophie à FINOT Patrick

Excusés : DESROUSSEAUX Pascal, GESNOT Dany, MEIRHAEGHE Sonia, RENOIR Gilles, VAN DE ROSTYNE Alain, CHOISELAT Emmanuel, BEURY Loëtitia, MARTINOT Bruno, PETIT Christine, COURTOIS Jean-Christophe, CASTEX Jean-Marie

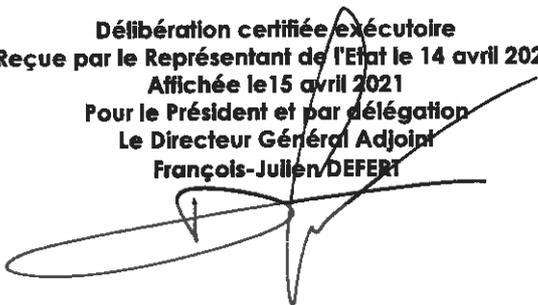
Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance, Ombeline LEQUIEN.

DELIBERATION N°22	Rénovation de la voie verte des Viennes - Financement
RAPPORTEUR	Virgil HENNEQUIN

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
94	121	120	1	3	

Le Conseil communautaire approuve, à la majorité des suffrages exprimés, le présent rapport.

Délibération certifiée exécutoire
Reçue par le Représentant de l'Etat le 14 avril 2021
Affichée le 15 avril 2021
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général Adjoint
François-Julien DEFERT



RENOVATION DE LA VOIE VERTE DES VIENNES - FINANCEMENT

Exposé :

La voie verte des Viennes comprise entre le rond-point Robert Galley et la rocade (2.4 km) a fait l'objet d'un aménagement en 2 tranches en 2007 et 2009. Une troisième tranche de travaux a été réalisée en 2017 sur le finage de la commune de la rivière de Corps.

Cette voie verte, réalisée au sein d'un écrin de verdure remarquable, a trouvé un large public : ce sont tout autant les cyclistes, que les joggers, les randonneurs ou encore les familles pour leur balade dominicale qui empruntent en nombre cet équipement.

Pour autant, ce succès a un revers : certaines zones se sont fortement dégradées générant aujourd'hui inconfort pour les usagers avec quelques endroits quasi impraticables en hiver (flashes persistants sur la largeur, boue).

C'est ainsi que le Comité de Pilotage Viennes qui s'est réuni fin 2019 a souhaité engager une étude et planifier la rénovation de la voie verte.

Il résulte de cette étude un cout de travaux estimé à 600 000€ pour rénover l'itinéraire compris entre le rond-point Robert Galley à Troyes et le pont sous la rocade à La rivière de Corps

Cette rénovation pourrait s'articuler en 4 tranches :

- Tranche 1 : entre la rue Benoit Malon (Troyes) et le chemin des Godots (Sainte Savine)
- Tranche 2 : entre le chemin des Godots (Sainte Savine) et la rue Notre Dame des Près (St André les Vergers)
- Tranche 3 : entre le rond-point Robert Galley (Troyes) et la rue Benoit Malon (Troyes)
- Tranche 4 : entre la rue Notre Dame des Près et le pont sous rocade (côté Rivière de Corps)

En matière de travaux, il s'agirait de retirer le revêtement actuel, reprendre la structure éprouvée ainsi que les équipements connexes endommagés (les bordures, tampons...) ; l'objectif étant de maintenir l'aspect nature des aménagements dans le respect de l'environnement existant.

Il est proposé d'engager la 1^{ère} tranche de travaux cette année, estimée à 150 000€. Sur la base des études menées, et considérant l'attractivité de cet équipement structurant qui dépasse les limites de Troyes Champagne Métropole, il est proposé de solliciter la participation du Conseil Départemental à hauteur de 50 000€ pour cette première tranche de travaux.

Les participations pour cette première tranche de travaux sont donc les suivantes :

- Conseil Départemental : 50 000€ soit 33.3% du montant global des travaux
- Troyes Champagne Métropole : 100 000 € soit 66.6% du montant global des travaux

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER le programme de rénovation de la voie verte de Viennes entre le rond-point Robert Galley à Troyes et le pont sous rocade à la Rivière de corps ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à solliciter la participation du Conseil Départemental à hauteur de 50 000€ pour la réalisation de la 1^{ère} tranche de travaux ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer tout acte administratif et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AUBE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 AVRIL 2021

Date de convocation et d'affichage : 02 avril 2021

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 h 05.

Présents :

ABEL Jean-Pierre	FARINE Bruno	LEDOUBLE Catherine
BACHMANN Jean-Marie	FINOT Patrick	LEMELLE Flavienne
BAROIN François	FLEURET Dominique	LEQUIEN Ombeline
BEAUSSIER Jean-Marie	FRAENKEL Stéphanie	LEYMBERGER Brigitte
BETTINGER Sylviane	FRAPIN David	MAGLOIRE Arnaud
BILLET André	GACHOWSKI Jacques	MANDELLI François
BLANCHARD Dominique	GARNERIN David	MARTY Rémy
BLANCHON David	GARIGLIO Elisabeth	MEIRHAEGHE Jean-François
BLASCO Thierry	GAURIER Claude	MENNETRIER Nicolas
BLASSON Christian	GATOUILLET Marcel	MONTAGNE Jean-Jacques
BOICHUT Daniel	GAUTHIER Anne-Sophie	MOSER Alain
BOISSEAU Dominique	GERARD Fabien	NONCIAUX-GRADOS Véronique
BOUDADI Rachida	GIRARD Marc	OUADAH Karima
BRANLE Christian	GIRARDIN Olivier	PAUWELS Cécile
BURRI Marie-Luce	GOUJARD Pascal	PORTIER-GUENIN Françoise
BUTAT André	GUITTON Jordan	QUINTART Sylvie
CAFFET-VIARDOT Gaëlle	GULTEKIN Gulcan	RAGUIN Jacky
CHALVET Marie-Ange	GUNDALL Philippe	REHN Yves
CHAMPAGNE Anicet	HANDEL William	RESLINSKI Jean-François
CHAMPAGNE Bernard	HELIOT-COURONNE Isabelle	RICHARD Vincent
CHEVALIER Bertrand	HENNEQUIN Virgil	ROBLET Bernard
CHOMAT Christophe	HENRI Pascal	SAINTON Michel
COCHET Jean-Michel	HIMEUR Aïcha	SAUVAGE Philippe
CORNEVIN Jean-Pierre	HONORÉ Nicolas	SEBEYRAN Marc
DA ROCHA Katia,	HOUARD Bruno	SOMSOIS Hervé
DE VILLEMEREUIL Gérard	HUBINOIS Alain	THIENOT Régis
DEHARBE Dominique	JOUAULT Gervaise	THOMAS Christine
DELAITRE Guy	LANDREAT Pascal	VIART Jean-Michel
DRAGON Jean-Luc	LANOUX Claudie	VOLHUER Michel
DUCHÊNE Annie	LE CORRE Marie	ZAJAC Anna
DUQUESNOY Olivier	LEBECQ Jérémy	
DUSACQ Maxime	LÉCORCHÉ Jean-Pierre	

Excusés et ont donné pouvoir : NINOREILLE Francine à Catherine LEDOUBLE, LEPRINCE Didier à BAROIN François, ROUSSEAU Pauline à FRAPIN David, LEROY Marie-Thérèse à MEIRHAEGHE Jean-François, DRIAT Boris à SAUVAGE Philippe, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie à LANDREAT Pascal, GAURIER Marlène à REHN Yves, GROSJEAN Patrick à VIART Jean-Marie, HIRTZIG Jack à CHOMAT Christophe, JOLLIOT Marie-France à BRANLE Christian, POTTIER Denis à MEIRHAEGHE Jean-François, KIEHN Patricia à HENNEQUIN Virgil, MALARMEY Michelle à GARNERIN David, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, BAZIN-MALGRAS Valérie à CAFFET-VIARDOT Gaëlle, DENIS Valéry à BOISSEAU Dominique, BAUDOIX Bruno à MANDELLI François, DAHDOUH Fadi à LE CORRE Marie, GUILLAUMET Virginie à SOMSOIS Hervé, BECARD Francis à BAROIN François, GONCALVES José à HONORÉ Nicolas, LEMELAND Caroline à SEBEYRAN Marc, BRET Marc à THOMAS Christine, SERRA Frédéric à HELIOT-COURONNE Isabelle, ROUSSELOT Nicole à DUQUESNOY Olivier, BAGATTIN Mélanie à GIRARDIN Olivier, POIVEZ Kevin à BURRI Marie-Luce, HUMBERT Christophe à DELAITRE Guy, SIMON Eric à CHALVET Marie-Ange, RICHARD Sophie à FINOT Patrick

Excusés : DESROUSSEAUX Pascal, GESNOT Dany, MEIRHAEGHE Sonia, RENOIR Gilles, VAN DE ROSTYNE Alain, CHOISELAT Emmanuel, BEURY Loëtitia, MARTINOT Bruno, PETIT Christine, COURTOIS Jean-Christophe, CASTEX Jean-Marie

Sont présents mais ne participent pas au vote : Brigitte LEYMBERGER, Yves REHN

Sont excusées et ont donné pouvoir mais ne participent pas au vote par procuration : Valérie BAZIN-MALGRAS, Francine NINOREILLE, GAURIER Marlène

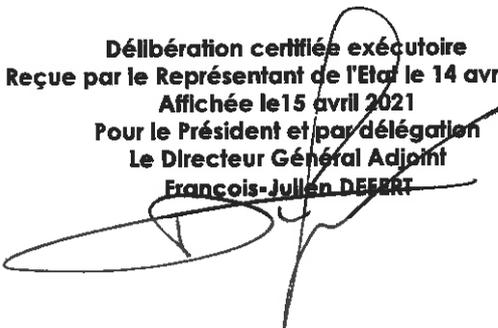
Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance, Ombeline LEQUIEN.

DELIBERATION N°23	Convention de partenariat liée au COVID-19
RAPPORTEUR	Jean-Michel COCHET

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
94	119	119			2

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.

Délibération certifiée exécutoire
Reçue par le Représentant de l'Etat le 14 avril 2021
Affichée le 15 avril 2021
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général Adjoint
François-Julien DESERT



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 AVRIL 2021

CONVENTION DE PARTENARIAT LIÉE AU COVID-19

Annexe : convention

Exposé :

La situation sanitaire au niveau national et singulièrement dans l'Aube, plaide en faveur d'un accroissement de la mobilisation de tous les acteurs publics et privés en faveur de la protection de la population. En complément du centre LIDL dédié aux tests et à la vaccination, approuvé par délibération du Conseil communautaire n°07 du 17 février 2021, Troyes Champagne Métropole et la Ville de Troyes ont souhaité créer au Parc des expositions (PEX), un nouveau centre de vaccination, afin d'augmenter la capacité vaccinale sur l'agglomération, notamment le week-end.

Le Parc des expositions (PEX) situé boulevard Général Charles Delestraint, propriété de Troyes Champagne Métropole, a ainsi été équipé et organisé en Centre destiné à la réalisation de vaccinations, à destination des patients de tout le territoire et singulièrement – du fait de la proximité géographique – des habitants de l'agglomération.

Ce concours de la Communauté d'agglomération et de la Ville de Troyes a pour objectif permanent de garantir la santé et la sécurité des habitants de l'agglomération en facilitant leurs conditions d'accès à la vaccination, dans les conditions fixées nationalement par l'Etat.

Il a été convenu avec l'ensemble des acteurs de cette politique de santé publique, d'établir une convention de partenariat retraçant les obligations et engagements de chacun et d'assumer – chacun pour sa partie – les coûts directs et indirects en résultant. Cette convention est analogue en termes de stipulations et d'obligations synallagmatiques, à celle validée en Conseil communautaire n° 7 du 17 février 2021, établie pour le Centre LIDL.

C'est l'objet de la convention de partenariat ci-annexé, qu'il vous est proposé d'approuver.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER la conclusion de la convention de partenariat ci-annexé ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout acte administratif, juridique, technique ou financier nécessaire à sa mise en œuvre.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AUBE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 AVRIL 2021

Date de convocation et d'affichage : 02 avril 2021

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 h 05.

Présents :

ABEL Jean-Pierre	FARINE Bruno	LEDOUBLE Catherine
BACHMANN Jean-Marie	FINOT Patrick	LEMELLE Flavienne
BAROIN François	FLEURET Dominique	LEQUIEN Ombeline
BEAUSSIER Jean-Marie	FRAENKEL Stéphanie	LEYMBERGER Brigitte
BETTINGER Sylviane	FRAPIN David	MAGLOIRE Arnaud
BILLET André	GACHOWSKI Jacques	MANDELLI François
BLANCHARD Dominique	GARNERIN David	MARTY Rémy
BLANCHON David	GARIGLIO Elisabeth	MEIRHAEGHE Jean-François
BLASCO Thierry	GAURIER Claude	MENNETRIER Nicolas
BLASSON Christian	GATOUILLET Marcel	MONTAGNE Jean-Jacques
BOICHUT Daniel	GAUTHIER Anne-Sophie	MOSER Alain
BOISSEAU Dominique	GERARD Fabien	NONCIAUX-GRADOS Véronique
BOUDADI Rachida	GIRARD Marc	OUADAH Karima
BRANLE Christian	GIRARDIN Olivier	PAUWELS Cécile
BURRI Marie-Luce	GOUJARD Pascal	PORTIER-GUENIN Françoise
BUTAT André	GUITTON Jordan	QUINTART Sylvie
CAFFET-VIARDOT Gaëlle	GULTEKIN Gulcan	RAGUIN Jacky
CHALVET Marie-Ange	GUNDALL Philippe	REHN Yves
CHAMPAGNE Anicet	HANDEL William	RESLINSKI Jean-François
CHAMPAGNE Bernard	HELIOT-COURONNE Isabelle	RICHARD Vincent
CHEVALIER Bertrand	HENNEQUIN Virgil	ROBLET Bernard
CHOMAT Christophe	HENRI Pascal	SAINTON Michel
COCHET Jean-Michel	HIMEUR Aïcha	SAUVAGE Philippe
CORNEVIN Jean-Pierre	HONORÉ Nicolas	SEBEYRAN Marc
DA ROCHA Katia,	HOUARD Bruno	SOMSOIS Hervé
DE VILLEMEREUIL Gérard	HUBINOIS Alain	THIENOT Régis
DEHARBE Dominique	JOUAULT Gervaise	THOMAS Christine
DELAITRE Guy	LANDREAT Pascal	VIART Jean-Michel
DRAGON Jean-Luc	LANOUX Claudie	VOLHUER Michel
DUCHÊNE Annie	LE CORRE Marie	ZAJAC Anna
DUQUESNOY Olivier	LEBECQ Jérémy	
DUSACQ Maxime	LÉCORCHÉ Jean-Pierre	

Excusés et ont donné pouvoir : NINOREILLE Francine à Catherine LEDOUBLE, LEPRINCE Didier à BAROIN François, ROUSSEAU Pauline à FRAPIN David, LEROY Marie-Thérèse à MEIRHAEGHE Jean-François, DRIAT Boris à SAUVAGE Philippe, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie à LANDREAT Pascal, GAURIER Marlène à REHN Yves, GROSJEAN Patrick à VIART Jean-Marie, HIRTZIG Jack à CHOMAT Christophe, JOLLIOT Marie-France à BRANLE Christian, POTTIER Denis à MEIRHAEGHE Jean-François, KIEHN Patricia à HENNEQUIN Virgil, MALARMEY Michelle à GARNERIN David, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, BAZIN-MALGRAS Valérie à CAFFET-VIARDOT Gaëlle, DENIS Valéry à BOISSEAU Dominique, BAUDOIX Bruno à MANDELLI François, DAHDOUN Fadi à LE CORRE Marie, GUILLAUMET Virginie à SOMSOIS Hervé, BECARD Francis à BAROIN François, GONCALVES José à HONORÉ Nicolas, LEMELAND Caroline à SEBEYRAN Marc, BRET Marc à THOMAS Christine, SERRA Frédéric à HELIOT-COURONNE Isabelle, ROUSSELOT Nicole à DUQUESNOY Olivier, BAGATTIN Mélanie à GIRARDIN Olivier, POIVEZ Kevin à BURRI Marie-Luce, HUMBERT Christophe à DELAITRE Guy, SIMON Eric à CHALVET Marie-Ange, RICHARD Sophie à FINOT Patrick

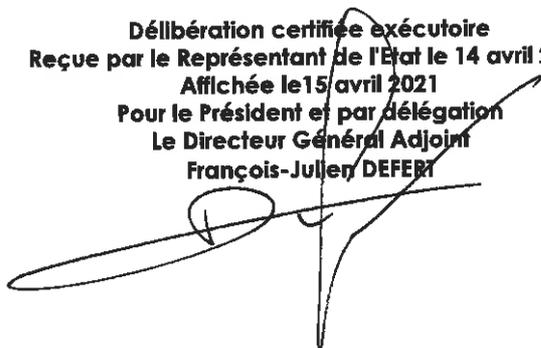
Excusés : DESROUSSEAUX Pascal, GESNOT Dany, MEIRHAEGHE Sonia, RENOIR Gilles, VAN DE ROSTYNE Alain, CHOISELAT Emmanuel, BEURY Loëtitia, MARTINOT Bruno, PETIT Christine, COURTOIS Jean-Christophe, CASTEX Jean-Marie

Est présent mais ne participe pas au vote : Anicet CHAMPAGNE

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance, Ombeline LEQUIEN.

DELIBERATION N°24	Ressources Humaines : <ul style="list-style-type: none">• Actualisation du tableau des effectifs : création(s) et/ou suppression(s) de poste(s) »• Reprise des personnels dans le cadre d'une gestion en régie directe de l'équipement de la patinoire des 3 Seine à compter du 1er mai 2021• Mise à jour des conditions d'utilisation des véhicules du parc automobile de la Ville de Troyes et des outils de Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication• Mise en place du règlement du télétravail en situation exceptionnelle• Mise à disposition partielle d'un agent du Centre de gestion de l'Aube auprès de la Communauté d'Agglomération de Troyes Champagne Métropole• Convention de mise à disposition individuelle entre la communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole (TCM) et l'EPIC des transports en commun de l'agglomération troyenne (TCAT) en application de l'article 61 de la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984
RAPPORTEUR	Jean-François RESLINSKI

Délibération certifiée exécutoire
Reçue par le Représentant de l'État le 14 avril 2021
Affichée le 15 avril 2021
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général Adjoint
François-Julien DEFERT



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 AVRIL 2021

RESSOURCES HUMAINES

Annexe 1 : liste des fonctions bénéficiant d'un outil NTIC

Annexe 2 : règlement de télétravail en situation exceptionnelle

Annexe 3 : convention de mise à disposition entre TCM et le Centre de Gestion de l'Aube

Annexe 4 : convention de mise à disposition entre TCM et la TCAT

Exposé :**I - Actualisation du tableau des effectifs : création(s) et/ou suppression(s) de poste(s) »**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque Collectivité ou Etablissement sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité ou de l'Etablissement. Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet ou non complet, nécessaires au fonctionnement des services.

L'actualisation du tableau des effectifs soumis à votre agrément, décide des mouvements à intervenir dans le cadre des besoins en matière d'emplois et compétences au titre de l'année 2021, récapitulés ci-après :

✓ 2 recrutements suite aux départs d'agents (2 postes en équivalent temps plein) ;

Filières	Grades	Créat	Sup	Effet
ADMINISTRATIVE	Attaché	1		01/05/2021
	Adjoint administratif		1	01/05/2021
TOTAL FILIERE		1	1	
CULTURELLE	Adjoint du patrimoine		1	01/05/2021
TOTAL FILIERE		0	1	
TECHNIQUE	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	1		01/05/2021
TOTAL FILIERE		1	0	
TOTAL GENERAL		2	2	

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER les modifications ci-dessus du tableau des effectifs de Troyes Champagne Métropole.**

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
94	123	123			1

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, l'actualisation du tableau des effectifs.

II – Reprise des personnels dans le cadre d'une gestion en régie directe de l'équipement de la patinoire des 3 Seine à compter du 1^{er} mai 2021

La Communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole a procédé, pour motif d'intérêt général, à la résiliation du marché public d'exploitation de la Patinoire des 3 Seine qui avait été conclu avec la Société EQUALIA.

En effet, considérant l'inactivité imposée par le contexte sanitaire, Troyes Champagne Métropole a décidé dans un souci d'adaptabilité et de rationalisation du service public, de recouvrer de manière anticipée l'usage et la jouissance de la patinoire, aux fins de pouvoir effectuer les travaux structurels qui permettront par la suite d'en optimiser financièrement l'exploitation concernant la gestion des fluides.

Or, conformément à l'article L1224-3 du Code du travail, lorsque l'activité d'une entité économique employant des salariés de droit privé est, par transfert de cette entité, reprise par une personne publique dans le cadre d'un service public administratif, il appartient à cette personne publique de proposer à ces salariés un contrat de droit public, à durée déterminée ou indéterminée selon la nature du contrat dont ils sont titulaires.

La résiliation du contrat d'exploitation implique la reprise en régie directe de la Patinoire des 3 Seine par la Communauté d'Agglomération de Troyes Champagne Métropole au 1^{er} mai 2021. Par voie de conséquence, cette reprise de l'équipement entraîne le transfert automatique des personnels d'EQUALIA de la patinoire, conformément aux obligations issues du Code du Travail.

Ainsi, 5 agents en contrat à durée indéterminée sont concernés par ce changement d'employeur, qui interviendra à compter du 1^{er} mai 2021. Des contrats de droit public, reprenant les clauses substantielles de leur contrat de travail, leur sont proposés. Ceux-ci ont la garantie de conserver le bénéfice de leur contrat à durée indéterminée ainsi que celui de la rémunération perçue au titre de leur contrat de travail antérieur, sous réserve que les avantages des personnels ne soient pas contraires avec les dispositions du statut des agents de la Fonction Publique Territoriale.

L'un d'entre eux exerce également les fonctions de gardien de l'équipement et bénéficie à ce titre d'un logement de fonctions. L'agent ne pouvant accomplir normalement son service sans être logé au sein de l'équipement, notamment pour des raisons de sûreté, de sécurité et de responsabilité, ce dernier continuera à être logé par nécessité absolue de service.

Après avoir consulté les membres du Comité technique, pour avis, le 2 avril 2021, il convient de créer 5 emplois au tableau des effectifs et de fixer le niveau de rémunération en référence aux grilles indiciaires des fonctionnaires territoriaux, concordance qui est rappelée dans le tableau ci-après :

Intitulé de l'emploi	Temps de travail hebdomadaire	Nature de l'engagement	Proposition de grade	Date de création de l'emploi au tableau des effectifs TCM
Responsable exploitation junior	35 heures	Contrat à durée indéterminée	Educateur des APS principal 1 ^{ère} classe	1 ^{er} mai 2021
Agent polyvalent	35 heures	Contrat à durée indéterminée	Adjoint technique	1 ^{er} mai 2021
Agent polyvalent	35 heures	Contrat à durée indéterminée	Adjoint technique	1 ^{er} mai 2021
Agent polyvalent-gardien*	35 heures	Contrat à durée indéterminée	Adjoint technique	1 ^{er} mai 2021
Agent polyvalent	24 heures	Contrat à durée indéterminée	Adjoint technique	1 ^{er} mai 2021

* les fonctions exercées par l'agent imposent l'attribution d'un logement de fonctions par nécessité absolue de service, une délibération interviendra prochainement pour mettre à jour la liste des emplois nécessitant l'attribution d'un logement de fonction

Dans l'attente de l'aboutissement des travaux de la patinoire et de la reprise de l'activité, les agents seront affectés temporairement à d'autres missions. Ces agents seront donc positionnés sur des missions vacantes relevant de Troyes Champagne Métropole. À défaut de solution, il pourrait également être envisagé de les affecter provisoirement auprès de la Ville de Troyes, dans le cadre de mises à disposition individuelles.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **DE CREER au tableau des effectifs 5 emplois permanents dans le cadre de la reprise en régie de l'équipement de la patinoire des 3 Seine ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à recruter les 5 salariés de droit privé de la patinoire dont la reprise d'activité entraîne la reprise automatique des personnels ;**
- **D'APPROUVER le tableau ci-dessus alignant la rémunération de ces salariés de droit privé en référence à une grille indiciaire de la Fonction Publique Territoriale ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte en rapport à cette reprise des personnels ;**
- **DE PREVOIR au budget les crédits correspondants.**

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
94	123	123			1

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, la reprise des personnels dans le cadre d'une gestion en régie directe de l'équipement de la patinoire des 3 Seine à compter du 1^{er} mai 2021.

III – Mise à jour des conditions d'utilisation des véhicules du parc automobile de Troyes Champagne Métropole et des outils de Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication :

A/ Conditions d'utilisation des véhicules du parc automobile de Troyes Champagne Métropole

Sur le fondement du principe de parité avec la fonction publique de l'État et dans un objectif de meilleure gestion du parc automobile de Troyes Champagne Métropole, il convient d'actualiser la délibération n° 09 du Conseil communautaire en date du 11 décembre 2019 qui fixe les conditions de mise à disposition des véhicules aux élus communautaires et aux agents de l'établissement, lorsque l'exercice du mandat ou des fonctions le justifie, et ce, conformément à l'article L.2123-18-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est ainsi proposé au Conseil communautaire de déterminer les conditions d'utilisation des véhicules de fonction et de service selon les modalités définies ci-dessous :

- **Fonction pouvant bénéficier de l'attribution d'un véhicule par nécessité absolue de service :**

L'EPCI Troyes Champagne Métropole peut attribuer un véhicule de fonction lorsque ce dernier est nécessaire à l'exécution permanente du service. Cette possibilité n'a pas été ouverte en 2021 aux personnes pouvant être attributaires sur le plan réglementaire. Toutefois, la fonction de DGS étant commune à la Ville de Troyes et l'agglomération Troyes Champagne Métropole, la valorisation du véhicule de fonction acquis par la Ville de Troyes est prise en compte dans le cadre des clés de répartition de la convention de services partagés fixant les règles de mutualisation.

- **Fonctions pouvant bénéficier d'un véhicule de service avec autorisation de remisage à domicile :**

Un véhicule de service est accordé pour les besoins de déplacements professionnels des agents du service. Certains fonctionnaires qui assurent des missions essentiellement itinérantes ou nécessitant des interventions urgentes en dehors des heures normales de service, peuvent bénéficier d'un véhicule de service avec autorisation de remisage à domicile, exclusive de tout usage privatif, et uniquement dans le cadre des trajets travail-domicile. Les bénéficiaires de cette autorisation de l'EPCI ne pouvant l'utiliser à des fins privées, cette mise à disposition ne constitue pas un avantage en nature.

Certains fonctionnaires ont vu leurs missions et responsabilités modifiées, ainsi que le périmètre géographique de leurs interventions quotidiennes s'étendre substantiellement, justifiant la mise à jour du tableau ci-après :

Fonction	Véhicule
DGA Pôle service et équipement de proximité en milieu rural	Renault Clio
DGA Environnement Développement Durable et Collecte ⁽¹⁾	Peugeot 208
Directrice de cabinet	Peugeot 207
Directeur de la communication ⁽¹⁾	Peugeot 208
Directeur régie assainissement/eau/trame hydraulique	Peugeot 308
Directeur adjoint régie assainissement/eau/trame hydraulique	Renault Clio
Chef du service régie assainissement	Renault Mégane

Chef du service rivières Gemapi	Renault Kangoo
Chef de service espaces paysagers/ stade de l'Aube/Cimetière ⁽¹⁾	Citroën C3
Chef du service Collecte des déchets hors régie départ de Troyes	Peugeot Rifter
Responsable du relais Assistantes Maternelles	Ford Transit
Responsable du relais Assistantes Maternelles	Peugeot Expert
Agent technique unité de suivi de collecte et redevance spéciale	Renault Kangoo
Agent technique unité de suivi de collecte à Estissac	Renault Kangoo
Agent technique du service Patrimoine bâti	Peugeot Partner
Agent intérieur des équipements sportifs au Coséc Lusigny	Peugeot Partner

(1) les véhicules dont les services sont partagés entre la Ville et l'agglomération Troyes Champagne Métropole affectés sont valorisés dans le cadre des clés de répartition de la convention de services partagés fixant les règles de mutualisation

- Les autres véhicules sont, soit affectés à un service de Troyes Champagne Métropole défini, soit intégrés dans un « pool » géré par le service Moyens Généraux en vue d'une mise à disposition au profit des agents et des élus communautaires dans le cadre de déplacements pour le compte de l'EPCI.

En dehors des fonctions définies ci-dessus, seuls les agents d'astreinte ou intégrés dans le service de sécurité hebdomadaire peuvent, sous réserve d'autorisation exceptionnelle préalable et d'une utilité de service avérée, bénéficier d'une autorisation temporaire de remisage à domicile (pour la durée de l'astreinte).

Les décisions individuelles d'affectation et les conditions particulières d'utilisation de ces véhicules sont prises en application de cette délibération par l'autorité territoriale ayant le pouvoir de nomination.

B/ Liste des fonctions bénéficiant d'outils de Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

Annexe 1 : liste des fonctions bénéficiant d'un téléphone mobile, d'une tablette et/ou d'un ordinateur portable

Les employeurs publics peuvent mettre à disposition de leur personnel un certain nombre d'outils, et notamment des outils issus des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC).

La circulaire du Ministère du budget n°200509433 en date du 1^{er} juin 2007 expose que les NTIC peuvent constituer un avantage en nature. Le Ministre du Budget dans cette circulaire définit l'avantage en nature comme une économie de frais que l'employé public aurait dû supporter.

Conformément à l'article L.2123-18-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, créé par la loi du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, tout avantage en nature doit faire l'objet d'une délibération nominative. À cette fin, la Communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole a défini, par délibération du 11 décembre 2019, une liste des fonctions bénéficiant d'un téléphone mobile, d'une tablette et/ou d'un ordinateur portable, qu'il convient de mettre à jour.

Néanmoins, une distinction est à opérer en fonction de l'utilisation de ces Nouvelles Technologies de l'Information et de Communication dans la mesure où la qualification juridique de ces biens dépend de leurs utilisations.

La qualification d'avantage en nature correspond à un usage purement privatif de l'utilisation de l'outil NTIC conformément à la circulaire précitée. Il s'agit alors d'un élément de rémunération au sens de l'article 82 du Code Général des Impôts qui dispose que « Pour la détermination des bases d'imposition, il est tenu compte du montant net des traitements, indemnités et émoluments, salaires, pension et rentes viagères, ainsi que de tous les avantages en argent ou en nature accordés aux intéressés en sus de traitements, indemnités, émoluments, salaires, pension et rentes viagères proprement dits ».

Ainsi, l'avantage en nature n'est pas constitué dès lors que l'utilisation revêt un caractère professionnel qui découlerait des obligations et des contraintes professionnelles. Cependant, il existe une certaine nuance à ce caractère professionnel qui tolère un usage personnel négligé. En effet, ce caractère professionnel peut comprendre une utilisation personnelle raisonnable, sous réserve que cet usage n'entrave pas l'activité professionnelle. Cette utilisation privative raisonnable est alors dite négligée.

Par conséquent, la mise à disposition, qu'elle soit privative ou professionnelle, doit reposer sur une délibération qui indiquerait les personnes bénéficiaires de l'outil NTIC. Sont concernés par cette mise à disposition d'outils de Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication les téléphones portables, les ordinateurs portables, les tablettes numériques.

Eu égard aux abonnements souscrits par l'EPCI et aux conditions d'utilisation de ces matériels constatées dans le cadre du suivi des consommations, cette mise à disposition d'un ou plusieurs outils NTIC n'apparaît pas constitutif d'un avantage individuel en nature, dès lors qu'elle ne génère pas d'économie de frais pour l'agent qui en est doté.

S'agissant des tablettes numériques et des ordinateurs portables mis à la disposition individuelle des élus et de certains agents, dont les listes figurent en annexe de la présente, ils constituent un matériel professionnel visant à limiter la consommation de papier et les impressions et permettant de travailler à la fois en mobilité et à distance. Ces outils ne sont pas mis à disposition des élus et personnels avec un abonnement ou des applications payantes. Eu égard aux critères sus-rappelés, ils ne sauraient non plus constituer un avantage individuel en nature, dès lors qu'ils ne génèrent pas d'économie de frais pour l'élu ou l'agent qui en est doté.

L'établissement veillera à bien rappeler aux intéressés que ces outils sont destinés à un usage professionnel et que l'éventuel usage privatif ne sera toléré que s'il reste négligeable : les conditions d'utilisation de l'ensemble des outils NTIC mis à disposition par l'EPCI sont précisées dans un règlement qui est remis à chaque bénéficiaire.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER la mise à jour des conditions de mise à disposition des véhicules du parc automobile au titre des déplacements occasionnés pour le compte de Troyes Champagne Métropole, telle qu'exposée ci-dessus ;**
- **D'APPROUVER la mise à disposition d'outils de téléphones mobiles et des abonnements y afférents, ainsi que de tablettes et d'ordinateurs portables, aux élus et agents dont les fonctions figurent dans la liste annexée à la présente délibération ;**

- **DE CONSTATER l'absence d'avantage individuel en nature constitué par ces mises à disposition dès lors qu'elles ne génèrent pas d'économie de frais pour les élus et agents qui en sont dotés.**

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
94	123	123			1

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, la mise à jour des conditions d'utilisation des véhicules du parc automobile de Troyes Champagne Métropole et des outils de Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

IV – Mise en place du règlement du télétravail en situation exceptionnelle

Annexe 2 : règlement du télétravail en situation exceptionnelle

Dès mars 2020, dans le contexte de l'épidémie de covid-19, les collectivités ont instauré en urgence le travail à distance, dans le respect des consignes gouvernementales. À l'instar de nombreux employeurs territoriaux, le télétravail n'était pas encore adopté comme mode d'organisation au sein de TCM, et sa mise en œuvre s'est faite dans le respect des consignes de la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (D.G.A.F.P.).

Depuis, le dispositif réglementaire s'est enrichi du Décret n°2020-524 du 5 mai 2020 lequel prévoit la mise en œuvre du télétravail lors « d'une situation exceptionnelle perturbant l'accès au service ou le travail sur site », situation que nous connaissons toujours en raison de la persistance de la pandémie.

Au-delà du contexte actuel, il convient de pouvoir se référer à un règlement du télétravail en situation exceptionnelle, qui permettrait de disposer d'un cadre adapté pour organiser en urgence les activités (qui permettent de travailler à distance), pour faire face :

- soit à une crise nationale (pandémie,...)
- soit à des situations locales exceptionnelles sur le territoire (canicule, fort enneigement, inondations des digues et d'une façon globale toutes catastrophes naturelles).

Il s'agit de pouvoir recourir en urgence à une situation de télétravail pour protéger les agents en évitant les risques engendrés par des déplacements professionnels. La décision de déclencher ce télétravail en situation de crise relèverait systématiquement de l'employeur.

Il conviendra de tirer les enseignements du télétravail en situation exceptionnelle en vue d'envisager, à terme, le télétravail comme nouvelle modalité d'organisation du travail. La prochaine étape est un nouveau règlement pour le télétravail dit « régulier ».

Ce règlement offre aux encadrants et à leurs collaborateurs un référentiel managérial et organisationnel de l'activité télétravaillée en situation exceptionnelle. Ce référentiel a été élaboré à partir de retours d'expériences issus de questionnaires d'enquêtes sur le télétravail ainsi que des travaux de concertation menés auprès de 3 groupes (agents, encadrants et représentants du personnel) ; une formation pour les encadrants sera prévue autour du « manager une équipe en télétravail ».

Celui-ci s'articule autour des principes suivants :

- Un travail d'analyse préalable à mener entre l'agent et l'encadrant, permettant d'examiner si les activités de l'agent, si sa capacité à exercer son activité professionnelle en autonomie à domicile, si son lieu de télétravail et son équipement (aussi bien informatique que l'aménagement de son poste de travail) permettent à l'agent d'envisager le télétravail,
- La compatibilité du nombre de télétravailleurs avec le bon fonctionnement du service,
- Le suivi de l'activité télétravaillée par rapport aux objectifs fixés par l'encadrant et adaptés au télétravail, l'employeur étant tenu de s'assurer de la bonne exécution des tâches.

Ces principes s'adressent à un télétravail en situation exceptionnelle maîtrisée : le présent règlement prévoit par ailleurs des périodes durant lesquelles des consignes gouvernementales viennent s'imposer à la Collectivité, rendant nécessaire l'ajustement de la procédure de mise en œuvre du télétravail.

Dans un second temps, le Règlement prévoit les dispositions relatives au temps de travail, aux accidents de service ou de travail, à la prise en charge des coûts, la mise à disposition des équipements nécessaires au télétravailleur, l'accompagnement au travers de la formation professionnelle au télétravail de l'ensemble des acteurs, l'accompagnement individualisé afin de prévenir les risques spécifiques au télétravail (prévention des risques professionnels) et tendant à préserver l'articulation entre vie professionnelle et personnelle.

Ce règlement a été soumis à l'avis du Comité Technique le 02 février 2021.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER le règlement du télétravail en situation exceptionnelle joint en annexe.**

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
94	123	123			1

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le règlement du télétravail en situation exceptionnelle.

V – Mise à disposition partielle d'un agent du Centre de gestion de l'Aube auprès de la Communauté d'Agglomération de Troyes Champagne Métropole

Annexe 3 : Convention de mise à disposition partielle d'un attaché principal du Centre de gestion de l'Aube

L'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 prévoit que les Centres de gestion de la Fonction Publique Territoriale peuvent mettre des agents à disposition des collectivités et des établissements qui le demandent, afin d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles, des missions temporaires, de pourvoir la vacance d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu, ou effectuer des missions permanentes à temps complet ou non complet.

En application de l'article 22 de loi du 26 janvier 1984 susvisée, les conditions de la mise à disposition, ainsi que les modalités de remboursement, sont déterminées par une convention conclue entre le Centre de gestion et la collectivité ou l'établissement bénéficiaire de la mise à disposition.

Dans ce cadre, il est proposé aux membres du Conseil d'avoir recours à la mise à disposition partielle, dans la limite de 50 heures par mois, d'un attaché principal employé par le Centre de gestion de l'Aube, pour effectuer une mission d'animation et de coordination de la politique des territoires de Troyes Champagne Métropole, par le biais des activités suivantes :

- l'élaboration, le suivi et la mise en œuvre du pacte de gouvernance,
- l'apport de conseils et d'un appui aux Communes membres,
- la coordination des référents de territoires,
- la mise en œuvre d'une politique de mutualisation avec et entre les communes.

A cet effet, une convention serait conclue à compter du 19 avril 2021 jusqu'au 31 décembre 2022, et pourra être renouvelée par tacite reconduction dans la limite du 31 décembre 2024. Elle prévoit également les modalités de remboursement du coût supporté par le Centre de gestion de l'Aube, ainsi que les conditions d'exercice de la mission.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER la mise à disposition partielle d'un agent du Centre de gestion de l'Aube auprès de la Communauté d'Agglomération de Troyes Champagne Métropole dans les conditions prévues par la convention ci-annexée,**
- **D'AUTORISER le Président de la Communauté d'Agglomération de Troyes Champagne Métropole, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition partielle d'un agent du Centre de gestion de l'Aube jointe en annexe, ainsi que tous les actes s'y rattachant,**
- **DE PREVOIR les crédits au budget correspondant au coût de la mise à disposition.**

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
94	123	123			1

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, la mise à disposition partielle d'un agent du Centre de gestion de l'Aube auprès de la Communauté d'Agglomération de Troyes Champagne Métropole.

VI – Convention de mise à disposition individuelle entre la communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole (TCM) et l'EPIC des transports en commun de l'agglomération troyenne (TCAT) en application de l'article 61 de la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984

Annexe 4 : Projet de convention de mise à disposition individuelle entre la communauté d'agglomération TCM et la TCAT

La loi autorise, sous certaines conditions, les collectivités territoriales de mettre à disposition un ou plusieurs agents pour y effectuer tout ou partie de son service auprès d'un établissement contribuant à un service public, ou inversement. Cette mise à disposition individuelle fait l'objet d'une information des organes délibérants concernés. Elle requiert au préalable le consentement de l'intéressé(e), et se matérialise par le biais d'une convention de 3 années maximum, renouvelable pour la même durée. Celle-ci précise la nature des activités exercées par l'agent mis à disposition, la durée, ainsi que les modalités financières de remboursement.

Ainsi, le transport scolaire est une compétence propre et obligatoire des Communautés d'agglomération (article L. 3111-7 du code des transports). Depuis sa création au 1^{er} janvier 2017, Troyes Champagne Métropole (TCM) a confié la gestion des transports scolaires sur une partie de son ressort territorial à la Région Grand Est dans le cadre d'une délégation de compétence. Par décision au rapport n°13, TCM a fait le choix de reprendre en gestion directe l'exercice de sa compétence transports scolaires pour la rentrée de septembre 2021. L'Agglomération ne disposant pas des effectifs nécessaires à la gestion de ce service en interne, il est prévu d'en confier l'organisation à la Régie des Transports en Commun de l'Agglomération Troyenne (la TCAT) qui est un Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC) rattaché à TCM.

Afin de pouvoir anticiper la prochaine rentrée scolaire, il est soumis aux membres du Conseil Communautaire la proposition de la mise à disposition individuelle à temps complet d'un agent communautaire, auprès de la TCAT, à compter du 1^{er} mai 2021, pour une durée de 3 ans.

Cet agent aura principalement pour mission, auprès de la TCAT d'assurer la gestion et le suivi des transports scolaires sur l'ensemble du territoire de TCM. Il aura notamment en charge la conception de l'offre de transport scolaire sur le territoire de TCM, la préparation et gestion des inscriptions des élèves, ainsi que l'adaptation de l'offre aux différentes demandes (communes, transporteurs, ...), le suivi des prestations avec les transporteurs (relation quotidienne, facturation, ...). Il sera dès lors au cœur des relations entre la TCAT et Troyes Champagne Métropole.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole, ou son représentant, à signer une convention de mise à disposition individuelle, selon le projet ci-annexé à compter du 1^{er} mai 2021 avec la TCAT et tous les actes s'y rapportant ;**
- **DE PREVOIR les recettes liées à cette mise à disposition.**

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
94	123	123			1

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, la mise à disposition individuelle entre la communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole (TCM) et l'EPIC des transports en commun de l'agglomération troyenne (TCAT).

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AUBE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 AVRIL 2021

Date de convocation et d'affichage : 02 avril 2021

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 h 05.

Présents :

ABEL Jean-Pierre	FARINE Bruno	LEDOUBLE Catherine
BACHMANN Jean-Marie	FINOT Patrick	LEMELLE Flavienne
BAROIN François	FLEURET Dominique	LEQUIEN Ombeline
BEAUSSIER Jean-Marie	FRAENKEL Stéphanie	LEYMBERGER Brigitte
BETTINGER Sylviane	FRAPIN David	MAGLOIRE Arnaud
BILLET André	GACHOWSKI Jacques	MANDELLI François
BLANCHARD Dominique	GARNERIN David	MARTY Rémy
BLANCHON David	GARIGLIO Elisabeth	MEIRHAEGHE Jean-François
BLASCO Thierry	GAURIER Claude	MENNETRIER Nicolas
BLASSON Christian	GATOULLAT Marcel	MONTAGNE Jean-Jacques
BOICHUT Daniel	GAUTHIER Anne-Sophie	MOSER Alain
BOISSEAU Dominique	GERARD Fabien	NONCIAUX-GRADOS Véronique
BOUDADI Rachida	GIRARD Marc	OUADAH Karima
BRANLE Christian	GIRARDIN Olivier	PAUWELS Cécile
BURRI Marie-Luce	GOUJARD Pascal	PORTIER-GUENIN Françoise
BUTAT André	GUITTON Jordan	QUINTART Sylvie
CAFFET-VIARDOT Gaëlle	GULTEKIN Gulcan	RAGUIN Jacky
CHALVET Marie-Ange	GUNDALL Philippe	REHN Yves
CHAMPAGNE Anicet	HANDEL William	RESLINSKI Jean-François
CHAMPAGNE Bernard	HELIOT-COURONNE Isabelle	RICHARD Vincent
CHEVALIER Bertrand	HENNEQUIN Virgil	ROBLET Bernard
CHOMAT Christophe	HENRI Pascal	SAINTON Michel
COCHET Jean-Michel	HIMEUR Aïcha	SAUVAGE Philippe
CORNEVIN Jean-Pierre	HONORÉ Nicolas	SEBEYRAN Marc
DA ROCHA Katia,	HOUARD Bruno	SOMSOIS Hervé
DE VILLEMEREUIL Gérard	HUBINOIS Alain	THIENOT Régis
DEHARBE Dominique	JOUAULT Gervaise	THOMAS Christine
DELAITRE Guy	LANDREAT Pascal	VIART Jean-Michel
DRAGON Jean-Luc	LANOUX Claudie	VOLHUER Michel
DUCHÊNE Annie	LE CORRE Marie	ZAJAC Anna
DUQUESNOY Olivier	LEBECQ Jérémy	
DUSACQ Maxime	LÉCORCHÉ Jean-Pierre	

Excusés et ont donné pouvoir : NINOREILLE Francine à Catherine LEDOUBLE, LEPRINCE Didier à BAROIN François, ROUSSEAU Pauline à FRAPIN David, LEROY Marie-Thérèse à MEIRHAEGHE Jean-François, DRIAT Boris à SAUVAGE Philippe, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie à LANDREAT Pascal, GAURIER Marlène à REHN Yves, GROSJEAN Patrick à VIART Jean-Marie, HIRTZIG Jack à CHOMAT Christophe, JOLLIOT Marie-France à BRANLE Christian, POTTIER Denis à MEIRHAEGHE Jean-François, KIEHN Patricia à HENNEQUIN Virgil, MALARMEY Michelle à GARNERIN David, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, BAZIN-MALGRAS Valérie à CAFFET-VIARDOT Gaëlle, DENIS Valéry à BOISSEAU Dominique, BAUDOUX Bruno à MANDELLI François, DAHDOUN Fadi à LE CORRE Marie, GUILLAUMET Virginie à SOMSOIS Hervé, BECARD Francis à BAROIN François, GONCALVES José à HONORÉ Nicolas, LEMELAND Caroline à SEBEYRAN Marc, BRET Marc à THOMAS Christine, SERRA Frédéric à HELIOT-COURONNE Isabelle, ROUSSELOT Nicole à DUQUESNOY Olivier, BAGATTIN Mélanie à GIRARDIN Olivier, POIVEZ Kevin à BURRI Marie-Luce, HUMBERT Christophe à DELAITRE Guy, SIMON Eric à CHALVET Marie-Ange, RICHARD Sophie à FINOT Patrick

Excusés : DESROUSSEAUX Pascal, GESNOT Dany, MEIRHAEGHE Sonia, RENOIR Gilles, VAN DE ROSTYNE Alain, CHOISELAT Emmanuel, BEURY Loëtitia, MARTINOT Bruno, PETIT Christine, COURTOIS Jean-Christophe, CASTEX Jean-Marie

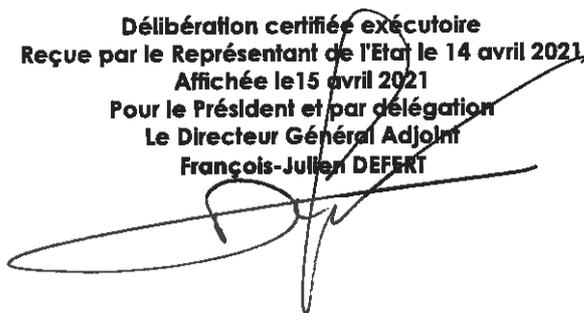
Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance, Ombeline LEQUIEN.

DELIBERATION N°25	Constitution de groupements de commandes
RAPPORTEUR	François MANDELLI

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
94	124	124			

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.

Délibération certifiée exécutoire
Reçue par le Représentant de l'Etat le 14 avril 2021,
Affichée le 15 avril 2021
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général Adjoint
François-Julien DEFERT



CONSTITUTION DE GROUPEMENTS DE COMMANDES

Annexes : conventions de constitution de groupements de commandes

Exposé :

1. CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ET PASSATION D'UNE CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA MISE EN PLACE D'UN MARCHÉ DE SERVICES VISANT A SOUSCRIRE A UNE APPLICATION WEB DE SUIVI ET D'OPTIMISATION DE LA DETTE, DE LA DETTE GARANTIE ET DE LA TRESORERIE

La Ville de Troyes et la Communauté d'Agglomération Troyes Champagne Métropole envisagent de constituer un groupement de commandes afin de retenir un opérateur commun chargé de mettre à leur disposition une application Web d'aide à la décision associant, dans la même application, gestion de la dette en temps réel, conseil et accompagnement, outils de communication financière, et bases documentaires. Dans cette perspective, les deux pouvoirs adjudicateurs décident de se regrouper afin d'obtenir des conditions économiques plus avantageuses.

► **Constitution du groupement de commandes :**

Les articles L.2113-6 et L.2113-7 du Code de la Commande Publique permettent de constituer un groupement de commandes afin de passer conjointement un marché public pour des besoins communs, et d'établir une convention pour en définir les modalités de fonctionnement.

A ce titre il est convenu de créer, pour ce marché, un groupement de commandes **dont le coordonnateur sera la Communauté d'Agglomération Troyes Champagne Métropole.**

Les principales missions assurées par ce dernier sont précisées au sein de la convention.

Les membres du groupement seront chargés ensuite de suivre et de s'assurer de la bonne exécution du marché, chacun en ce qui le concerne.

La Commission Organique sera celle du coordonnateur du groupement, à savoir la Communauté d'Agglomération Troyes Champagne Métropole.

Le groupement sera conclu à compter de la notification de la convention constitutive jusqu'à la fin prévisionnelle du marché, reconduction comprise.

La Ville de Troyes remboursera à la Communauté d'Agglomération Troyes Champagne Métropole, à hauteur de 50%, les frais relatifs à la consultation (frais de publicité inhérents à la consultation) que la Communauté d'Agglomération Troyes Champagne Métropole aura acquittés au titre de son rôle de coordonnateur.

Chaque membre du groupement sera chargé d'assurer le règlement au titulaire des sommes dues sur la base d'une clé de répartition à 50%.

► **Détail de la consultation lancée en procédure adaptée :**

I Intitulé exact de la consultation

« *Marché de services visant à souscrire à une application WEB de suivi et d'optimisation de la dette, de la dette garantie et de la trésorerie* »

II Objet du marché

La présente consultation concerne la fourniture de services d'un droit d'accès à une application Web permettant le suivi et l'optimisation de la dette (budget principal et budgets annexes), de la dette garantie et de la trésorerie, pour les besoins propres de chaque entité associée, dans l'optique d'une mutualisation future.

III Allotissement

Cette procédure adaptée fera l'objet d'un lot unique car il s'agit d'une prestation globale indivisible.

Conformément aux strictes dispositions aux articles L.2113-11 et R.2113.2 du Code de la Commande Publique, la Communauté d'agglomération a décidé de ne pas allouer ce marché et de recourir à un marché global dans la mesure où la nature des prestations homogènes ne permet pas l'allotissement.

Il n'est pas prévu de décomposition en phases ni en tranches.

IV Forme du marché

Le marché sera traité à prix mixtes, avec :

- **Un prix global et forfaitaire.** Ce prix, correspondant au droit d'accès à l'application Web, est un prix annuel valable pour la durée initiale du marché soit 1 an, et qui sera révisé en cas de reconduction du marché.
- **Un prix unitaire** qui sera utilisé, en cas de besoin, à l'initiative des seuls pouvoirs adjudicateurs, soit :
 - Un audit personnalisé de la dette propre (dette budget principal et dette budgets annexes) ou de la dette garantie.

Le nombre de rapports d'audit personnalisé ne pourra excéder, sur la durée du marché, **1 demande de rapport annuel pour chaque entité.**

V Durée du marché

La durée du marché sera d'un an à compter de sa date de notification au titulaire. Il pourra être reconduit de façon tacite trois fois, par période d'un an, sans que la durée totale du marché ne puisse excéder quatre ans.

Si l'entité décide de ne pas reconduire ledit marché, elle adressera au titulaire, deux mois avant son échéance, en recommandé avec accusé réception ou via son profil d'acheteur, une lettre de non-reconduction.

A titre indicatif, **les dépenses annuelles** envisagées pour cette opération sont de l'ordre de **8 400 € HT** tant pour la Ville de Troyes que pour Troyes Champagne Métropole.

Ainsi, l'estimation globale annuelle du marché (prix global et forfaitaire et prix unitaire) est fixée à 16 800 € HT, soit sur la durée totale du marché une estimation de 67 200 € HT, pour les deux collectivités.

VI Forme du marché

La procédure de passation utilisée est celle de la procédure adaptée conformément aux dispositions des articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique.

Le projet de convention constitutive du groupement est joint en annexe.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'AUTORISER la création d'un groupement de commandes entre la Ville de Troyes et Troyes Champagne Métropole ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer la convention de groupement de commandes.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote

2. CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ET PASSATION D'UNE CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA REALISATION DE PRESTATIONS D'INSTALLATIONS DE BORNES DE RECHARGES ELECTRIQUES DE VEHICULES (IRVE)

La Ville de Troyes et Troyes Champagne Métropole (TCM) envisagent de constituer un groupement de commandes afin de retenir un opérateur économique commun chargé **de la fourniture et de la pose de bornes de recharges électriques (IRVE) pour véhicules.**

Conformément aux dispositions des articles L. 2113-6 et L. 2113-7 du Code de la Commande Publique, le projet de convention constitutive, annexé à la présente, définit les règles de fonctionnement de ce groupement de commandes.

La Ville de Troyes assumera le rôle de coordonnateur du groupement et aura, à ce titre, la charge de définir l'organisation technique et administrative de la procédure de consultation, d'élaborer le dossier de la consultation, d'exercer l'ensemble des opérations de sélection des attributaires jusqu'à la notification dudit marché.

Une fois le marché notifié, chaque membre l'exécutera en son nom propre.

► Détail de la consultation lancée en procédure formalisée :

I Intitulé exact de la consultation

« Accord-cadre mono-attributaire à bons de commandes : Réalisation de prestations d'installations de bornes de recharges électriques de véhicules (IRVE) ».

II Allotissement

Cette procédure fait l'objet d'un lot unique car il s'agit d'une prestation globale indivisible.

Conformément aux strictes dispositions aux articles L.2113-11 et R.2113.2 du Code de la Commande Publique, la Collectivité a décidé de ne pas allotir ce marché et de recourir à un marché global dans la mesure où la nature des prestations homogènes ne permet pas l'allotissement.

Il n'est pas prévu de décomposition en phase ni en tranches.

III Caractéristiques du marché

La consultation donnera lieu à la conclusion d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande relatif à l'opération citée en objet en application des articles R. 2162-2-2° et R. 2162-4-3°, **sans minimum et sans maximum fixés en valeur sur toute la durée de l'accord-cadre.**

L'estimation globale des prestations est évaluée à 600 000 € ht, étant répartie comme suit : Partie Ville de Troyes = estimation à 400 000 € HT et Partie TCM = estimation à 200 000 €

Les prix applicables seront ceux du bordereau des prix unitaires, appliqués aux quantités réellement mises en œuvre.

IV Durée du marché

Le marché est fixé pour une durée de 4 ans fermes à compter de sa notification au titulaire.

V Procédure utilisée

Au vu de l'estimation de cet accord-cadre supérieur à 214 000 € HT, la présente consultation est **passée selon une procédure formalisée sous la forme d'un appel d'offres** en application des dispositions des articles L.2124-2, L.2125-1-1°, R.2124-2 1°, R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique.

Le projet de convention constitutive du groupement est joint en annexe.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'AUTORISER la création d'un groupement de commandes entre la Ville de Troyes et Troyes Champagne Métropole dans le but de retenir un prestataire commun chargé des prestations précitées ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer la convention de groupement de commandes ;**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote

3. CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ET PASSATION D'UNE CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE DE SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS

Troyes Champagne Métropole (TCM), les communes de Troyes, La Chapelle Saint-Luc, Sainte Savine ainsi que le centre communal d'action social de la Ville de Troyes et de la Chapelle Saint-Luc envisagent de constituer un groupement de commandes afin de retenir un ou plusieurs opérateurs économiques communs chargés de la fourniture de services de télécommunications.

Conformément aux dispositions des articles L. 2113-6 et L. 2113-7 du Code de la Commande Publique, le projet de convention constitutive, annexé à la présente, définit les règles de fonctionnement de ce groupement de commandes.

Troyes Champagne Métropole assumera le rôle de coordonnateur du groupement et aura, à ce titre, la charge de définir l'organisation technique et administrative de la procédure de consultation, d'élaborer le dossier de la consultation, d'exercer l'ensemble des opérations de sélection des attributaires jusqu'à la notification dudit marché.

Une fois le marché notifié, chaque membre l'exécutera en son nom propre.

► Détail de la consultation lancée en procédure formalisée :

I Intitulé exact de la consultation

« Accord-cadre mono-attributaire à bons de commandes : Fourniture de services de télécommunications ».

II Allotissement

Conformément aux strictes dispositions aux articles L.2113-10 et R.2113.1 du Code de la Commande Publique, la Collectivité a décidé d'allotir ce marché comme suit :

Lot 1 : Téléphonie Fixe classique, T0 et T2

Lot 2 : Accès Internet et téléphonie fixe sur IP à partir de 2 canaux

Conformément à l'article R.2113.1 du Code de la Commande Publique, les candidatures peuvent concerner un ou plusieurs lots.

Il n'est pas prévu de décomposition en phase ni en tranches.

III Caractéristiques du marché

La consultation donnera lieu à la conclusion d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande allotis relatif à l'opération citée en objet en application des articles R. 2162-2-2° et R. 2162-4-3°, sans minimum et sans maximum fixés en valeur sur toute la durée de l'accord-cadre.

L'estimation globale des prestations sur toute la durée du marché reconductions comprises est évaluée à 1 154 000 € ht, étant répartie comme suit :

Partie TCM = estimation à 176 000 € HT

Partie Ville de Troyes = estimation à 492 000 € HT

Partie Ville de La Chapelle Saint Luc = estimation à 332 000 € HT

Partie Ville de Sainte-Savine = estimation à 132 000 € HT

Partie CCAS de Troyes = estimation à 12 000 € HT

Partie CCAS de La Chapelle St Luc = estimation à 10 000 € HT

Les prix applicables seront ceux du bordereau des prix unitaires, appliqués aux quantités réellement mises en œuvre.

IV Durée du marché

L'accord-cadre est fixé pour une durée de 2 ans à compter de sa notification au titulaire. Il pourra ensuite être reconduit tacitement 2 fois pour une période d'un an, soit une durée maximale de 4 ans.

V Procédure utilisée

Au vu de l'estimation de cet accord-cadre supérieur à 214 000 € HT, la présente consultation est passée selon une procédure formalisée sous la forme d'un appel d'offres en application des dispositions des articles L.2124-2, L.2125-1-1°, R.2124-2 1°, R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique.

Le projet de convention constitutive du groupement est joint en annexe.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'AUTORISER la création d'un groupement de commandes entre Troyes Champagne Métropole, les communes de Troyes, La Chapelle Saint-Luc, Sainte-Savine ainsi que le Centre communal d'action sociale de la Ville de Troyes et de La Chapelle Saint Luc dans le but de retenir un prestataire commun chargé des prestations précitées ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer la convention de groupement de commandes,**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AUBE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 AVRIL 2021

Date de convocation et d'affichage : 02 avril 2021

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 h 05.

Présents :

ABEL Jean-Pierre	FARINE Bruno	LEDOUBLE Catherine
BACHMANN Jean-Marie	FINOT Patrick	LEMELLE Flavienne
BAROIN François	FLEURET Dominique	LEQUIEN Ombeline
BEAUSSIER Jean-Marie	FRAENKEL Stéphanie	LEYMBERGER Brigitte
BETTINGER Sylviane	FRAPIN David	MAGLOIRE Arnaud
BILLET André	GACHOWSKI Jacques	MANDELLI François
BLANCHARD Dominique	GARNERIN David	MARTY Rémy
BLANCHON David	GARIGLIO Elisabeth	MEIRHAEGHE Jean-François
BLASCO Thierry	GAURIER Claude	MENNETRIER Nicolas
BLASSON Christian	GATOULLAT Marcel	MONTAGNE Jean-Jacques
BOICHUT Daniel	GAUTHIER Anne-Sophie	MOSER Alain
BOISSEAU Dominique	GERARD Fabien	NONCIAUX-GRADOS Véronique
BOUDADI Rachida	GIRARD Marc	OUADAH Karima
BRANLE Christian	GIRARDIN Olivier	PAUWELS Cécile
BURRI Marie-Luce	GOUJARD Pascal	PORTIER-GUENIN Françoise
BUTAT André	GUITTON Jordan	QUINTART Sylvie
CAFFET-VIARDOT Gaëlle	GULTEKIN Gulcan	RAGUIN Jacky
CHALVET Marie-Ange	GUNDALL Philippe	REHN Yves
CHAMPAGNE Anicet	HANDEL William	RESLINSKI Jean-François
CHAMPAGNE Bernard	HELIOT-COURONNE Isabelle	RICHARD Vincent
CHEVALIER Bertrand	HENNEQUIN Virgil	ROBLET Bernard
CHOMAT Christophe	HENRI Pascal	SAINTON Michel
COCHET Jean-Michel	HIMEUR Aïcha	SAUVAGE Philippe
CORNEVIN Jean-Pierre	HONORÉ Nicolas	SEBEYRAN Marc
DA ROCHA Katia,	HOUARD Bruno	SOMSOIS Hervé
DE VILLEMEREUIL Gérard	HUBINOIS Alain	THIENOT Régis
DEHARBE Dominique	JOUAULT Gervaise	THOMAS Christine
DELAITRE Guy	LANDREAT Pascal	VIART Jean-Michel
DRAGON Jean-Luc	LANOUX Claudie	VOLHUER Michel
DUCHÊNE Annie	LE CORRE Marie	ZAJAC Anna
DUQUESNOY Olivier	LEBECQ Jérémy	
DUSACQ Maxime	LÉCORCHÉ Jean-Pierre	

Excusés et ont donné pouvoir : NINOREILLE Francine à Catherine LEDOUBLE, LEPRINCE Didier à BAROIN François, ROUSSEAU Pauline à FRAPIN David, LEROY Marie-Thérèse à MEIRHAEGHE Jean-François, DRIAT Boris à SAUVAGE Philippe, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie à LANDREAT Pascal, GAURIER Marlène à REHN Yves, GROSJEAN Patrick à VIART Jean-Marie, HIRTZIG Jack à CHOMAT Christophe, JOLLIOT Marie-France à BRANLE Christian, POTTIER Denis à MEIRHAEGHE Jean-François, KIEHN Patricia à HENNEQUIN Virgil, MALARMEY Michelle à GARNERIN David, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, BAZIN-MALGRAS Valérie à CAFFET-VIARDOT Gaëlle, DENIS Valéry à BOISSEAU Dominique, BAUDOUX Bruno à MANDELLI François, DAHDOUN Fadi à LE CORRE Marie, GUILLAUMET Virginie à SOMSOIS Hervé, BECARD Francis à BAROIN François, GONCALVES José à HONORÉ Nicolas, LEMELAND Caroline à SEBEYRAN Marc, BRET Marc à THOMAS Christine, SERRA Frédéric à HELIOT-COURONNE Isabelle, ROUSSELOT Nicole à DUQUESNOY Olivier, BAGATTIN Mélanie à GIRARDIN Olivier, POIVEZ Kevin à BURRI Marie-Luce, HUMBERT Christophe à DELAITRE Guy, SIMON Eric à CHALVET Marie-Ange, RICHARD Sophie à FINOT Patrick

Excusés : DESROUSSEAUX Pascal, GESNOT Dany, MEIRHAEGHE Sonia, RENOIR Gilles, VAN DE ROSTYNE Alain, CHOISELAT Emmanuel, BEURY Loëtitia, MARTINOT Bruno, PETIT Christine, COURTOIS Jean-Christophe, CASTEX Jean-Marie

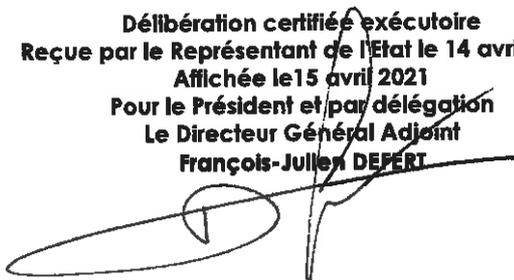
Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance, Ombeline LEQUIEN.

DELIBERATION N°26	Charte achat durable
RAPPORTEUR	François MANDELLI

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
94	124	124			

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.

**Délibération certifiée exécutoire
Reçue par le Représentant de l'Etat le 14 avril 2021
Affichée le 15 avril 2021
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général Adjoint
François-Julien DEFERT**



CHARTRE ACHAT DURABLE ET SOLIDAIRE

Annexe : « Charte de l'achat durable et solidaire »

Exposé :

La ville de Troyes et la communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole envisagent d'améliorer leurs pratiques d'achats publics notamment en faveur du développement durable.

Dans cette perspective, les deux entités ont décidé d'élaborer une charte relative à l'achat durable et solidaire, proposée en annexe.

Par ailleurs, en ces temps de crise, le développement durable et la commande publique représentent des opportunités cruciales afin de pouvoir lutter contre les conséquences désastreuses voire calamiteuses consécutives à l'épidémie de la « Covid 19 ».

La rédaction d'une charte est donc un moyen de formaliser, par écrit, les démarches en matière de développement durable communes à la ville de Troyes et la communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole.

La mise en œuvre de cette charte doit permettre d'accompagner la modernisation du marché local de fournisseurs et prestataires dans leur capacité à répondre aux nouvelles exigences du développement durable et à guider les différents partenaires dans la définition de leurs besoins, des cahiers des charges et des critères de sélections des fournisseurs et prestataires.

Pour atteindre ces objectifs, la charte contient 7 engagements :

- Améliorer la connaissance du monde des entreprises.
- Développer l'expérimentation et la pratique de l'achat responsable.
- Pérenniser les clauses d'insertion sociale.
- Faciliter l'achat responsable lors du recours aux marchés publics sans procédures de publicité et mise en concurrence.
- Engager une réflexion sur les contrats globaux de performance.
- Etudier davantage l'opportunité d'autoriser les variantes.
- Augmenter le temps de réponse des entreprises.

La charte est amenée à s'enrichir dans le temps, suite au retour d'expériences des différents acteurs.

Enfin, pour suivre la mise en œuvre de ces pratiques, des indicateurs et bilans seront réalisés chaque année.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'ADOPTER la charte de l'achat durable et solidaire annexée ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole, ou son représentant, à signer la charte.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote

DEPARTEMENT DE L'AUBE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 AVRIL 2021

Date de convocation et d'affichage : 02 avril 2021

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 h 05.

Présents :

ABEL Jean-Pierre	FARINE Bruno	LEDOUBLE Catherine
BACHMANN Jean-Marie	FINOT Patrick	LEMELLE Flavienne
BAROIN François	FLEURET Dominique	LEQUIEN Ombeline
BEAUSSIER Jean-Marie	FRAENKEL Stéphanie	LEYMBERGER Brigitte
BETTINGER Sylviane	FRAPIN David	MAGLOIRE Arnaud
BILLET André	GACHOWSKI Jacques	MANDELLI François
BLANCHARD Dominique	GARNERIN David	MARTY Rémy
BLANCHON David	GARIGLIO Elisabeth	MEIRHAEGHE Jean-François
BLASCO Thierry	GAURIER Claude	MENNETRIER Nicolas
BLASSON Christian	GATOUILLAT Marcel	MONTAGNE Jean-Jacques
BOICHUT Daniel	GAUTHIER Anne-Sophie	MOSER Alain
BOISSEAU Dominique	GERARD Fabien	NONCIAUX-GRADOS Véronique
BOUDADI Rachida	GIRARD Marc	OUADAH Karima
BRANLE Christian	GIRARDIN Olivier	PAUWELS Cécile
BURRI Marie-Luce	GOJJARD Pascal	PORTIER-GUENIN Françoise
BUTAT André	GUITTON Jordan	QUINTART Sylvie
CAFFET-VIARDOT Gaëlle	GULTEKIN Gulcan	RAGUIN Jacky
CHALVET Marie-Ange	GUNDALL Philippe	REHN Yves
CHAMPAGNE Anicet	HANDEL William	RESLINSKI Jean-François
CHAMPAGNE Bernard	HELIOT-COURONNE Isabelle	RICHARD Vincent
CHEVALIER Bertrand	HENNEQUIN Virgil	ROBLET Bernard
CHOMAT Christophe	HENRI Pascal	SAINTON Michel
COCHET Jean-Michel	HIMEUR Aïcha	SAUVAGE Philippe
CORNEVIN Jean-Pierre	HONORÉ Nicolas	SEBEYRAN Marc
DA ROCHA Katia,	HOUARD Bruno	SOMSOIS Hervé
DE VILLEMEREUIL Gérard	HUBINOIS Alain	THIENOT Régis
DEHARBE Dominique	JOUAULT Gervaise	THOMAS Christine
DELAITRE Guy	LANDREAT Pascal	VIART Jean-Michel
DRAGON Jean-Luc	LANOUX Claudie	VOLHUER Michel
DUCHÊNE Annie	LE CORRE Marie	ZAJAC Anna
DUQUESNOY Olivier	LEBECQ Jérémy	
DUSACQ Maxime	LÉCORCHÉ Jean-Pierre	

Excusés et ont donné pouvoir : NINOREILLE Francine à Catherine LEDOUBLE, LEPRINCE Didier à BAROIN François, ROUSSEAU Pauline à FRAPIN David, LEROY Marie-Thérèse à MEIRHAEGHE Jean-François, DRIAT Boris à SAUVAGE Philippe, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie à LANDREAT Pascal, GAURIER Marlène à REHN Yves, GROSJEAN Patrick à VIART Jean-Marie, HIRTZIG Jack à CHOMAT Christophe, JOLLIOT Marie-France à BRANLE Christian, POTTIER Denis à MEIRHAEGHE Jean-François, KIEHN Patricia à HENNEQUIN Virgil, MALARMEY Michelle à GARNERIN David, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, BAZIN-MALGRAS Valérie à CAFFET-VIARDOT Gaëlle, DENIS Valéry à BOISSEAU Dominique, BAUDOUX Bruno à MANDELLI François, DAHDOUH Fadi à LE CORRE Marie, GUILLAUMET Virginie à SOMSOIS Hervé, BECARD Francis à BAROIN François, GONCALVES José à HONORÉ Nicolas, LEMELAND Caroline à SEBEYRAN Marc, BRET Marc à THOMAS Christine, SERRA Frédéric à HELIOT-COURONNE Isabelle, ROUSSELOT Nicole à DUQUESNOY Olivier, BAGATTIN Mélanie à GIRARDIN Olivier, POIVEZ Kevin à BURRI Marie-Luce, HUMBERT Christophe à DELAITRE Guy, SIMON Eric à CHALVET Marie-Ange, RICHARD Sophie à FINOT Patrick

Excusés : DESROUSSEAUX Pascal, GESNOT Dany, MEIRHAEGHE Sonia, RENOIR Gilles, VAN DE ROSTYNE Alain, CHOISELAT Emmanuel, BEURY Loëtitia, MARTINOT Bruno, PETIT Christine, COURTOIS Jean-Christophe, CASTEX Jean-Marie

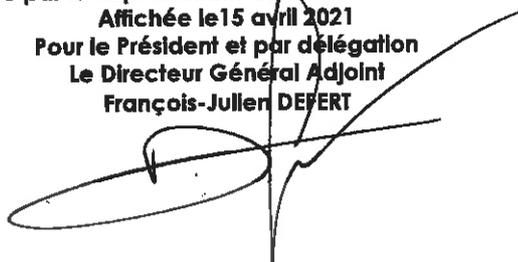
Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance, Ombeline LEQUIEN.

DELIBERATION N°27	Compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations d'attribution du Conseil communautaire au Président et au Bureau
RAPPORTEUR	Le Président

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
94					

Le Conseil communautaire prend acte des décisions prises par délégation donnée au Président et au Bureau.

**Délibération certifiée exécutoire
Reçue par le Représentant de l'Etat le 14 avril 2021
Affichée le 15 avril 2021
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général Adjoint
François-Julien DEFERT**



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 AVRIL 2021

**COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE
DES DELEGATIONS D'ATTRIBUTION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
AU PRESIDENT ET AU BUREAU****Exposé :**

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président rend compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant et des travaux du Bureau lors de chaque réunion du Conseil communautaire, en vertu de la délibérations n°07 du 10 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président, n°08 du 10 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Bureau.

1. Décisions prises dans le cadre de la délégation d'attributions du Président

N° d'acte	Date	Objet
D_2021_0003	03/02/2021	Décision de résiliation
D_2021_004	08/03/2021	Décision d'acquisition AE 431 réhabilitation des digues – M. PIERRON LC SL

2. Marchés publics

Par délibération du 10 juillet 2020, le Conseil Communautaire a décidé de donner délégation au Président dans différentes matières conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment pour :

« la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres qui peuvent être passés selon une procédure adaptée en application des dispositions du Code de la Commande Publique, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

- la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres qui peuvent être passés selon une procédure formalisée en application des dispositions du Code de la Commande Publique, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

- la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres qui peuvent être passés sans publicité ni mise en concurrence préalables en vertu des articles R. 2122-1 à R. 2122-9 du Code de la Commande Publique, ainsi que de toute décision concernant leurs avenants afférents, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

- la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des contrats particuliers de la Commande Publique, notamment les contrats de concession, les partenariats d'innovation et tout autre type de contrat relevant de la commande publique, dans le respect des compétences du Conseil Communautaire »

- Marchés publics passés en procédure formalisée, adaptée et marchés publics négociés sans publicité ni mise en concurrence

Objet du marché public	Procédure	Titulaire	Montant	Date de notification (accusé de réception)
Relance prestation de dépose et retrait de bennes de déchets d'éléments d'ameublement sur le territoire de Troyes Champagne Métropole	Procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1.1° du Code de la commande publique	SUEZ RV NORD EST	Pour les prix unitaires du bordereau des prix unitaires (BPU) et dans la limite d'un montant maximum de 150 000€ HT	01/07/2020
Gestion de la patinoire des 3 Seine	Procédure d'appel d'offres ouvert en application de l'article L2124-2 du Code de la Commande Publique	EQUALIA	Pour un montant global et forfaitaire annuel de 473 015.13€ HT soit 567 618.15€ TTC	02/07/2020
Relance Travaux de raccordement au réseau de chauffage urbain Lot n°1 : Travaux de raccordement de l'école ESTP Paris-Campus de Troyes et de l'Enseignement supérieur de professorat et de l'éducation (ESPE)	Procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1.1° du Code de la commande publique	SA SADE	Pour les prix unitaires du bordereau des prix unitaires (BPU) et dans la limite d'un montant quantitatif estimatif maximum de 424 995 € HT soit 509 994 € TTC	20/07/2020
Location d'espaces publicitaires pour la saison sportive de football 2019-2020	Marché sans publicité ni mise en concurrence en application des articles L2122-1 et R2122-3.3° du Code de la commande publique	SASP ESTAC	Pour un montant global et forfaitaire de 76 000 € (non assujetti à TVA)	22/07/2020
Relance Travaux de raccordement au réseau de chauffage urbain Lot n°1 : Travaux de raccordement du Lycée Chrestien de Troyes	Procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1.1° du Code de la commande publique	MICHON SAS	Pour les prix unitaires du bordereau des prix unitaires (BPU) et dans la limite d'un montant quantitatif estimatif maximum de 82 911,49 € HT soit 99 493,79 € TTC	06/08/2020
Prestation d'acheminement et de distribution des courriers et colis pour le compte de Troyes Champagne Métropole et de la Ville de Troyes lot n°1 : Acheminement et distribution de lettres jusqu'à 3 kilogrammes	Procédure d'appel d'offres ouvert en application de l'article L2124-2 du Code de la Commande Publique	LA POSTE	Pour les prix unitaires du bordereau des prix unitaires sans montant minimum ni maximum pour un besoin annuel estimé à 99 000€ HT pour la Ville de Troyes et 70 000€ HT pour Troyes Champagne Métropole	13/08/2020
Prestation d'acheminement et	Procédure d'appel		Pour les prix unitaires du	

3. Conventions

N° d'acte	Date	Objet
C_2021_036	03/02/2021	Convention d'occupation précaire –Hôtel d'entreprises Le Phare
C_210118	03/02/2020	Convention d'occupation précaire –Hôtel d'entreprises Le Phare
C_2021_048	08/02/2021	Convention d'occupation précaire –Hôtel d'entreprises Le Phare
C_2021_041	09/02/2021	Avenant n°2 à la convention d'occupation du domaine public de locaux appartenant à la commune de d'Estissac au bénéfice de TCM pour relais d'assistants maternels
C_2021_051	17/02/2021	Convention de partenariat entre une résidence autonomie et un SAAD
C_2021_052	17/02/2021	Convention d'occupation précaire –Hôtel d'entreprises Le Phare
C_2021_043	17/02/2021	Convention d'occupation du domaine public d'un bâtiment appartenant à la commune de Saint-Jean-de-Bonneval
C_2021_057	01/03/2021	Convention d'occupation précaire –Hôtel d'entreprises Le Phare
C_2021_058	01/03/2021	Convention d'occupation précaire –Hôtel d'entreprises Le Phare
C_2021_039	01/03/2021	Convention d'occupation temporaire du domaine public
C_2021_040	01/03/2021	Convention de mise à disposition précaire
C_2021_060	11/03/2021	Avenant n°1 à la convention temporaire espace partagé à la maison médicale à Estissac

4. Délivrances et reprises concessions cimetière intercommunal

Date achat	Nom acheteur	Prénom acheteur	Concession	Prix	Catégorie
07/01/2020	ROGER	Annick	R15 - 2020001/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
09/01/2020	PITRON ROLAND	Béatrice	R15 - 2020002/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
10/01/2020	GRANAL	Julien	C15 - 2020001/TE	59,30 €	Concession Rosières 15 ans
13/01/2020	CHAMAYEVA	Emilia	R15 - 2020003/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
16/01/2020	HABY	Benoît	R15 - 2020005/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
16/01/2020	SPENGER	Didier	R15 - 2020004/TE	117,50 €	Concession Rosières 15 ans
28/01/2020	FRITSCHY	Laure	R30 - 2020001/TR	328,70 €	Concession Rosières 30 ans
28/01/2020	VANMANSART	Marie-Violette	C15 - 2020002/TE	59,30 €	Concession Rosières 15 ans
29/01/2020	PEJA	Avni	R15 - 2020006/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
31/01/2020	KHAN	Mélissa	R15 - 2020007/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
31/01/2020	FAYS	Marine	R30 - 2020002/TR	328,70 €	Concession Rosières 30 ans
04/02/2020	COUDRIN	Pierre	R15 - 2020009/TE	115,35 €	Concession Rosières 15 ans
04/02/2020	DEHEURLE	ERIC	R15 - 2020008/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
07/02/2020	BAULARD	Pascale	C15 - 2020003/TE	59,30 €	Concession Rosières 15 ans

11/02/2020	BILLEREY	Marie Claude	C30 - 2020001/TR	164,35 €	Concession Rosières 30 ans
13/02/2020	SERGEANT	Aurélie	R15 - 2020010/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
14/02/2020	AT10-51		R15 - 2020011/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
14/02/2020	LÉPERONT	Cyrielle	C15 - 2020004/TE	59,30 €	Concession Rosières 15 ans
14/02/2020	ANDORRE	Patricia	R15 - 2020012/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
18/02/2020	CLEMENT	Valérie	R15 - 2020015/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
18/02/2020	NADIN	Martine	R15 - 2020013/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
18/02/2020	WEISS	Samantha	R15 - 2020014/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
18/02/2020	BORNAND	Cassandra	C15 - 2020005/TE	59,30 €	Concession Rosières 15 ans
20/02/2020	PAQUIRIMOÏDINE	Rahman	R50 - 2020002/CI	674,00 €	Concession Rosières 50 ans
20/02/2020	LARUE	Catherine	C50 - 2020001/CI	340,00 €	Concession Rosières 50 ans
20/02/2020	TESTARD	Monique	C30 - 2020002/TR	164,35 €	Concession Rosières 30 ans
20/02/2020	HIMEUR	Orria	R50 - 2020001/CI	674,00 €	Concession Rosières 50 ans
24/02/2020	OULBI	Samir	R15 - 2020016/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
02/03/2020	BEBENEK	Aurore	R30 - 2020003/TR	328,70 €	Concession Rosières 30 ans
03/03/2020	JACQUIER	Claudie	C15 - 2020006/TE	59,30 €	Concession Rosières 15 ans
03/03/2020	CAULLE	Valérie	C30 - 2020003/TR	200,00 €	AMENAGEMENTS CINERAIRES
03/03/2020	CAULLE	Valérie	C30 - 2020003/TR	164,35 €	Concession Rosières 30 ans
05/03/2020	BRANS	Nathalie	R30 - 2020004/TR	328,70 €	Concession Rosières 30 ans
06/03/2020	GOMULKA	Sylvie	R50 - 2020003/CI	674,00 €	Concession Rosières 50 ans
06/03/2020	PRUVOST	Nadine	R30 - 2020005/TR	328,70 €	Concession Rosières 30 ans
09/03/2020	NOVELLO	Angelina	C15 - 2020007/TE	59,30 €	Concession Rosières 15 ans
10/03/2020	SCHUFT	Yvan	C15 - 2020008/TE	59,30 €	Concession Rosières 15 ans
11/03/2020	THOULOUBE	Charlynn	R15 - 2020017/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
12/03/2020	AUGIER	Aubierge	R30 - 2020006/TR	328,70 €	Concession Rosières 30 ans
16/03/2020	VASILIKOVIC	Zoran	R15 - 2020018/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
20/03/2020	EL FARS	Fadma	R15 - 2020019/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
23/03/2020	PREVOT	Christelle	C15 - 2020009/TE	59,30 €	Concession Rosières 15 ans
23/03/2020	IMBERT	Isabelle	C15 - 2020010/TE	59,30 €	Concession Rosières 15 ans
24/03/2020	VARENNES	Brigitte	C15 - 2020011/TE	59,30 €	Concession Rosières 15 ans
24/03/2020	DESSENNES	Leila	R15 - 2020020/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
27/03/2020	BRICOUT	Françoise	C15 - 2020012/TE	59,30 €	Concession Rosières 15 ans
27/03/2020	ELAHACHE	Javal	R30 - 2020007/TR	328,70 €	Concession Rosières 30 ans
30/03/2020	EL MRABTI	Brahim	R15 - 2020021/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
30/03/2020	CISSÉ	Amra	R50 - 2020004/CI	674,00 €	Concession Rosières 50 ans
01/04/2020	BENDRISS	Mohammed	R15 - 2020022/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
01/04/2020	OUNDA BONGO	Brice	R15 - 2020025/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
01/04/2020	HALITI	Sémir	R15 - 2020024/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
01/04/2020	HAMOR	Abderrahim	R15 - 2020023/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
03/04/2020	MICKEL	Jallini	R15 - 2020026/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
06/04/2020	OLIVIER	Roseline	R30 - 2020008/TR	328,70 €	Concession Rosières 30 ans
06/04/2020	KERSENA	Hakime	R15 - 2020027/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
07/04/2020	MACHINET	Denis	R30 - 2020009/TR	328,70 €	Concession Rosières 30 ans
07/04/2020	DAHOU	Issam	R15 - 2020028/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
08/04/2020	LAFTAL	Abdallah	R15 - 2020029/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
08/04/2020	VINCENT	Thierry	R30 - 2020010/TR	328,70 €	Concession Rosières 30 ans
09/04/2020	ABDOU	Moktar	R15 - 2020030/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
10/04/2020	MARCY	Cécilia	R30 - 2020011/TR	328,70 €	Concession Rosières 30 ans
14/04/2020	EL ALAMI	Abderrahim	R15 - 2020033/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans

14/04/2020	BENAÏSSA	Mohamed	R15 - 2020031/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
14/04/2020	BIHI	M'Hamed	R15 - 2020032/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
15/04/2020	MATHIEU	Jacques	R50 - 2020005/CI	674,00 €	Concession Rosières 50 ans
15/04/2020	BELDICO	Marie-Claire	C50 - 2020002/CI	340,00 €	Concession Rosières 50 ans
15/04/2020	THIEFAINE	Marie-José	R30 - 2020012/TR	328,70 €	Concession Rosières 30 ans
23/04/2020	ZAARAOUI	Saïssal	R15 - 2020034/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
24/04/2020	PRETOT	Madeleine	C15 - 2020013/TE	59,30 €	Concession Rosières 15 ans
27/04/2020	BOUDIN	Francis	R15 - 2020035/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
27/04/2020	MORILLON	Sylvie	R30 - 2020013/TR	328,70 €	Concession Rosières 30 ans
28/04/2020	TELLIER	Corinne	R15 - 2020036/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
29/04/2020	GADDOURI	Mhammed	R15 - 2020037/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
06/05/2020	MOISON-LORETTE	famille et desc	R15 - 2020039/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
06/05/2020	EKWALLA	Auguste	R15 - 2020038/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
12/05/2020	SCHMITT	Sylvie	R30 - 2020014/TR	328,70 €	Concession Rosières 30 ans
12/05/2020	HIMEUR	Michèle	R15 - 2020040/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
13/05/2020	BENTO	Fernand	R30 - 2020015/TR	328,70 €	Concession Rosières 30 ans
13/05/2020	SEURAT	Christiane	R15 - 2020041/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
14/05/2020	MATHIEU	Marie-Claire	R50 - 2020006/CI	674,00 €	Concession Rosières 50 ans
18/05/2020	GUALDI	Lucia	R30 - 2020016/TR	325,50 €	Concession Rosières 30 ans
18/05/2020	BRIGAND	Véronique	C15 - 2020014/TE	59,30 €	Concession Rosières 15 ans
19/05/2020	PIERRE	Johana	R15 - 2020042/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
20/05/2020	GALLARDO	Alicia	R15 - 2020043/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
20/05/2020	HAMERSKI	Richard	C15 - 2020015/TE	59,30 €	Concession Rosières 15 ans
26/05/2020	HEBMANN	Christiane	R50 - 2020007/CI	674,00 €	Concession Rosières 50 ans
28/05/2020	FOURCADE MARGINIER	Isabelle	C30 - 2020004/TR	164,35 €	Concession Rosières 30 ans
28/05/2020	FOURCADE MARGINIER	Isabelle	C30 - 2020004/TR	200,00 €	AMENAGEMENTS CINERAIRES
29/05/2020	PRIETO	Eusébio	R30 - 2020017/TR	328,70 €	Concession Rosières 30 ans
30/05/2020	TROYAUX	André	R15 - 2020044/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
02/06/2020	OUBOUALLI	Zoubida	R15 - 2020045/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
02/06/2020	BRAIMI	David	R15 - 2020046/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
03/06/2020	SYLLA	Salya	R15 - 2020047/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
04/06/2020	THIERRY	Gérard	C15 - 2020016/TE	59,30 €	Concession Rosières 15 ans
05/06/2020	BERTRAND	Pamela	C15 - 2020017/TE	59,30 €	Concession Rosières 15 ans
05/06/2020	CORDONNIER	Brigitte	C30 - 2020005/TR	164,35 €	Concession Rosières 30 ans
08/06/2020	CRISINEL	Magali	C30 - 2020006/TR	164,35 €	Concession Rosières 30 ans
08/06/2020	ANCELIN	Pierre	R15 - 2020048/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
09/06/2020	GHIELMETTI	Alain	R30 - 2020018/TR	328,70 €	Concession Rosières 30 ans
09/06/2020	CHAMPAGNE	Kévin	R15 - 2020049TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
09/06/2020	SAMMUT	Christian	R50 - 2020008/CI	674,00 €	Concession Rosières 50 ans
09/06/2020	MATHIEU	Nadine	C50 - 2020003/CI	340,00 €	Concession Rosières 50 ans
09/06/2020	PEREIRA	Sylvie	C15 - 2020018/TE	59,30 €	Concession Rosières 15 ans
15/06/2020	PESTEL	Laëtitia	R15 - 2020050/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
16/06/2020	SAFFAR	Carola	R50 - 2020009/CI	674,00 €	Concession Rosières 50 ans
16/06/2020	FLORENT	Elodie	R30 - 2020019/TR	328,70 €	Concession Rosières 30 ans
16/06/2020	BUHOT	Sylvie	C15 - 2020019/TE	59,30 €	Concession Rosières 15 ans
16/06/2020	SOMMER	Florian	R15 - 2020051/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
18/06/2020	CHARTIER	Orlane	C15 - 2020020/TE	59,30 €	Concession Rosières 15 ans
25/06/2020	BOUYER	Corinne	C15 - 2020021/TE	59,30 €	Concession Rosières 15 ans
29/06/2020	LUCAS	Marie-Josée	R30 - 2020020/TR	328,70 €	Concession Rosières 30 ans

29/06/2020	GOUDRY	Stéphane	R15 - 2020052/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
01/07/2020	LARICHE	Carole	R15 - 2020053/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
02/07/2020	COLOMB	Yves	C50 - 2020004/CI	340,00 €	Concession Rosières 50 ans
06/07/2020	PICARD	Valérie	R15 - 2020054/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
06/07/2020	THAVONEKHAM	Alain	C15 - 2020022/TE	59,30 €	Concession Rosières 15 ans
07/07/2020	VIEVILLE	Didier	R15 - 2020055/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
07/07/2020	SIMONNIN	Béatrice	R15 - 2020056/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
09/07/2020	NEVEU	Catherine	C15 - 2020023/TE	59,30 €	Concession Rosières 15 ans
09/07/2020	NADIN	Chantal	C15 - 2020024/TE	59,30 €	Concession Rosières 15 ans
15/07/2020	MENETRIER	Claudette	C50 - 2020005/CI	340,00 €	Concession Rosières 50 ans
15/07/2020	LETURQUE NDONDA	Chantal	R15 - 2020059/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
15/07/2020	DEL GROSSO	Angelo	C30 - 2020007/TR	164,35 €	Concession Rosières 30 ans
15/07/2020	BROG	Alicia	R15 - 2020058/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
15/07/2020	MARINHO	José	R15 - 2020057/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
16/07/2020	AATM		R15 - 2020060/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
16/07/2020	VOULMINOT	Sylvie	R30 - 2020021/TR	328,70 €	Concession Rosières 30 ans
17/07/2020	DAULY	Maryvonne	R30 - 2020022/TR	325,50 €	Concession Rosières 30 ans
17/07/2020	WEISS	Sophie	R15 - 2020061/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
17/07/2020	SPANOPOULOS	Jean-Marc	C15 - 2020025/TE	59,30 €	Concession Rosières 15 ans
20/07/2020	KANOUTE	Aboudou	R15 - 2020062/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
20/07/2020	FERRARI	Dominique	C15 - 2020026/TE	59,30 €	Concession Rosières 15 ans
22/07/2020	POUFFARY	Gilberte	R15 - 2020063/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
23/07/2020	MAKHMUDOV	Omar	R30 - 2020023/TR	328,70 €	Concession Rosières 30 ans
27/07/2020	UYTTERSCHAUT	Bruno	R15 - 2020064/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
29/07/2020	MACHKOURI	Yassine	R50 - 2020010/CI	555,40 €	Concession Rosières 50 ans
30/07/2020	GATEPAILLE	Micheline	R15 - 2020066/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
30/07/2020	PIERRE	Claire	R15 - 2020065/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
30/07/2020	ROMAJOT	Jocelyne	C15 - 2020027/TE	59,30 €	Concession Rosières 15 ans
03/08/2020	ATIE	Chloé	R15 - 2020068/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
03/08/2020	THIVANT	Mickaël	R15 - 2020067/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
03/08/2020	PUYRAVEAU	Agnès	C30 - 2020008/TR	164,35 €	Concession Rosières 30 ans
06/08/2020	IBRAHIMOVIC	Hazdi	R15 - 2020069/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
10/08/2020	SENL	Maurice	R50 - 2020011/CI	674,00 €	Concession Rosières 50 ans
11/08/2020	BERISA	Isak	R15 - 2020070/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
11/08/2020	LEFEBVRE	Michel	R50 - 2020012/CI	674,00 €	Concession Rosières 50 ans
17/08/2020	ROUDEAU	Virginie	R15 - 2020072/TE	117,50 €	Concession Rosières 15 ans
17/08/2020	ATOUI	Mohsin	R15 - 2020071/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
21/08/2020	MILLEROT	Claude	C15 - 2020028/TE	58,75 €	Concession Rosières 15 ans
24/08/2020	ALLAIS	Christine	R30 - 2020024/TR	328,70 €	Concession Rosières 30 ans
26/08/2020	PELTIER	Martine	R30 - 2020025/TR	328,70 €	Concession Rosières 30 ans
28/08/2020	BENSLIMANE	Rekia	R15 - 2020073/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
31/08/2020	BORDO	Samira	R50 - 2020013/CI	674,00 €	Concession Rosières 50 ans
31/08/2020	BORDO	Samira	R50 - 2020014/CI	674,00 €	Concession Rosières 50 ans
02/09/2020	GRADOS	Christiane	C30 - 2020009/TR	164,35 €	Concession Rosières 30 ans
04/09/2020	REYNAULT	Jennifer	C30 - 2020010/TR	164,35 €	Concession Rosières 30 ans
07/09/2020	EL SABBAGH	Magued	R30 - 2020026/TR	328,70 €	Concession Rosières 30 ans
07/09/2020	DAUPHIN	Violette	C50 - 2020006/CI	340,00 €	Concession Rosières 50 ans
07/09/2020	AHDIDOU	Mohamed	R50 - 2020015/CI	674,00 €	Concession Rosières 50 ans
07/09/2020	VIDAL	Anne	R15 - 2020074/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans

08/09/2020	PAUL	Alexis	R30 - 2020027/TR	328,70 €	Concession Rosières 30 ans
14/09/2020	WINKLER	Céline	R15 - 2020075/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
23/09/2020	JEANNIN	Annie	C15 - 2020029/TE	59,30 €	Concession Rosières 15 ans
28/09/2020	MALJOKU	Kévin	R15 - 2020076/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
28/09/2020	GOUZIEN	Daniel	C15 - 2020030/TE	59,30 €	Concession Rosières 15 ans
29/09/2020	ALBINA	Kévin	R15 - 2020077/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
01/10/2020	LECOMTE	Patricia	R15 - 2020078/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
02/10/2020	EL MRABTI	Anass	R15 - 2020079/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
02/10/2020	AMARI	Saïd	R30 - 2020028/TR	328,70 €	Concession Rosières 30 ans
06/10/2020	HADDAJI	Sonia	R15 - 2020080/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
12/10/2020	SILVA	Paula	R15 - 2020081/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
12/10/2020	PONTYGAYOT	Claude	C50 - 2020007/CI	340,00 €	Concession Rosières 50 ans
13/10/2020	BACHELIN	Mauricette	C15 - 2020031/TE	59,30 €	Concession Rosières 15 ans
13/10/2020	BEHAJA	Hajaharison	R15 - 2020082/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
19/10/2020	BAGAYOKO	Fadama	R30 - 2020029/TR	328,70 €	Concession Rosières 30 ans
19/10/2020	LANGKHOT	Kéo	C15 - 2020032/TE	59,30 €	Concession Rosières 15 ans
20/10/2020	WITTMANN	Jonathan	R30 - 2020030/TR	328,70 €	Concession Rosières 30 ans
22/10/2020	RICARD	Pascal	C15 - 2020034/TE	59,30 €	Concession Rosières 15 ans
22/10/2020	FOULON	Christiane	C15 - 2020033/TE	59,30 €	Concession Rosières 15 ans
23/10/2020	GOVIN	Pierre	R30 - 2020031/TR	325,50 €	Concession Rosières 30 ans
23/10/2020	BECARD	Monique	C30 - 2020011/TR	164,35 €	Concession Rosières 30 ans
26/10/2020	ENNCHIRA	Fatiha	R50 - 2020016/CI	674,00 €	Concession Rosières 50 ans
26/10/2020	DESIR	Marie-Line	R15 - 2020083/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
26/10/2020	PARATRE	Jacqueline	C30 - 2020013/TR	164,35 €	Concession Rosières 30 ans
26/10/2020	GUILLOIN	Sabrina	C30 - 2020012/TR	164,35 €	Concession Rosières 30 ans
29/10/2020	HIMEUR	Mehdi	R50 - 2020017/CI	674,00 €	Concession Rosières 50 ans
29/10/2020	AYAT	Kamel	R50 - 2020018/CI	674,00 €	Concession Rosières 50 ans
29/10/2020	BENNACER	Nassima	R15 - 2020084/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
02/11/2020	BARREL	Bernard	C15 - 2020036/TE	59,30 €	Concession Rosières 15 ans
02/11/2020	GAMBINI	Catherine	R30 - 2020033/TR	328,70 €	Concession Rosières 30 ans
02/11/2020	FOSSÉ	Sarah	R15 - 2020086/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
02/11/2020	BERGEROT	Christine	R30 - 2020032/TR	328,70 €	Concession Rosières 30 ans
02/11/2020	BORGNE	Lucas	R15 - 2020085/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
02/11/2020	DESQUINS	Jocelyne	C15 - 2020035/TE	59,30 €	Concession Rosières 15 ans
03/11/2020	LANIER	Serge	R30 - 2020034/TR	328,70 €	Concession Rosières 30 ans
03/11/2020	HIVET	Thibaut	R15 - 2020087/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
03/11/2020	CHARBONNIER	Eva	R30 - 2020035/TR	328,70 €	Concession Rosières 30 ans
06/11/2020	NEZIRI	Bajram	R15 - 2020088/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
09/11/2020	PAUL	Bernard	R30 - 2020040/TR	328,70 €	Concession Rosières 30 ans
09/11/2020	CUNI	Ferdi	R15 - 2020089/TE	117,50 €	Concession Rosières 15 ans
09/11/2020	CADET	Michel	R30 - 2020038/TR	328,70 €	Concession Rosières 30 ans
09/11/2020	CHOQUET	Francine	R30 - 2020039/TR	328,70 €	Concession Rosières 30 ans
09/11/2020	LETISSERAND	Madeleine	C30 - 2020014/TR	164,35 €	Concession Rosières 30 ans
09/11/2020	BIENAIMÉ	Laurence	C15 - 2020037/TE	59,30 €	Concession Rosières 15 ans
09/11/2020	DAVENEL	Francine	R30 - 2020036/TR	328,70 €	Concession Rosières 30 ans
09/11/2020	COUCOPOULOS	Jean-Claude	R30 - 2020037/TR	325,50 €	Concession Rosières 30 ans
10/11/2020	MONTICONE	Françoise	R30 - 2020041/TR	328,70 €	Concession Rosières 30 ans
12/11/2020	JARRY	Christophe	C30 - 2020015/TR	164,35 €	Concession Rosières 30 ans
12/11/2020	BRUYER	Jack	R30 - 2020042/TR	328,70 €	Concession Rosières 30 ans
12/11/2020	BRADJA	Kamel	R15 - 2020090/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans

12/11/2020	SURIOT	Christian	R30 - 2020043/TR	328,70 €	Concession Rosières 30 ans
12/11/2020	BERTHIER	Catherine	C15 - 2020038/TE	59,30 €	Concession Rosières 15 ans
13/11/2020	MONTICONE	Françoise	R50 - 2020020/CI	674,00 €	Concession Rosières 50 ans
13/11/2020	HUGOT	Véronique	R15 - 2020091/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
13/11/2020	AHIL	Najia	R50 - 2020019/CI	674,00 €	Concession Rosières 50 ans
16/11/2020	DUARTE	José Antonio	R50 - 2020021/CI	674,00 €	Concession Rosières 50 ans
16/11/2020	SCHALLER -TEXIER	Isabelle	R30 - 2020045/TR	328,70 €	Concession Rosières 30 ans
16/11/2020	CAVAREC	GABRIEL	R30 - 2020044/TR	328,70 €	Concession Rosières 30 ans
16/11/2020	GOJIF	Abdelklébir	R15 - 2020092/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
16/11/2020	GOJIF	Abdelkebir	R15 - 2020093/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
17/11/2020	HENNICKER	Lucienne	C15 - 2020094/TE	59,30 €	Concession Rosières 15 ans
18/11/2020	KADDOUR	Patricia	R30 - 2020046/TR	328,70 €	Concession Rosières 30 ans
18/11/2020	TCHICOU	Jeanne Elisabeth	R30 - 2020047/TR	328,70 €	Concession Rosières 30 ans
19/11/2020	DEVILLIERS	James	R30 - 2020048/TR	328,70 €	Concession Rosières 30 ans
20/11/2020	GHRIB	El Bachir	R30 - 2020049/TR	328,70 €	Concession Rosières 30 ans
25/11/2020	BLACHE	Josette	C15 - 2020039/TE	59,30 €	Concession Rosières 15 ans
25/11/2020	JEANSON	Jocelyne	R30 - 2020050/TR	328,70 €	Concession Rosières 30 ans
25/11/2020	HIMEUR	Abdelhamid	R15 - 2020095/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
27/11/2020	COLLIN	Jean-Claude	R30 - 2020051/TR	328,70 €	Concession Rosières 30 ans
30/11/2020	MALJOKU	Kévin	R15 - 2020096/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
01/12/2020	PESTRE	Josiane	C30 - 2020016/TR	164,35 €	Concession Rosières 30 ans
01/12/2020	RICHARDON	Christine	R30 - 2020053/TR	328,70 €	Concession Rosières 30 ans
01/12/2020	DIDIER	Philippe	R30 - 2020052/TR	328,70 €	Concession Rosières 30 ans
02/12/2020	MILLARD	Simone	R15 - 2020097/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
02/12/2020	CHRIST	Yohan	C15 - 2020040/TE	59,30 €	Concession Rosières 15 ans
03/12/2020	THIERY	Rachelle	R15 - 2020098/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
03/12/2020	BOUILLOT	Jacky	R15 - 2020099/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
04/12/2020	MAHDAOUI	Nourredine	R50 - 2020022/CI	674,00 €	Concession Rosières 50 ans
04/12/2020	BOKSA	Liliane	C30 - 2020017/TR	164,35 €	Concession Rosières 30 ans
04/12/2020	BOKSA	Liliane	C30 - 2020017/TR	200,00 €	AMENAGEMENTS CINERAIRES
07/12/2020	HELLAL BERROUANE	Kada	R15 - 2020100/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
07/12/2020	CARREAU	Bruno	R30 - 2020054/TR	328,70 €	Concession Rosières 30 ans
07/12/2020	BENARD	Josseline	C50 - 2020008/CI	340,00 €	Concession Rosières 50 ans
07/12/2020	BENARD	Josseline	C50 - 2020008/CI	200,00 €	AMENAGEMENTS CINERAIRES
10/12/2020	OUASTI	Driss	R50 - 2020023/CI	674,00 €	Concession Rosières 50 ans
14/12/2020	COLLERY	Christiane	R30 - 2020055/TR	328,70 €	Concession Rosières 30 ans
15/12/2020	LAFARGE	Claude	R30 - 2020056/TR	328,70 €	Concession Rosières 30 ans
16/12/2020	BILLEREY	Anne-Claire	C15 - 2020041/TE	58,75 €	Concession Rosières 15 ans
16/12/2020	CHIROUF	Sabrina	R15 - 2020101/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
16/12/2020	DOS SANTOS RODRIGUES	Amilcar	R30 - 2020057/TR	328,70 €	Concession Rosières 30 ans
17/12/2020	PAUTRE	Jacqueline	R30 - 2020058/TR	328,70 €	Concession Rosières 30 ans
18/12/2020	EGAULT	Myriam	R15 - 2020102/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
21/12/2020	GAYAUD	Edwige	R15 - 2020103/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
24/12/2020	GALLERY	Eric	R30 - 2020061/TR	328,70 €	Concession Rosières 30 ans
24/12/2020	TISSIER	Mauricette	R30 - 2020060/TR	328,70 €	Concession Rosières 30 ans
24/12/2020	LARPENT	Christiane	R30 - 2020059/TR	328,70 €	Concession Rosières 30 ans
29/12/2020	SALOMON	Colette	R30 - 2020062/TR	328,70 €	Concession Rosières 30 ans

30/12/2020	JANNET-CUNY	Valérie	C15 - 2020042/TE	200,00 €	AMENAGEMENTS CINERAIRES
30/12/2020	JANNET-CUNY	Valérie	C15 - 2020042/TE	59,30 €	Concession Rosières 15 ans
04/01/2021	TOTO	Youssef	A 15 - 2021001/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
07/01/2021	PESQUER	Martine	R 30 - 2021001/TR	328,70 €	Concession Rosières 30 ans
07/01/2021	RINALDI	Pierre	A 50 - 2021001/CI	674,00 €	Concession Rosières 50 ans
08/01/2021	MEKAHLI	Samia	A 15 - 2021002/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
12/01/2021	MATRION	Michel	R 30 - 2021002/TR	328,70 €	Concession Rosières 30 ans
14/01/2021	VALENTIN	Jacky	A 50 - 2021002/CI	674,00 €	Concession Rosières 50 ans
14/01/2021	ASSIMAT		A 15 - 2021003/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
15/01/2021	DIVERSIN	Christian	A 30 - 2021003/TR	328,70 €	Concession Rosières 30 ans
19/01/2021	ADAM	Josseline	RC 30 - 2021001/TR	164,35 €	Concession Rosières 30 ans
25/01/2021	BICZEK	Francky	A 30 - 2021004/TR	328,70 €	Concession Rosières 30 ans
26/01/2021	EL ALAMI	Abderrahim	A 50 - 2021003/CI	674,00 €	Concession Rosières 50 ans
26/01/2021	FELIXINE	Elisabeth	RC 15 - 2021001/TE	59,30 €	Concession Rosières 15 ans
27/01/2021	BAUDRY	Alain	A 30 - 2021006/TR	328,70 €	Concession Rosières 30 ans
27/01/2021	BARBIER	Michelle	A 30 - 2021005/TR	328,70 €	Concession Rosières 30 ans
27/01/2021	BOUHRIDA	Othmane	A 50 - 2021004/CI	674,00 €	Concession Rosières 50 ans
27/01/2021	SCHIERY	Jeannine	R 30 - 2021007/TR	328,70 €	Concession Rosières 30 ans
28/01/2021	ONGU	Mehmet	R 15 - 2021004/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
29/01/2021	RUGIER	Jany	R 30 - 2020008/TR	328,70 €	Concession Rosières 30 ans
01/02/2021	GUTH	Nicolas	RC 15 - 2021003/TE	59,30 €	Concession Rosières 15 ans
01/02/2021	SCHEHRER	Steven	AC 30 - 2021002/TR	164,35 €	Concession Rosières 30 ans
01/02/2021	EL KHOUMRI	Nordine	A 15 - 2021005/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
01/02/2021	PUTH	Pan	AC 15 - 2021002/TE	59,30 €	Concession Rosières 15 ans
03/02/2021	RAMA	Shpresa	R 15 - 2021006/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
03/02/2021	CARON	Annabelle	A 30 - 2021009/TR	328,70 €	Concession Rosières 30 ans
05/02/2021	BOUZZAYEN	Yassine	A 50 - 2021005/CI	674,00 €	Concession Rosières 50 ans
09/02/2021	BEDU	Alain	R 30 - 2021010/TR	328,70 €	Concession Rosières 30 ans
09/02/2021	CHABUT	Franck	A 30 - 2021011/TR	328,70 €	Concession Rosières 30 ans
09/02/2021	CHANTOISEAU	Alain	A 30 - 2021012/TR	328,70 €	Concession Rosières 30 ans
10/02/2021	SAMIER	Christian	R 30 - 2021013/TR	328,70 €	Concession Rosières 30 ans
12/02/2021	GUEDEL	Béatrice	AC 15 - 2021004/TE	59,30 €	Concession Rosières 15 ans
12/02/2021	GUEDEL	Béatrice	AC 15 - 2021004/TE	200,00 €	Aménagements cinéraires
15/02/2021	BERNIER	Monique	RC 15 - 2021005/TE	59,30 €	Concession Rosières 15 ans
15/02/2021	SOAAD	Hebache	A 15 - 2021007/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
16/02/2021	CORDONNIER	Camille	AC 15 - 2021006/TE	59,30 €	Concession Rosières 15 ans
17/02/2021	GOJIF	Abdelkebir	R 15 - 2021008/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
17/02/2021	GOJIF	Abdelkebir	R 15 - 2021011/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
17/02/2021	GOJIF	Abdelkebir	R 15 - 2021010/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
17/02/2021	GOJIF	Abdelkebir	R 15 - 2021012/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
17/02/2021	GOJIF	Abdelkebir	R 15 - 2021009/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
18/02/2021	MALONGA BOUESSO	Chriss	A 15 - 2021013/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
18/02/2021	HERVY	Marcel	R 30 - 2021014/TR	328,70 €	Concession Rosières 30 ans

18/02/2021	ARNOUD	Nadine	RC 15 - 2021007/TE	59,30 €	Concession Rosières 15 ans
22/02/2021	CALOIN	Jocelyne	R 30 - 2021015/TR	328,70 €	Concession Rosières 30 ans
23/02/2021	LATRECHE	Sidney	A 15 - 2021014/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
24/02/2021	BIHI	M'Hamed	A 50 - 2021006/CI	555,40 €	Concession Rosières 50 ans
24/02/2021	CLERC	Florian	A 15 - 2021015/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
24/02/2021	AMANGAI	Zohra	R 30 - 2021016/TR	328,70 €	Concession Rosières 30 ans
25/02/2021	JACQUOT	Micheline	R 30 - 2021017/TR	328,70 €	Concession Rosières 30 ans
25/02/2021	BUONANNO	Sylvie	A 30 - 2021018/TR	328,70 €	Concession Rosières 30 ans

5. Décisions prises dans le cadre de la délégation d'attributions du Bureau

Délibération n°	Objet
BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 16 JANVIER 2020	
01	• Acquisition de réserves foncières auprès du Département
02	• Cession d'une emprise foncière en vue de la réalisation d'un projet à vocation commerciale lié au domaine du « bricolage » et de l'équipement de la Maison
03	• Renouvellement des adhésions à divers organismes
BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2020	
01	• Garantie partielle d'un emprunt consenti par la Caisse des dépôts et consignations à l'ESH MON LOGIS pour l'acquisition en VEFA de 14 logements (en PLUS et PLAI) situés à Troyes
02	• Garantie partielle d'un emprunt consenti par la Caisse des dépôts et consignations à l'ESH MON LOGIS pour l'acquisition en VEFA de 2 logements (en PLS) situés à Saint Julien Les Villas
03	• Garantie partielle d'un emprunt consenti par la Caisse des dépôts et consignations à l'OPH TROYES HABITAT pour l'acquisition en VEFA de 20 logements (en PLAI et plus) situés à Bréviandes

04	<ul style="list-style-type: none"> Garantie partielle d'un emprunt consenti par la Caisse des dépôts et consignations à l'OPH TROYES HABITAT pour la construction de 12 logements (en PLAI-PLUS et PRET BOOSTER) situés à Bréviandes
05	<ul style="list-style-type: none"> Garantie partielle d'un emprunt consenti par la Caisse des dépôts et consignations à l'OPH TROYES HABITAT pour la construction de 9 logements (en PLAI et PRET BOOSTER) situés à Troyes
06	<ul style="list-style-type: none"> Garantie partielle d'un emprunt consenti par la Caisse des dépôts et consignations à l'OPH TROYES HABITAT pour la réhabilitation de 50 logements (en PAM) situés à Troyes
07	<ul style="list-style-type: none"> Cession d'un terrain dans la zone d'activité de la Haie des Fourches à Estissac
08	<ul style="list-style-type: none"> Cession d'une emprise foncière dans le Parc du Grand Troyes à la société AÏNO GRAND TROYES
BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 1^{ER} DECEMBRE 2020	
02	<ul style="list-style-type: none"> Cession d'un terrain dans le Parc du Grand Troyes à SOS OXYGENE
04	<ul style="list-style-type: none"> Garantie partielle d'un emprunt consenti par la Caisse des dépôts et consignations à l'ESH MON LOGIS pour l'acquisition en VEFA de 7 logements (en PLAI et PLUS) situés à Troyes
05	<ul style="list-style-type: none"> Garantie partielle d'un emprunt consenti par la Caisse des dépôts et consignations à l'OPH TROYES HABITAT pour la construction de 21 logements (en PLAI-PLUS) situés à Bréviandes
06	<ul style="list-style-type: none"> Garantie partielle d'un emprunt consenti par la Caisse des dépôts et consignations à l'OPH TROYES HABITAT pour la construction de 6 logements (en PLAI-PLUS et PRET BOOSTER) situés à Bréviandes
07	<ul style="list-style-type: none"> Garantie partielle d'un emprunt consenti par la Caisse des dépôts et consignations à l'OPH TROYES HABITAT pour l'acquisition en VEFA de 17 logements (en PLAI-PLUS et PRET BOOSTER) situés à Pont-Sainte-Marie
08	<ul style="list-style-type: none"> Garantie partielle d'un emprunt consenti par la Caisse des dépôts et consignations à l'OPH TROYES HABITAT pour l'acquisition en VEFA de 36 logements (en PLAI-PLUS et PRET BOOSTER) situés à Saint-André-Les-Vergers
09	<ul style="list-style-type: none"> Modification du cadrage des garanties d'emprunt 2019-2021 dans la perspective de la fusion des Offices Publics de l'Habitat TROYES HABITAT et AUBE IMMOBILIER

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **DE PRENDRE ACTE** du compte-rendu des attributions exercées par délégation du Conseil communautaire au Président d'une part, et au Bureau communautaire d'autre part.